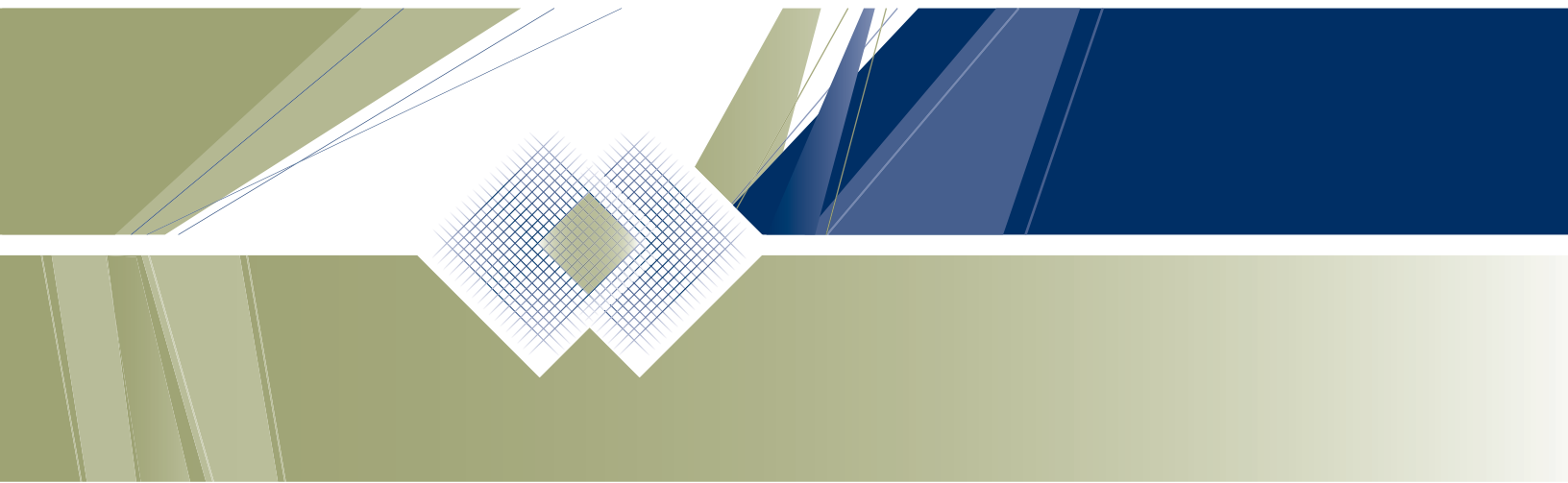




Commissariat  
aux langues  
officielles

Office of the  
Commissioner of  
Official Languages

# Soutien des institutions fédérales aux arts et à la culture dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire



Mars 2008

**Préparé pour**

le Commissariat aux langues officielles  
344, rue Slater, 3<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0T8

**Présenté par**

Meta4 Creative Communications  
et Micheline Lesage & Associés/Associates

Pour communiquer avec le Commissariat aux langues officielles  
ou pour obtenir un exemplaire en média substitut,  
composez sans frais le 1-877-996-6368.  
[www.languesofficielles.gc.ca](http://www.languesofficielles.gc.ca)

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 2008  
N° de cat. : SF31-94/2008  
ISBN : 978-0-662-05543-3  
OCOL-CLO PP019-03-2008

# SOMMAIRE

## OBJECTIF DE L'ÉTUDE

L'étude visait à évaluer le soutien accordé, aux artistes et aux organismes des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), par les institutions fédérales dont le mandat porte sur les arts et la culture. Patrimoine canadien, le Conseil des Arts du Canada, le Centre national des Arts, l'Office national du film et Téléfilm Canada figurent au nombre des institutions visées par l'étude. Celle-ci a également touché deux organisations indépendantes auxquelles Patrimoine canadien a confié le mandat d'administrer les fonds provenant du Fonds canadien de la musique, soit la Foundation Assisting Canadian Talent on Recordings (FACTOR) et MUSICACTION.

L'étude tentait de brosser un tableau d'ensemble du rôle joué par ces institutions pour favoriser la dualité linguistique par les arts et la culture et contribuer à l'épanouissement des CLOSM, deux objectifs de la *Loi sur les langues officielles*. On se rappelle que le *Plan d'action pour les langues officielles*, qui a été lancé en 2003 pour susciter une orientation et une énergie renouvelées dans les CLOSM, ne fait nulle part état des arts et de la culture. Cette omission a été bien décevante pour les artistes francophones et anglophones et pour leurs représentants qui vivent les défis de la création, de la production et de la diffusion des œuvres dans un milieu minoritaire.

## MÉTHODOLOGIE

Deux méthodes ont été utilisées pour obtenir les informations nécessaires : une recension des écrits et un examen de la documentation pertinente concernant les politiques et les programmes, d'une part, et des entrevues auprès des institutions fédérales visées et des organismes engagés dans les arts et la culture, d'autre part.

Le Commissariat a effectué treize entrevues auprès de sept ministères et organismes fédéraux et huit entrevues auprès d'organismes artistiques et culturels des CLOSM.

Des entrevues ont été menées au sein d'organismes artistiques afin de déterminer les enjeux qui leur semblent les plus importants et de connaître leur opinion sur l'efficacité des programmes fédéraux à l'égard de ces enjeux.

## PRINCIPALES CONSTATATIONS

Les représentants des milieux artistiques des CLOSM francophones et anglophones s'entendent pour souligner les efforts particuliers consentis par le gouvernement fédéral depuis environ dix ans en vue de soutenir les arts et la culture des CLOSM. La situation s'est améliorée et le nombre d'artistes et d'organismes culturels qui ont obtenu du financement a augmenté grâce aux ajustements faits à certains programmes et à la création de partenariats (dont le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle). Par ailleurs, certaines organisations, comme Téléfilm Canada, MUSICACTION, le Centre national des arts et le Conseil des Arts du Canada, ont pris des mesures positives. Ainsi, certaines ont augmenté les fonds versés, d'autres ont pris des mesures spéciales, tandis que d'autres ont mis sur pied des programmes destinés à faire connaître les artistes des CLOSM. Cependant, il reste de nombreux problèmes et obstacles, en particulier les suivants :

- **Précarité du financement** : les arts et la culture ne bénéficient pas d'une politique de financement stable et, par conséquent, il est impossible de prévoir les sommes qui seront versées aux artistes et aux organismes culturels d'une année à l'autre.
- **Répartition du financement** : Dans la plupart des cas, les subventions versées aux artistes et aux organismes des CLOSM représentent une portion congrue des subventions totales accordées aux artistes et aux organismes du reste du Canada.
- **Représentation au sein de certains organismes** : Même quand ils siègent au conseil d'administration de l'un ou l'autre des organismes (comme Téléfilm Canada et MUSICACTION), les représentants des CLOSM éprouvent des difficultés à faire valoir leurs points de vue et à exprimer les besoins de leur communauté.
- **Visibilité** : Les artistes des CLOSM francophones et anglophones éprouvent des difficultés à se faire reconnaître dans le reste du Canada et au Québec. Ainsi, les artistes des CLOSM francophones arrivent difficilement à se faire connaître au Québec et au Canada anglais. De leur côté, les écrivains anglo-québécois peinent à obtenir la visibilité qu'ils méritent au Canada anglais.

- **Manque d'infrastructures** : la plupart des CLOSM sont situées dans des petites municipalités qui possèdent rarement les infrastructures physiques convenant à des activités culturelles. Le travail des organismes d'animation et de diffusion culturelle qui œuvrent dans ces petites communautés se révèle encore plus compliqué en raison de cette lacune et du manque de savoir-faire pour organiser ce genre d'activités.
- **Effet de marginalisation** : les artistes des CLOSM reconnaissent l'utilité des programmes qui leur sont consacrés, mais ils redoutent l'effet de marginalisation qui peut en résulter, c'est-à-dire qu'ils ont l'impression d'être sur des voies secondaires et de ne pas être reconnus au même titre que leurs homologues qui vivent en situation majoritaire.
- **Entraves à la croissance** : Étant donné que les organismes subventionnaires accordent souvent le financement en fonction de projets ponctuels, les organismes à vocation culturelle et artistique ont de la difficulté à planifier à long terme.
- **Loi du marché** : Certaines petites entreprises culturelles (par exemple, dans le milieu de l'édition ou de la chanson) pourraient croître si elles avaient accès aux subventions accordées aux industries culturelles, mais elles ne sont pas admissibles à de telles subventions en raison de leur rendement économique.

## CONCLUSIONS

Les institutions fédérales dont le mandat porte sur les arts et la culture ont fait de grands progrès pour prendre en compte les besoins des CLOSM : il y a davantage d'outils, plus de dialogue et de consultations systématiques. Toutefois, celles-ci ne sont pas toujours efficaces et les communautés n'en voient pas toujours les résultats concrets. On ne reconnaît pas assez le besoin de stratégies à long terme qui conviennent aux organismes artistiques et aux industries culturelles en phase de développement.

Les institutions fédérales doivent dans la mesure du possible répondre de façon coordonnée et cohérente à la demande de pleine participation et d'égalité d'accès à leurs programmes. Il faudra au besoin élaborer de nouveaux

outils et des démarches créatives : principes directeurs, pratiques exemplaires, mesures du rendement, indicateurs de vitalité des communautés, mécanismes de reddition de comptes, nouveaux modes de soutien des infrastructures et de diffusion des œuvres. Pour aller au-delà de la lettre de la *Loi*, il faut insérer les arts et la culture dans un plan d'action complet, injecter de nouvelles ressources et faire preuve d'un leadership continu.

## RECOMMANDATIONS

À partir des conclusions de la présente étude, le commissaire aux langues officielles fait 17 recommandations au gouvernement fédéral (en particulier à Patrimoine canadien et aux organismes fédéraux de financement des arts et de la culture). Les recommandations visent les objectifs suivants :

Formulation d'une nouvelle vision des arts et de la culture ainsi que de la vitalité des CLOSM

- Formuler une nouvelle vision pour reconnaître le rôle clé que jouent les arts et la culture dans la vitalité des CLOSM;
- Veiller à ce qu'une stratégie de financement à long terme soit incorporée à cette nouvelle vision qui tient compte du niveau de développement des organismes culturels communautaires et des priorités communautaires;
- S'assurer que les stratégies et le financement qui répondent aux besoins et aux priorités des secteurs des arts et de la culture dans les communautés minoritaires francophones et anglophones soient comprises dans l'initiative qui remplacera le *Plan d'action pour les langues officielles*.

Structure de gouvernance apte à répondre aux besoins des communautés

- Créer des comités (un francophone, un anglophone) formés de représentants du gouvernement et des communautés pour formuler et mettre en œuvre une nouvelle vision partagée des arts et de la culture dans les CLOSM et pour conseiller le gouvernement dans ce domaine.

## Examen distinct des questions liées aux arts et à la culture

- Veiller à ce que le Secrétariat des affaires francophones de Patrimoine canadien examine les arts et la culture dans les CLOSM de façon distincte par rapport aux arts et à la culture dans l'ensemble des communautés francophones et qu'il mène des travaux de recherche et des consultations dans ce domaine.

## Recherche

- Mener un programme de recherches ciblées sur les arts et la culture au sein des CLOSM afin de mieux comprendre les réalités des communautés et de mesurer l'incidence des programmes fédéraux afférents sur ces communautés.

## Flexibilité des programmes

- Veiller à ce que les critères d'admissibilité qui s'appliquent aux programmes de financement des arts et de la culture ne défavorisent pas certaines catégories d'artistes ou d'organismes;
- Veiller à ce que les questions liées aux arts et à la culture dans la communauté anglophone du Québec soient traitées à l'échelle nationale;
- Axer les modes d'attribution des fonds sur les besoins réels des organismes pour leur permettre de progresser, de croître et d'atteindre un niveau de développement qui leur permettra d'apporter une contribution significative à la vitalité de leurs communautés respectives;
- Élaborer des indicateurs de rendement qui tiennent compte de la réalité particulière des organismes artistiques et culturels;
- Chercher des façons de simplifier les procédures de demande de financement et d'alléger le fardeau administratif et financier des artistes et des organismes qui demandent du financement.

## Mesure de rendement dans les institutions

- Veiller à ce que Patrimoine canadien ajoute, dans les ententes régissant les transferts de fonds à des administrateurs (comme MUSICACTION, FACTOR et Téléfilm Canada), une clause linguistique précisant un pourcentage minimum de fonds à accorder aux CLOSM;
- Recueillir des données sur le statut minoritaire (francophone ou anglophone) des bénéficiaires de chaque programme de financement;
- Tenir compte des réalités des communautés dans les données financières et éviter d'utiliser le poids démographique des communautés comme cible absolue de financement;
- Recueillir des données pour mesurer et comparer les taux de succès pour ce qui est des demandes de subventions;
- Examiner les écarts entre les taux d'acceptation des demandes de subventions présentées par les artistes des CLOSM et ceux d'autres groupes linguistiques afin de déterminer les raisons de ces écarts et de formuler une stratégie pour les éliminer ou les réduire.

## Dualité linguistique et initiatives pour inciter les cultures à se comprendre les unes et les autres

- Reconnaître le rôle clé que les CLOSM peuvent jouer dans le dialogue interculturel et mettre au point une stratégie pour promouvoir la dualité linguistique et le dialogue interculturel grâce aux arts et à la culture.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	7
A. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE .....	7
B. PORTÉE DE L'ÉTUDE .....	8
C. CONTEXTE DE L'ÉTUDE .....	9
D. STRUCTURE DU RAPPORT .....	9
<b>MÉTHODOLOGIE</b> .....	10
A. COMITÉ CONSULTATIF .....	10
B. PROCÉDÉS .....	10
<b>ARTS ET CULTURE DANS LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE</b> .....	12
A. MILIEU ARTISTIQUE ET CULTUREL DANS LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE .....	12
B. MILIEU ARTISTIQUE ET CULTUREL ANGLOPHONE AU QUÉBEC .....	12
<b>RÔLE DES ARTS ET DE LA CULTURE DANS L'ÉPANOUISSEMENT DES COMMUNAUTÉS ET LA DUALITÉ LINGUISTIQUE</b> .....	15
<b>POLITIQUES ET PROGRAMMES</b> .....	17
A. INTRODUCTION .....	17
B. PROGRAMMES DE PATRIMOINE CANADIEN .....	17
1. <i>Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles</i> .....	18
2. <i>Direction générale de la politique des arts</i> .....	21
3. <i>Direction générale des industries culturelles</i> .....	25
C. FONDS DE LA MUSIQUE DU CANADA .....	26
1. <i>FACTOR</i> .....	27
2. <i>MUSICACTION</i> .....	27
D. OFFICE NATIONAL DU FILM .....	28
E. CENTRE NATIONAL DES ARTS .....	31
F. CONSEIL DES ARTS DU CANADA .....	32
G. TÉLÉFILM CANADA .....	35
<b>SOUTIEN FÉDÉRAL AU SECTEUR ARTISTIQUE ET CULTUREL DANS LES CLOSM : CONSTATATIONS</b> .....	36
A. FINANCEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE DANS LES CLOSM .....	36
B. POURCENTAGE DES FONDS ATTRIBUÉS AUX CLOSM .....	38
C. REPRÉSENTATION DES CLOSM AU SEIN DE CERTAINS ORGANISMES .....	39
D. DIVERSITÉ CULTURELLE .....	39
E. CAPACITÉS ET INFRASTRUCTURES DES ORGANISMES DE SERVICES DANS LE DOMAINE DES ARTS .....	40
F. VIABILITÉ DES INDUSTRIES CULTURELLES .....	41
G. VISIBILITÉ .....	44
H. LANGUE ET ART : FORMES ARTISTIQUES VERBALES ET NON VERBALES .....	45
I. PROGRAMMES CIBLÉS .....	46
J. CRITÈRE D'EXCELLENCE ET MARGINALISATION .....	47
K. OBSTACLES ADMINISTRATIFS .....	47

L. CRITÈRES DE PROGRAMME .....	48
M. CROISSANCE DES ORGANISMES NATIONAUX DE SERVICE AUX ARTS QUI REPRÉSENTENT DES ARTISTES DES CLOSM .....	48
N. CONSULTATION ET COLLABORATION .....	49
O. LEADERSHIP .....	49
P. SUSCITER L'ENGAGEMENT DES AUTRES PALIERS DE GOUVERNEMENT .....	51
<b>DUALITÉ LINGUISTIQUE ET DIALOGUE INTERCULTUREL : CONSTATATIONS .....</b>	<b>52</b>
<b>CONCLUSIONS .....</b>	<b>53</b>
<b>RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>54</b>
A. NOUVELLE VISION À FORMULER .....	54
B. STRUCTURE DE GOUVERNANCE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES COMMUNAUTÉS .....	55
C. SECÉTARIAT DES AFFAIRES FRANCOPHONES .....	56
D. RECHERCHE .....	56
E. FLEXIBILITÉ DES PROGRAMMES .....	56
F. MESURES DE RENDEMENT DES INSTITUTIONS .....	58
G. DUALITÉ LINGUISTIQUE ET RAPPROCHEMENT CULTUREL .....	60
<b>ANNEXE ORGANISATIONS AYANT CONTRIBUÉ À L'ÉTUDE .....</b>	<b>61</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>63</b>

« DANS UN CONTEXTE MINORITAIRE, LES ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES INSUFFLENT DE LA VIE À UNE COMMUNAUTÉ, L'ANIMENT ET DÉFINISSENT SES CARACTÉRISTIQUES UNIQUES QUE CE SOIT DANS UN CONTEXTE URBAIN OU RURAL... POUR RESTER VIVANTE, UNE LANGUE DOIT S'ANCRER DANS UN ENSEMBLE DE FONDEMENTS CULTURELS QUI EN FONT TOUT À LA FOIS SA RICHESSE ET SA RAISON D'ÊTRE. »

– Fédération culturelle canadienne-française, mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, le 31 octobre 2005.

## INTRODUCTION

### A. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Inextricablement liés à l'identité linguistique et culturelle, les arts et la culture nous proposent une façon d'appréhender le monde — à travers un prisme qui nous permet de voir plus clairement qui nous sommes. Que l'on soit créateur, artiste, travailleur culturel ou consommateur, la participation aux arts et à la culture favorise le sentiment d'appartenance. Les arts et la culture jouent de surcroît un rôle essentiel dans l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et favorisent un vif sentiment d'identité linguistique et culturelle. Pour de nombreux membres des communautés de langue officielle, il est tout aussi important de pouvoir profiter pleinement d'une vie artistique et culturelle dynamique que d'avoir un bon système d'éducation.

*« La culture et les arts jouent un rôle crucial dans la vitalité des communautés minoritaires de langue officielle et font partie intégrante de l'identité des communautés linguistiques et ethniques. Par conséquent les arts et la culture ont un impact majeur sur la formation de l'appartenance identitaire et le maintien de la langue, au même titre que peut l'être l'éducation<sup>1</sup>. »*

Il faut donc considérer les mesures prises par le gouvernement fédéral en vue de promouvoir les arts et la culture des CLOSM comme un élément essentiel des grandes actions visant à favoriser le développement de ces communautés.

Par conséquent, la présente étude visait à déterminer si les mesures prises par le gouvernement fédéral en vue de soutenir les arts et la culture dans les CLOSM sont suffisantes pour permettre à ce secteur d'activité de contribuer pleinement à l'épanouissement des communautés en question. Nous avons également étudié les mesures prises par le gouvernement fédéral pour encourager le dialogue culturel et la dualité linguistique par l'intermédiaire des arts et de la culture.

L'épanouissement des communautés et la dualité linguistique constituent le cadre de l'étude et sont deux objectifs fondamentaux inscrits dans la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, dont l'article 41 se lit comme suit :

- (1) Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.
- (2) Il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en oeuvre cet engagement. Il demeure entendu que cette mise en oeuvre se fait dans le respect des champs de compétence et des pouvoirs des provinces.

<sup>1</sup> Landry, Rodrigue, *On ne naît pas Francophone, on le devient...*, atelier au 58<sup>e</sup> Congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française, tenu du 29 septembre au 1er octobre 2005. Version en ligne ([http://www.acef.ca/c/fichiers/B3\\_Rodrigue\\_Landry.pdf](http://www.acef.ca/c/fichiers/B3_Rodrigue_Landry.pdf)) consultée le 20 mars 2007.

Par conséquent, l'étude visait à répondre aux questions suivantes :

- au sujet de l'épanouissement des CLOSM
  - o Les mesures prises par le gouvernement fédéral en vue de promouvoir les arts et la culture dans les CLOSM sont-elles appropriées?
  - o Les CLOSM reçoivent-elles la part qui leur revient des fonds disponibles par l'intermédiaire des programmes de financement de la culture?
  - o Les artistes des CLOSM sont-ils confrontés à des défis ou à des obstacles particuliers qui nuisent à leur carrière?
  - o Le domaine de la culture est-il suffisamment bien soutenu pour contribuer à l'épanouissement des CLOSM?
- au sujet de la dualité linguistique
  - o Les autorités fédérales se servent-elles suffisamment des arts et de la culture pour susciter les échanges entre les deux groupes de langue officielle?

## B. PORTÉE DE L'ÉTUDE

Patrimoine canadien, le Conseil des Arts du Canada, le Centre national des Arts, l'Office national du film et Téléfilm Canada sont parmi les grands organismes fédéraux dont le mandat porte sur les arts et la culture. L'étude visait à évaluer le soutien de ces ministères et sociétés d'État aux artistes et aux organisations des CLOSM. L'étude a également touché deux organisations indépendantes qui ont reçu de Patrimoine canadien le mandat d'administrer les fonds provenant du Fonds canadien de la musique, soit la Foundation Assisting Canadian Talent on Recordings (FACTOR) et MUSICACTION.

On a tout d'abord étudié les questions dans leur ensemble plutôt que par rapport à des formes d'art individuelles. Quelques questions sont certes propres à des disciplines précises (quelques-unes sont commentées ci-après), mais l'étude a visé à définir les enjeux qui concernent généralement les artistes et les organisations artistiques actifs dans les CLOSM.

CBC I Radio-Canada et le Fonds canadien de télévision ont été exclus de l'étude. Ces organisations font l'objet d'une analyse distincte par le commissaire aux langues officielles. Les résultats seront publiés dans les prochains mois, ce qui aidera à broser un tableau d'ensemble des mesures prises par le gouvernement fédéral pour soutenir les arts et la culture dans les CLOSM.

Le Musée des beaux-arts du Canada et d'autres musées nationaux ont également été exclus de l'étude. Selon des rapports isolés émanant des artistes francophones, ces derniers n'ont peut-être pas une représentation équitable au Musée des beaux-arts du Canada dans les diverses expositions, mais le Commissariat a néanmoins décidé de ne pas examiner cette situation. Nous avons estimé que des facteurs plus complexes étaient en jeu, étant donné que ce musée a pour mandat d'être une vitrine non seulement de l'art canadien, mais aussi de l'art en général, des arts du monde entier et de toutes les périodes. Il faudra peut-être une étude distincte pour examiner la question complexe de l'importance accordée aux artistes canadiens d'origine différente par le Musée des beaux-arts du Canada.

D'autres secteurs d'activités du domaine des arts et de la culture ont été écartés afin de limiter l'envergure de l'étude : il s'agit du soutien aux périodiques et des initiatives visant à mettre la culture canadienne en ligne. Nous avons voulu nous concentrer sur les programmes qui touchent plus directement les artistes : ceux qui accordent des subventions aux artistes et aux organismes, aux infrastructures, aux événements culturels, etc.

## C. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Adoptée en 1969, la *Loi sur les langues officielles* vise à reconnaître que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada et ont un statut égal, à favoriser la dualité linguistique qui est au cœur de l'identité canadienne. La *Loi* a été remaniée en 1988 afin d'ajouter notamment la partie VII qui stipule que le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités anglophones et francophones du Canada. Les objectifs décrits dans la partie VII entraînent plusieurs obligations pour les ministères et organismes fédéraux.

Quand le gouvernement a déposé en 2003 le *Plan d'action pour les langues officielles*, il a donné un nouvel élan à la politique fédérale de bilinguisme officiel. Doté d'un budget initial de 751,3 millions de dollars, ce plan d'action vise à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones. Il porte notamment sur les services de santé, les questions d'immigration, l'accès à l'éducation dans la langue de la minorité, l'alphabétisation et la formation postsecondaire. Malheureusement, il ne s'applique pas aux arts ni à la culture. Cette omission a beaucoup déçu le milieu artistique et culturel des CLOSM qui s'est alors senti vulnérable. Pour plusieurs, cette omission est révélatrice d'un problème plus profond, soit que les autorités fédérales ne sont pas suffisamment conscientes de l'importance vitale des arts et de la culture pour l'épanouissement des CLOSM.

La *Loi sur les langues officielles* a été modifiée à nouveau en 2005 afin de définir clairement la nature des engagements fédéraux. Cette modification renforce

l'engagement fédéral à l'égard de la promotion du français et de l'anglais en spécifiant au paragraphe 41(2) que les institutions fédérales ont l'obligation de prendre des mesures positives afin de mettre en œuvre cet engagement. Dans son rapport annuel de 2006-2007, le commissaire aux langues officielles définit une mesure positive comme étant une action prise par le gouvernement ou les institutions en vue de produire un effet réel<sup>2</sup>.

L'entrée en vigueur de la modification de la *Loi* a paru un moment particulièrement opportun au Commissariat aux langues officielles pour entreprendre un examen du soutien que les institutions fédérales apportent aux arts et à la culture des CLOSM.

## D. STRUCTURE DU RAPPORT

Nous présentons les résultats de l'étude en fournissant d'abord une description de la méthodologie adoptée, une description et une analyse des divers programmes qui offrent du soutien aux artistes et aux organismes des CLOSM. Nous énonçons ensuite les constatations récoltées à partir des entrevues et de la recension des écrits avant de formuler nos recommandations.

---

2 Commissariat aux langues officielles, *Rapport annuel 2006-2007*, mai 2007, p. 33.

# MÉTHODOLOGIE

## A. COMITÉ CONSULTATIF

Avant de commencer son étude, le Commissariat a créé un comité consultatif ayant pour responsabilité de donner des conseils et des avis sur l'approche à adopter en général. Le comité se composait de trois hauts responsables d'organisations nationales et provinciales engagées dans la promotion des intérêts des artistes des minorités francophones et anglophones. Il s'agit de la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF), du Regroupement des éditeurs canadiens-français et du English-Language Arts Network. Le comité a dispensé des conseils quant à la documentation à examiner et aux personnes et organisations à interroger, puis il a validé les constatations et donné sa rétroaction sur les recommandations<sup>3</sup>. La liste des membres du comité consultatif se trouve à l'annexe.

## B. PROCÉDÉS

L'étude a été réalisée avec l'aide des firmes Meta4 Creative Communications et Micheline Lesage & Associés/Associates qui ont effectué la collecte des données, mené les entrevues et rédigé un rapport pour présenter les résultats et leurs conclusions.

Deux méthodes ont été utilisées pour obtenir les informations nécessaires : une recension des écrits et un examen de la documentation pertinente concernant les politiques et les programmes, d'une part, et des entrevues auprès des institutions fédérales visées et des organismes engagés dans les arts et la culture, d'autre part.

### *Recension des écrits et examen de la documentation*

Il existe un grand nombre de documents sur les arts et la culture des communautés francophones en situation minoritaire. Le but du Commissariat n'était pas d'effectuer une recension exhaustive de ces documents en vue de décrire la situation générale des artistes francophones en situation minoritaire, car cela aurait largement dépassé la portée de l'étude. Les écrits ont surtout servi à éclairer et à mettre en contexte les enjeux qui ont été révélés au moyen des entrevues. Il faut toutefois souligner la rareté des

analyses et des études portant sur la réalité des anglophones minoritaires au Québec dans le domaine des arts et de la culture. Dans ce cas, les entrevues ont servi de source primaire de renseignements pour déterminer les enjeux auxquels font face les artistes anglophones du Québec.

Cette étude ne visait pas non plus à décrire de façon exhaustive les divers programmes fédéraux voués aux arts et à la culture. Tous les programmes de soutien qui ont fait l'objet d'une analyse sont décrits en détail sur les sites Internet des différentes instances fédérales et les lecteurs peuvent s'y référer pour obtenir plus d'informations.

En matière de données quantitatives et financières, le document de référence pour la francophonie hors Québec est l'*Étude sur le positionnement de la francophonie canadienne au sein des grandes institutions culturelles fédérales 2004-2005*<sup>4</sup>. Ce document présente les données, sur une période de cinq ans, recueillies par la FCCF avec le concours financier de la Direction de la concertation interministérielle de Patrimoine canadien.

Cette étude met en contexte la contribution de ces institutions aux artistes et aux organismes artistiques et culturels de la francophonie canadienne hors Québec, tout en soulignant les écarts, les retards et les gains en matière d'appui. Les données recueillies par la FCCF comportent non seulement les sommes allouées mais aussi le nombre de demandes de subventions ou de contributions accordées aux francophones hors Québec par rapport à l'ensemble des demandes financées pour l'ensemble de la francophonie.

La question financière du côté anglophone pose des défis particuliers. En effet, il n'existe pas d'analyse d'ensemble des fonds alloués à la communauté anglo-québécoise. Les fonds attribués aux anglophones dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle sont consignés, mais plusieurs autres programmes ne tiennent pas compte du statut minoritaire des bénéficiaires. Par exemple, une organisation telle que FACTOR, qui se consacre à promouvoir la musique en langue anglaise au Canada, ne consigne pas la première langue officielle des demandeurs (quelques-uns sont francophones), ce qui rend impossible la mesure de l'incidence de ce financement sur la minorité anglophone du Québec.

<sup>3</sup> Grâce à la précieuse contribution du Comité consultatif, le Commissariat a pu faire valider les conclusions de l'étude, mais il est le seul responsable des recommandations finales.

<sup>4</sup> Fédération culturelle canadienne-française, *Étude sur le positionnement de la francophonie canadienne au sein des grandes institutions culturelles fédérales : mise à jour des tableaux pour les années 2003-2004 et 2004-2005*, mars 2007.

Il existe aussi des programmes pour lesquels l'analyse par statut minoritaire ne serait pas pertinente. À ce titre, on peut prendre pour exemple le programme Présentation des Arts Canada de Patrimoine canadien, qui subventionne de nombreux événements d'envergure internationale tels que le Festival International de Jazz et le Festival Juste pour rire de Montréal. Or, ces événements s'adressent à un public varié et font appel à des artistes de partout, y compris des anglophones du Québec. Par conséquent, il est tout à fait impossible, pour de tels programmes de subventions, d'établir la part exacte qui sert le public anglophone et les créateurs anglophones du Québec.

Les données financières portant sur les anglophones du Québec sont donc plutôt fragmentaires et ne sont pas directement comparables au type de données que nous possédons sur les francophones en situation minoritaire. Quoiqu'il en soit, ce n'était pas notre intention de comparer les sommes allouées aux deux groupes linguistiques; il s'agit plutôt de vérifier si, dans chacun de ces milieux linguistiques pris séparément, les organismes et les artistes reçoivent le type de soutien qui leur permettra de contribuer à l'épanouissement de leur communauté, en fonction de leur contexte particulier.

### Entrevues

Le Commissariat a effectué huit entrevues auprès d'organismes artistiques et culturels des CLOSM et treize entrevues auprès de sept ministères et organismes fédéraux. Ceux-ci se divisent en deux catégories : ceux qui versent des fonds et ont la charge des orientations (comme Patrimoine canadien) et ceux qui ont pour fonction d'assurer la prestation des arts et de la culture, de les présenter et de les diffuser (comme le Centre national des Arts et le Conseil des Arts du Canada).

Nous avons mené des entrevues au sein d'organismes artistiques afin de déterminer les enjeux qui leur semblent les plus importants et de connaître leur opinion sur l'efficacité des programmes fédéraux à l'égard de ces enjeux (voir le tableau 1). Il existe un grand nombre d'organismes francophones qui s'occupent d'art et de culture, autant du point de vue de la production que de l'animation culturelle. Plusieurs d'entre eux sont sur le terrain et dans les régions, et, par conséquent, il aurait été intéressant de pouvoir en consulter un plus grand nombre

dans le cadre de cette étude. Cependant, leurs intérêts sont bien représentés par des organismes nationaux tels que la FCCF et ses organismes membres, lesquels travaillent à dégager les enjeux prioritaires et à obtenir un consensus. Reconnaissant que ces organismes cadres peuvent parler au nom de leurs membres, le Commissariat a jugé qu'il serait suffisant de limiter les entrevues aux principaux organismes nationaux.

Les entrevues, d'une durée moyenne d'une heure et demie, ont été réalisées à l'automne 2006, en personne dans le cas des représentants habitant la région de la capitale nationale et Montréal, et au téléphone dans tous les autres cas. Deux guides d'entrevue ont été rédigés dans les deux langues officielles : le premier était destiné aux ministères et organismes gouvernementaux, le second, aux représentants des organismes artistiques.

Une discussion ouverte à la fin de chacune des entrevues a permis d'explorer d'autres aspects de la question, de valider certains commentaires de personnes interrogées et, dans certains cas, de prendre connaissance de documents particuliers difficiles à obtenir. La liste des personnes ayant participé aux entrevues se trouve à l'annexe.

**Tableau 1 – Liste des organisations ayant pris part aux entrevues**

Ministères et organismes fédéraux et partenaires	Nombre d'entrevues
Patrimoine canadien	5
Conseil des Arts du Canada	3
Centre national des Arts	1
Office national du film	1
Téléfilm Canada	1
FACTOR	1
MUSICACTION	1
<b>Organisations non gouvernementales vouées aux arts</b>	
Alliance nationale de l'industrie musicale	1
Association des groupes en arts visuels francophones	1
English-Language Arts Network	1
Fédération culturelle canadienne-française	1
Quebec Drama Federation	1
Quebec Writers' Federation	1
Regroupement des éditeurs canadiens-français	1
Réseau atlantique de la diffusion des arts et de la scène	1

## ARTS ET CULTURE

### DANS LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE

Pour mieux comprendre le rôle des arts et de la culture dans les CLOSM, il faut avoir une idée générale des grands facteurs qui affectent les CLOSM et de l'évolution de l'élément artistique dans ces communautés. En voici les grandes lignes.

#### A. MILIEU ARTISTIQUE ET CULTUREL DANS LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE

Il n'est pas simple de présenter la situation des artistes et des organismes de services francophones dans le domaine des arts et de la culture. Une généralisation serait risquée, car chaque région a son caractère propre où ses artistes et organismes à vocation artistique ont des défis particuliers à y relever. En outre, les différences sont grandes entre les formes artistiques ou entre les industries culturelles.

Des organismes de services dans le domaine des arts et de la culture assurent une représentation efficace des artistes francophones en situation minoritaire et ont commencé à faire preuve d'une influence considérable, tant à l'échelle nationale que provinciale. La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF), la Table des organismes nationaux des arts et de la culture et la Table des organismes culturels se sont mobilisées en très peu de temps et ont fort bien réussi à rassembler des groupes disparates, en les convaincant de travailler à la cause commune. Elles ont donné aux artistes et aux organismes la possibilité de s'exprimer aux instances nationales. En plus d'articuler les problèmes de façon claire, elles ont apporté de la cohérence au dialogue et renforcé leurs arguments par des données concrètes.

La FCCF a exercé un leadership particulièrement fort par l'intermédiaire de ses rapports annuels, de recherches commanditées et de réunions périodiques avec des cadres des ministères et organismes fédéraux. Elle a travaillé sans relâche à rassembler des arguments et à faire valoir les

intérêts des artistes des CLOSM par des mécanismes horizontaux, tels que l'Entente multipartite de collaboration sur la culture, la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, ou par des initiatives concertées avec les sept organismes nationaux et les treize associations provinciales et territoriales qui appuient la culture francophone en situation minoritaire.

En dépit des effets positifs des modifications législatives et des changements dans les mentalités, selon des consultations récentes dans tout le pays, les minorités francophones se sentent toujours fragiles et cette vulnérabilité affectent le milieu artistique<sup>5</sup>. Le déclin de la démographie (chiffres en baisse dans l'ensemble de la francophonie et dans de nombreuses communautés), des infrastructures culturelles faibles (manque d'installations consacrées aux arts), les capacités restreintes des organismes artistiques (manque de ressources humaines et financières, manque de possibilités de développement) sont au nombre des facteurs qui ont une influence majeure sur les communautés francophones dans tout le Canada et sur les artistes qui y travaillent.

#### B. MILIEU ARTISTIQUE ET CULTUREL ANGLOPHONE AU QUÉBEC

On ne connaît pas très bien la communauté artistique anglo-québécoise, car la formation d'une association de défense de ses intérêts est très récente. En effet, les artistes anglo-québécois de toutes les disciplines se sont réunis pour la première fois en novembre 2004 lors du Quebec Arts Summit. Cette rencontre historique a donné naissance au English-Language Arts Network (ELAN) qui regroupe 800 artistes anglo-québécois. Certains sondages ont été effectués afin de mieux connaître les besoins des artistes de certaines disciplines<sup>6</sup>, mais notre connaissance de cette communauté reste limitée. Ainsi, les caractéristiques et les besoins des artistes des autres disciplines ainsi que les enjeux particuliers auxquels sont confrontés les artistes anglo-québécois en général n'ont pas encore fait l'objet de recherches systématiques.

5 Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, *La francophonie canadienne : enjeux, défis et pistes pour l'avenir, octobre 2006*. Version en ligne ([http://www.scics.gc.ca/cinfo06/830898005\\_f.pdf](http://www.scics.gc.ca/cinfo06/830898005_f.pdf)) consultée le 8 janvier 2007.

6 En 2003, Patrimoine canadien a commandité un sondage sur les besoins des producteurs de films et de contenu télévisuel (voir Kirwan Cox, *Draft Survey of English-Speaking Producers in Quebec*, septembre 2003). En 2007, ELAN en a effectué un sur les artistes visuels et en a publié les résultats dans le document intitulé *Report on ELAN Visual Arts Survey*.

Selon les personnes interrogées, le manque de connaissances sur cette population s'explique également par le fait que les artistes anglophones du Québec font cause commune avec les artistes en général, plutôt qu'avec la minorité linguistique à laquelle ils appartiennent. La plupart de leurs luttes sont celles de tous les artistes. Nombre d'entre eux sont tout à fait bilingues et côtoient leurs collègues francophones. Ils sont au Québec par choix et ont le sentiment d'appartenir à une scène artistique que beaucoup considèrent comme la plus dynamique du pays. Bien souvent, des événements destinés au grand public de Montréal montrent simultanément des œuvres d'Anglo-Québécois et d'artistes francophones. Les anglophones sont par ailleurs bien représentés dans les industries culturelles, où nombre d'entre eux ont des rôles de premier plan.

Les milieux culturels anglophones ont bénéficié d'une conjoncture qui leur était favorable, y compris une augmentation du soutien financier offert par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). Les autorités provinciales se sont montrées sensibles à la nécessité de soutenir cette communauté et d'autres communautés culturelles, malgré le fait que les artistes qui présentent des demandes en anglais pourraient être désavantagés lorsque les membres de jurys ne sont pas bilingues. Si l'on tient compte du poids démographique des non-francophones (anglophones et allophones), le CALQ leur attribue relativement plus de fonds qu'aux francophones. Ainsi, le Québec est la province qui a le mieux démontré l'importance qu'elle accorde à la culture en général, en accordant davantage de fonds et en adoptant d'autres mesures de soutien.

La communauté a également bénéficié de l'effet conjugué du lobbying des artistes et des organismes francophones du reste du Canada et des dispositions de la *Loi sur les langues officielles*. Ces deux facteurs ont amené la création, par le gouvernement fédéral, d'un ensemble de mesures, de programmes et d'incitatifs positifs à l'égard des CLOSM ainsi que l'augmentation du financement de source fédérale. Ces contributions ont permis la création de nouveaux organismes de représentation, tels que le Quebec Drama Federation, la Quebec Writer's Federation et le ELAN, déjà mentionné.

La situation des artistes anglophones du Québec a toutefois évolué considérablement avec le temps, en fonction des changements démographiques. La population anglophone du Québec est en baisse depuis 1976, bien qu'on ait assisté à une légère remontée entre 2001 et 2006<sup>7</sup>. Ce déclin de population rend la situation encore plus difficile pour les artistes qui sont en région. De son côté, le Quebec Community Groups Network (QCGN) utilise le terme « hollowing out of the population » (ce qui pourrait se traduire par « évitement de la population »), puisque la population d'âge moyen a tendance à quitter la province et la population qui reste est vieillissante. Ces déficits s'ajoutent à un écart croissant entre les riches et les pauvres et à un taux de chômage plus élevé que dans la majorité francophone<sup>8</sup>.

Les écrits recensés font état de la perception que l'influence de la population anglophone s'est amoindrie et que celle-ci devra donc adapter sa stratégie si elle veut maintenir une communauté dynamique et saine. La diversité régionale joue aussi un rôle : les communautés anglophones en dehors de Montréal forment une masse critique moins importante et possèdent moins d'installations culturelles, ce qui réduit ses capacités en général. Selon une étude que nous avons publiée en 2004 :

*« Il est toujours difficile de prédire l'avenir et cela vaut certainement pour la communauté anglophone du Québec. Les tendances démographiques font ressortir que la composition des communautés est beaucoup plus variée parce qu'elle est de plus en plus multiethnique et multiraciale et en raison d'une mixité croissante des deux populations. Du point de vue institutionnel, cela signifie que les écoles et les établissements de santé et de services sociaux, tout en fournissant des services à la communauté anglophone, doivent aussi composer avec des clientèles pluralistes qui reflètent la dichotomie entre Montréal et le reste du Québec<sup>9</sup>. »*

7 Statistique Canada, *Le portrait linguistique en évolution, Recensement de 2006*, ministère de l'Industrie, Ottawa, décembre 2007.

8 Quebec Community Groups Network, *Taking Stock: A Mid-Term Review of the Government of Canada's Official Languages Action Plan in Quebec*, juillet 2005. Version en ligne consultée le 8 janvier 2007.

9 Jack Jedwab, *Vers l'avant : l'évolution de la communauté d'expression anglaise du Québec*, Commissariat aux langues officielles, novembre 2004. Version en ligne (<http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/SF31-71-2004F.pdf>) consultée le 8 janvier 2007.

Les défis posés par le développement et le maintien de la vitalité des communautés anglophones au Québec deviennent donc plus complexes. Selon le Quebec Community Groups Network, le *Plan d'action pour les langues officielles* a dans une certaine mesure permis de créer des programmes pour bâtir une capacité communautaire, mais il y a encore beaucoup à faire. Le plan ne comportait pas de disposition spéciale pour appuyer les arts et la culture de la communauté anglophone, tout comme pour les communautés francophones.

Les artistes anglophones du Québec éprouvent parfois de la difficulté à obtenir la visibilité qu'ils méritent, tant au Québec que dans le reste du Canada. Ceci est particulièrement vrai pour ceux du domaine de la littérature, et dont souvent les œuvres sont absentes des événements pour la littérature québécoise ou canadienne. Qui plus est, du fait du déclin démographique dans les petites communautés anglophones, les possibilités de présenter des œuvres de dramaturges anglophones sont rares.

Dans son plan de développement pour les années 2005-2010<sup>10</sup>, le Quebec Community Groups Network cernait certains des écueils auxquels se heurtent les artistes anglophones du Québec, soit :

- système de vedettariat (ou *star system*) : les Québécois francophones et les Canadiens en général y souscrivent, mais il laisse peu de place aux artistes des régions;
- financement proportionnel : il reste à établir si le financement obtenu par les artistes anglo-québécois, soit du CALQ ou du Conseil des Arts du Canada, est équitable. Certains allèguent que le Conseil des Arts du Canada sous-finance les artistes québécois (francophones ou anglophones) parce que ceux-ci peuvent faire appel au CALQ<sup>11</sup>. Ces organismes et d'autres ont l'impression que le CALQ ou d'autres organismes, tels que la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), sous-financent la communauté anglophone comparativement aux francophones<sup>12</sup>;
- vision à court terme : le système de financement favorise les projets à long terme ce qui crée des difficultés pour les artistes émergents;

- libre-échange : les artistes s'inquiètent vivement que les œuvres artistiques puissent être considérées comme une simple marchandise à l'instar des produits de consommation;
- sentiment d'isolement : bon nombre des artistes anglophones du Québec sont dispersés sur le territoire de sorte que la plupart se sentent isolés et ne sont pas suffisamment en contact avec la communauté artistique;
- pénurie de ressources dans les régions : souvent, il n'y a pas les installations ou le savoir-faire nécessaires dans les régions éloignées. Bien des artistes ne savent pas qu'il existe des sources de financement;
- manque de soutien dans le système d'éducation : Les écoles doivent être le lieu où les enfants se familiarisent avec les arts et acquièrent le sens de leur propre identité culturelle par rapport aux autres cultures. Or, le système d'éducation ne remplit pas pleinement ses responsabilités à ce chapitre;
- absence d'une voix collective pour représenter les artistes anglophones : cette lacune a heureusement été comblée par la création de ELAN en 2004.

En guise de solution, ELAN a élaboré un ensemble de sept stratégies qui font partie de son plan de développement pour 2005-2010 :

- rassembler la communauté artistique anglophone;
- mener des travaux de recherche afin de mieux connaître la population artistique et se familiariser avec les bonnes pratiques des organismes francophones;
- faciliter le dialogue sur l'identité afin de la nommer et la célébrer;
- entreprendre des activités de lobbying afin d'obtenir du soutien pour les artistes;
- créer des liens avec le milieu de l'éducation;
- promouvoir les arts et la culture dans les régions rurales et éloignées;
- bâtir des liens avec la communauté francophone.

10 Quebec Community Groups Network, *Community Development Plan for the English-speaking communities of Quebec 2005-2010*, 2005.

11 *Ibid.*, p. 36.

12 Kirwan Cox, *Draft Survey of English-Speaking Producers in Quebec*, septembre 2003.

À l'été 2007, le Greater Montreal Community Development Initiative (formé de représentants des divers regroupements anglophones du Montréal métropolitain) a publié un rapport dans lequel il décrit notamment les objectifs à atteindre pour ce qui est des arts et de la culture de la communauté anglophone à Montréal<sup>13</sup>. On peut y lire : « Les ressources culturelles des communautés anglophones projettent admirablement bien une image contemporaine des Montréalais anglophones, caractérisée par leur niveau élevé de bilinguisme, leurs diversités culturelle et artistique et leur intégration à la société québécoise<sup>14</sup>. » Le groupe recommandait une série de mesures afin de consolider la place unique occupée par les artistes anglophones de Montréal dans la vie artistique du Canada. Il demandait notamment la création d'un groupe de travail sur les ressources culturelles, lequel aurait la responsabilité d'élaborer un plan d'action afin de promouvoir les ressources culturelles anglophones de Montréal à l'échelle nationale et internationale.

Selon les sources consultées, les artistes anglophones du Québec se considèrent de plus en plus comme une communauté et, à ce titre, recherchent des façons d'articuler une stratégie pour satisfaire leurs besoins communs — non pas pour se tenir à l'écart, mais pour renforcer les liens qui existent déjà, attirer l'attention sur leurs réalisations et signaler leur présence sur la scène artistique dynamique du Québec. Le programme de ELAN est ambitieux, mais il est essentiel à l'épanouissement non seulement de la communauté artistique mais aussi de la communauté anglophone du Québec en général. De fait, Quebec Community Groups Network a jugé en 2007 que c'est par le développement des arts et de la culture que le milieu anglophone pourrait le mieux venir à bout de son malaise actuel.

## RÔLE DES ARTS ET DE LA CULTURE DANS L'ÉPANOUISSEMENT DES COMMUNAUTÉS ET LA DUALITÉ LINGUISTIQUE

*« La culture aide à ce que se développe le capital social et la capacité organisationnelle de répondre au changement. Elle peut aussi renforcer la cohésion sociale, accroître la confiance personnelle, augmenter les aptitudes à la vie quotidienne, le bien-être mental et physique, renforcer la capacité d'agir en tant que citoyens d'une démocratie et développer de nouvelles pistes pour la formation et l'emploi... Si l'on aborde la culture comme une ressource imaginaire, on peut voir comment les signifiés intrinsèques à la culture traditionnelle ou actuelle créent l'identité et les valeurs d'un lieu. » [Traduction]*

– Charles Landry, *The Creative City: A toolkit for urban innovators*, 2000, p. 9-11.

Depuis cinq ans, une pléthore de livres et d'articles mettent en rapport la créativité avec la vitalité des communautés, la prospérité de la société et la croissance économique. Des auteurs tels que Richard Florida<sup>15</sup> ou Max Wyman<sup>16</sup>, ont mis les décideurs au défi de reconnaître la fonction des arts et de la culture pour stimuler la créativité, rendre nos villes plus agréables à vivre, attirer les investissements et le

tourisme, générer des emplois, inspirer les jeunes et offrir une bonne qualité de vie dans nos communautés. On considère que l'expression artistique, les événements et les organismes culturels sont des véhicules qui permettent de favoriser la cohésion sociale et le sentiment d'identité culturelle.

13 Greater Montreal Community Development Initiative, *Bâtir sur la diversité et les changements au sein des communautés anglophones de la région du Grand Montréal : Poursuivre les stratégies et les objectifs communs en matière de développement*, été 2007.

14 *Ibid.*, p. 15.

15 Richard Florida. *The Rise of the Creative Class And How It's Transforming Work Leisure and Everyday Life*, Basic Books, 2002.

16 Max Wyman. *The Defiant Imagination: Why Art Matters*, Douglas & McIntyre, 2004.

Une étude de Patrimoine canadien a nettement confirmé en 2004 le rôle que doit jouer la culture pour contribuer à l'épanouissement et à l'identité des CLOSM :

*« ... la plupart des répondants (93 %) des communautés de [langue officielle en situation minoritaire] croient "qu'il est important pour eux qu'une identité culturelle et artistique de nature dynamique, et de leur langue, soit transmise à la prochaine génération" et qu'il est important pour leur identité linguistique minoritaire d'avoir accès à une communauté culturelle et artistique dans leur langue qui soit dynamique<sup>17</sup>. »*

La capacité des minorités de langue officielle de s'identifier à leur culture est renforcée quand celle-ci sort de la sphère de la vie privée et acquiert une visibilité publique. C'est seulement à ce moment-là que les citoyens ont le sentiment d'appartenir à quelque chose de plus grand qu'eux-mêmes — une histoire collective, une démarche commune, un avenir ambitieux. Étant donné l'attrait d'Internet, des médias et de la publicité, une scène artistique dynamique est un moyen particulièrement important pour faire participer les jeunes des minorités — pour leur permettre de se retrouver dans un discours public et dans l'espace public et susciter l'appartenance à une culture qui ne soit pas la culture générique de l'Amérique du Nord.

Dans les petites villes et particulièrement en milieu rural, les activités culturelles facilitent l'interaction, bâtissent la communauté et aident à créer un environnement dynamique et ouvert sur l'avenir, un environnement susceptible de contrer l'exode vers les grands centres. Des événements périodiques, tels que le Festival du Voyageur à Winnipeg, le Festival acadien de Caraquet, La Nuit sur l'étang à Sudbury et L'écho d'un peuple à Casselman, sont particulièrement importants pour rassembler les gens et leur permettre d'apprécier une expérience collective et de comprendre davantage le monde. De tels événements ne

sont pas seulement culturels : en rassemblant les gens de la communauté autour d'un même projet, ils suscitent en eux un sentiment d'accomplissement collectif et les rendent fiers de leur histoire et de leurs racines communes.

Par ailleurs, il est bien établi que les espaces culturels contribuent à un sentiment de fierté au sein des communautés en constituant un lieu pour les diverses activités culturelles. Un espace physique crée un sentiment symbolique de lieu — un « foyer » pour la culture et les traditions, où se concrétisent les rêves et les aspirations collectives. Ces espaces renforcent l'identité, car ils rassemblent les gens pour qu'ils participent à la culture vivante, manifestation de leur survivance et de leur croissance en tant que communauté. Les planificateurs, les architectes et les promoteurs des grands centres urbains canadiens reconnaissent depuis longtemps l'importance des espaces culturels. Des investissements considérables ont permis de construire des installations dans certains de ces centres urbains. La plupart du temps, il demeure toutefois difficile de trouver des fonds pour construire et surtout pour exploiter des espaces culturels, une réalité particulièrement fréquente dans les plus petites communautés.

En tant que société bilingue, multiculturelle et géographiquement dispersée sur un vaste territoire, le Canada trouverait avantage à mettre les arts et la culture au service de la promotion de la diversité culturelle et de la dualité linguistique sur la scène internationale. Si la culture favorise les communautés saines et dynamiques, elle a aussi un grand rôle à jouer pour promouvoir les caractéristiques qui définissent un Canadien en tant que tel. L'épanouissement des CLOSM est important pour préserver l'héritage bilingue des Canadiens et garantir l'avenir de notre société bilingue; qui plus est, le lien et l'engagement fructueux entre les deux groupes linguistiques définissent l'essence de notre canadienneté.

---

17 Centre de recherche Décima, *Les Arts au Canada : Accessibilité et disponibilité 2004*, étude préparée pour Patrimoine canadien, 31 mars 2004. Version en ligne ([http://www.culturescope.ca/ev\\_fr.php?ID=7849\\_201&ID2=DO\\_TOPIC](http://www.culturescope.ca/ev_fr.php?ID=7849_201&ID2=DO_TOPIC)) consultée le 8 janvier 2007.

## POLITIQUES ET PROGRAMMES

Le gouvernement fédéral a mis en place un éventail de politiques et de programmes de soutien aux arts et à la culture de minorités francophones et anglophones. Certains sont destinés essentiellement aux CLOSM, tandis que d'autres soutiennent les artistes et les organisations culturelles du Canada, peu importe leur langue ou leur situation (minoritaire ou majoritaire).

### A. INTRODUCTION

La gamme des initiatives et des programmes fédéraux qui soutiennent le secteur des arts et de la culture est aussi complexe que le secteur lui-même. Comme il n'existe pas de guichet unique pour le financement des arts et de la culture, de nombreux organismes artistiques et culturels sont obligés de frapper à plusieurs portes pour obtenir le soutien dont ils ont besoin. En fait, chaque ministère ou organisme fédéral a une mission et un mandat précis, auxquels doivent clairement correspondre ses politiques et ses programmes. Quand on étudie les rapports entre ces programmes et les CLOSM, il est essentiel de tenir compte du mandat en question et de reconnaître que la réussite se mesure directement en fonction de celui-ci.

Chaque fois qu'il nous a été possible de le faire, nous avons fourni les données financières dans notre description des programmes. Comme nous l'avons déjà souligné, de nombreux organismes compilent et rendent disponibles des statistiques sur le niveau de soutien accordé en fonction du groupe linguistique, mais pas toujours selon l'appartenance à une minorité. Sauf dans les tableaux 6, 7 et 8, nous avons utilisé, aux fins de la présente étude, les données de la FCCF, qu'elle recueille périodiquement en collaboration avec Patrimoine canadien, pour évaluer le financement alloué aux artistes et organismes francophones dans les CLOSM<sup>18</sup>. Aucun organisme ne recueille de telles données sur la communauté anglophone. En fait, les données sur la communauté anglophone du Québec nous ont été fournies par les ministères et organismes eux-mêmes et elles ne sont pas comparables aux données recueillies par la FCCF. Par exemple, elles ne permettent pas de connaître la part relative des fonds et des octrois allouée à la communauté anglo-québécoise comparativement au reste du Canada anglais, tandis que les données de la FCCF permettent de

calculer la part allouée aux francophones en situation minoritaire. Cette lacune importante doit être corrigée par les organismes fédéraux de financement.

Le soutien accordé par les programmes fédéraux peuvent prendre la forme de subventions directes aux artistes ou encore de subventions ou de budgets de fonctionnement accordés à des organismes, à des entreprises ou parfois à des communautés. Dans les tableaux, nous n'avons pas spécifié la forme particulière de soutien reçu étant donné que ce renseignement est mentionné dans la description de chacun des programmes.

En vertu de la *Loi sur les langues officielles*, les organismes fédéraux doivent consulter les CLOSM sur l'élaboration et la révision des politiques ou des programmes qui les concernent. Nous avons donc jugé utile de donner quelques renseignements sur les modes de consultation retenus à cette fin.

### B. PROGRAMMES DE PATRIMOINE CANADIEN

Patrimoine canadien est responsable des politiques et des programmes nationaux qui font la promotion d'un contenu canadien, encouragent la participation à la vie culturelle et communautaire, favorisent la citoyenneté active, et appuient et consolident les liens qui unissent les Canadiens et les Canadiennes. Outre ses propres programmes, Patrimoine canadien compte dans son portefeuille les principales institutions culturelles nationales avec lesquelles il collabore pour réaliser divers objectifs culturels et sociaux.

Trois grandes directions générales du Ministère administrent les programmes que nous avons jugé pertinents pour la présente étude. Il s'agit de :

- la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles;
- la Direction générale de la politique des arts;
- la Direction générale des industries culturelles.

18 Fédération culturelle canadienne-française, *Étude sur le positionnement de la francophonie canadienne au sein des grandes institutions culturelles fédérales : mise à jour des tableaux pour les années 2003-2004 et 2004-2005*, mars 2007.

## 1. Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles

### Mandat

La Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles a pour mandat de favoriser la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne et d'encourager le développement des minorités francophones et anglophones, par la coopération interministérielle et intergouvernementale ainsi que par la collaboration avec les communautés et le secteur non gouvernemental.

### Appui aux CLOSM

La Direction générale réalise son mandat grâce à deux grands programmes, l'un intitulé *Développement des communautés de langue officielle*, et l'autre *Mise en valeur des langues officielles*. Elle administre également une initiative interministérielle, soit l'Entente de collaboration multipartite sur la culture.

Le programme *Développement des communautés de langue officielle* est responsable des initiatives touchant au secteur culturel et artistique des CLOSM. Son volet Vie communautaire comprend des initiatives de collaboration avec le secteur communautaire, comme les Ententes Canada-communautés et le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle.

## Vie communautaire

### Ententes Canada-communautés

La Direction générale aide les organismes des CLOSM à faire le nécessaire pour obtenir des gains mesurables sur le plan du développement durable des communautés ainsi que pour encourager l'innovation et l'excellence. Pour ce faire, elle utilise le programme Ententes Canada-communautés, qui comprennent les Ententes Canada-organismes nationaux, lesquelles offrent de l'aide aux organismes nationaux. Il faut préciser que les organismes anglophones du Québec ne sont pas admissibles car ils sont considérés comme des organismes régionaux et non nationaux.

Ces ententes visent tous les secteurs de développement des CLOSM, mais le secteur francophone des arts et de la culture est bien servi par les Ententes Canada-communautés. En effet, depuis cinq ans, ce secteur reçoit en moyenne 25 p. 100 des fonds distribués dans le cadre de ces ententes (voir le tableau 2).

Après avoir connu leur apogée en 2002-2003, les Ententes Canada-communautés ont ensuite diminué leur soutien financier à partir de 2003-2004. Malgré cette baisse, le secteur artistique et culturel a réussi, en 2004-2005, à récolter 24 p. 100 du soutien accordé par les Ententes Canada-communautés et à obtenir une plus grande part des fonds alloués dans le cadre des Ententes Canada-organismes nationaux, puisqu'elle est passée de 16 p. 100 en 2000-2001 à 22 p.100 en 2004-2005.

Tableau 2 – Soutien aux CLOSM francophones au moyen des Ententes Canada-communautés

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
<b>Ententes Canada-communautés</b>					
Total des fonds versés	24 638 473 \$	24 908 944 \$	25 062 141 \$	24 493 790 \$	24 087 691 \$
Fonds versés au secteur artistique et culturel	5 195 077 \$	6 469 616 \$	6 383 428 \$	6 415 614 \$	5 838 633 \$
<b>Pourcentage*</b>	<b>21 %</b>	<b>26 %</b>	<b>26 %</b>	<b>26 %</b>	<b>24 %</b>
<b>Ententes Canada-organismes nationaux</b>					
Total des fonds versés	3 680 000 \$	3 680 000 \$	3 680 000 \$	3 624 941 \$	3 430 314 \$
Fonds versés au secteur artistique et culturel	573 556 \$	595 747 \$	697 453 \$	767 135 \$	762 433 \$
<b>Pourcentage*</b>	<b>16 %</b>	<b>16 %</b>	<b>19 %</b>	<b>21 %</b>	<b>22 %</b>

\* Part attribuée au secteur artistique et culturel par rapport à l'ensemble des fonds destinés au développement des CLOSM francophones

Remarque : Les fonds versés par les Ententes Canada-organismes nationaux sont inclus dans les montants versés dans le cadre des Ententes Canada-communautés.

Outre le volet Vie communautaire, le programme Développement des communautés de langue officielle soutient, à même son enveloppe budgétaire, d'autres volets qui contribuent au secteur artistique et culturel des CLOSM francophones (voir le tableau 3). Les sommes ont servi à financer diverses activités culturelles et artistiques ainsi que des événements tels que le Festival franco-ontarien, les Rendez-vous de la Francophonie et les Jeux de la Francophonie (volet culturel). Comme on peut le constater, ces volets du programme ont également réduit le soutien accordé après 2003-2004, puisque le financement de 2004-2005 est presque le même qu'en 2000-2001.

**Tableau 3 – Soutien au secteur artistique et culturel des CLOSM francophones par le programme Développement des communautés de langue officielle (autres volets)**

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Fonds versés	1 773 434 \$	2 377 403 \$	2 414 930 \$	2 990 140 \$	1 890 393 \$

#### **Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle**

Lancé en juin 2000, le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) vise à faciliter l'accès des CLOSM aux programmes fédéraux susceptibles de contribuer à leur développement et à offrir un levier financier pour faciliter la création de partenariats interministériels et de nouveaux modes de collaboration. En mars 2006, 17 institutions fédérales avaient signé des protocoles d'entente avec Patrimoine canadien afin de mieux desservir les minorités linguistiques dans leur domaine respectif.

Patrimoine canadien applique une stratégie de sevrage progressif qui vise à diminuer graduellement sa contribution par rapport à celles des institutions signataires. Le Ministère veut ainsi créer des partenariats et des initiatives qui survivront après son retrait.

L'entente a généré d'importantes contributions de la part d'autres organismes. Le partenariat est axé sur le développement en général des communautés, et non uniquement sur le développement culturel et artistique, mais ce secteur a reçu une part importante des fonds investis. Le tableau 4 indique les fonds que le secteur des arts et de la culture des CLOSM francophones a reçus de Patrimoine canadien et d'autres organismes dans le cadre du PICLO. Depuis 2001-2002, ce secteur a reçu en moyenne 27 p. 100 du financement total provenant du PICLO.

**Tableau 4 – Soutien au secteur artistique et culturel des CLOSM francophones, dans le cadre du PICLO**

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
De Patrimoine canadien	497 000 \$	1 354 969 \$	1 693 220 \$	1 492 354 \$	1 313 194 \$
<b>Pourcentage*</b>	<b>54 %</b>	<b>26 %</b>	<b>27 %</b>	<b>28 %</b>	<b>27 %</b>
D'autres organismes	1 398 171 \$	1 849 862 \$	2 399 059 \$	2 691 525 \$	1 847 824 \$

\* Part du financement accordé aux CLOSM francophones par rapport à l'ensemble du financement accordé par Patrimoine canadien dans le cadre du PICLO.

Cependant, les contributions générées par le PICLO ont beaucoup diminué depuis 2002-2003 puisque Patrimoine canadien et ses partenaires ont réduit leur soutien d'environ 22 p. 100 depuis cet exercice financier. En fait, cette diminution fait partie de la stratégie de sevrage progressif de la part de Patrimoine canadien. Malheureusement, cette stratégie n'a peut-être pas eu l'effet escompté. En 2004-2005, Téléfilm Canada et l'Office national du film ont augmenté leurs contributions et le Centre national des Arts a versé une première contribution, mais aucune autre institution n'a suivi leur exemple. Au contraire, Affaires étrangères et Commerce international Canada, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et CBC I Radio-Canada ont cessé de verser une contribution, tandis que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et le Conseil des Arts du Canada ont considérablement réduit la leur. En 2004-2005, le Conseil des Arts du Canada a contribué au PICLO à hauteur de 670 000 \$ dans les communautés francophones, ce qui représente environ la moitié de sa contribution de 2000-2001.

Certaines des ententes du PICLO arrivent déjà à échéance (comme celles du Conseil des Arts du Canada et de l'Office national du film, le 31 mars 2008) et d'autres (Centre national des Arts et Téléfilm Canada) viendront à échéance en 2009. Patrimoine canadien compte renouveler les ententes en fonction des fonds qui lui auront été attribués dans son Budget 2008-2009. Il faudra procéder plus tard à une évaluation systématique de toutes les ententes afin de vérifier si celles-ci ont eu l'effet de levier escompté, malgré la stratégie de sevrage progressif mise en œuvre par Patrimoine canadien.

### *Entente de collaboration multipartite sur la culture*

Conclue en 1998, cette entente lie le ministère du Patrimoine canadien et plusieurs organismes culturels fédéraux (le Conseil des Arts du Canada, le Centre national des Arts, CBC I Radio-Canada et l'Office national du film) ainsi que la FCCF. Elle établit un cadre de collaboration entre les parties et permet d'officialiser les engagements pris dans certains secteurs clés du développement culturel et artistique de la francophonie canadienne. Les signataires conviennent de favoriser la création, la production, la promotion et la diffusion des œuvres et des produits culturels et artistiques de la francophonie canadienne, de réaliser leurs engagements selon les modalités de leurs programmes respectifs et de démontrer la valeur d'une approche concertée entre les divers intervenants tout en cherchant à susciter la participation d'autres partenaires.

Cette entente a eu un effet positif en fournissant le cadre d'une démarche de collaboration horizontale entre Patrimoine canadien, les organismes du portefeuille et la FCCF. Elle a réellement permis un dialogue plus centré et plus ouvert et activement encouragé tous les partenaires à respecter leur engagement à l'égard du développement et de l'épanouissement des communautés francophones hors Québec. L'entente est en cours d'examen. Le milieu des arts et de la culture espère que le nouveau protocole d'entente qui sera conclu soutiendra les progrès accomplis à ce jour et qu'il permettra aux organismes de financement de modifier leur façon de soutenir le milieu, qui souhaite que le financement ne soit plus versé par suite de mesures spéciales, mais selon une stratégie mieux pensée, plus complète et plus durable à l'égard des besoins des CLOSM.

Il n'existe pas d'entente parallèle pour la communauté anglophone du Québec.

### *Fonds alloués aux arts et à la culture de la communauté anglophone du Québec*

Le tableau 5 indique les sommes dépensées précisément pour les arts et la culture de la communauté anglophone du Québec par rapport aux sommes allouées à d'autres projets de développement communautaire destinés aux anglophones. Toutefois, comme les données que nous avons recueillies diffèrent selon les sources, ces chiffres sont fournis à titre indicatif seulement. Une partie des sommes attribuées aux organismes communautaires à vocation générale pourraient avoir été dépensées dans des projets artistiques ou culturels, mais le bureau régional de Patrimoine canadien au Québec estime cependant que cette portion serait assez petite de manière générale. Par conséquent, les montants inscrits pour les arts et la culture correspondraient de manière acceptable aux fonds réellement versés.

**Tableau 5 – Soutien aux CLOSM anglophones par le Programme d'appui aux langues officielles**

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Fonds versés pour le développement communautaire	835 772 \$	1 089 031 \$	1 160 005 \$	1 365 793 \$	2 449 916 \$
Fonds versés aux arts et à la culture	187 417 \$	303 217 \$	272 417 \$	235 662 \$	207 046 \$
<b>Pourcentage*</b>	<b>22,4 %</b>	<b>27,9 %</b>	<b>23,5 %</b>	<b>17,3 %</b>	<b>8,5 %</b>

\* Part allouée au secteur artistique et culturel par rapport à l'ensemble des fonds destinés au développement de la communauté.

Comme on peut le constater, le Programme d'appui aux langues officielles a graduellement augmenté au fil des ans les fonds qu'il a alloués à la communauté anglophone pour son développement en général. Quant au soutien aux arts et à la culture, on remarque qu'il a atteint un sommet en 2004-2005 avant de subir une diminution graduelle depuis ce temps.

## **Modes de consultation**

Les responsables de l'Entente consultent les communautés pour déterminer les éléments prioritaires du programme qui les concernent. Les mécanismes de consultation (tables de concertation, concertation interministérielle, groupes de travail, etc.) ont donné lieu à des discussions qui ont permis de cibler plusieurs améliorations à apporter au processus de demande et d'octroi de subventions, dont nous parlerons plus loin.

## **2. Direction générale de la politique des arts**

### **Mandat**

La Direction générale de la politique des arts a la responsabilité des questions stratégiques qui touchent les artistes professionnels et l'ensemble du secteur des arts. Elle gère divers programmes destinés à des organismes professionnels à but non lucratif et à des organismes de services nationaux dans le domaine des arts.

### **Appui aux CLOSM**

La Direction générale n'a pas d'enveloppe budgétaire réservée aux CLOSM. Toutefois, quelques programmes tiennent compte d'éléments particuliers concernant les CLOSM de façon à ce que le pourcentage de soutien apporté puisse être ajusté en fonction du fait que des régions ou des communautés ont peut-être un accès limité à d'autres sources de financement. Il s'agit d'assurer l'égalité d'accès : règles de jeu équitables, égalité des chances et souplesse quand il le faut.

Trois programmes concernent davantage les CLOSM, soit :

- Espaces culturels Canada;
- Présentation des arts Canada;
- Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens.

Ces programmes offrent une prestation régionale de services. Les bureaux régionaux travaillent de concert pour faire connaître aux CLOSM les programmes nationaux à leur disposition et la souplesse des lignes directrices des programmes. Selon les personnes consultées à Patrimoine

canadien, le personnel du Ministère investit beaucoup de temps pour aider les CLOSM à élaborer des projets. Des examens de programme ont révélé qu'il est important que ce temps soit investi pour le bénéfice et la viabilité à long terme de la communauté.

Dans les sections suivantes, l'analyse porte surtout sur les sommes consenties aux artistes et organismes francophones des CLOSM. Comme nous l'avons mentionné dans la section sur la méthodologie, des sommes importantes sont dépensées dans le secteur artistique et culturel au Québec, et il ne serait pas nécessairement pertinent de comparer les sommes dépensées pour la communauté anglophone à l'ensemble des sommes investies dans le secteur culturel de l'ensemble de la province. Nous fournissons donc seulement les sommes brutes sans les comparer à l'ensemble des sommes investies au Québec ou au Canada anglais. Les fonds investis dans la communauté anglophone sont présentés à la fin de la présente section.

### *Espaces culturels Canada*

Le programme Espaces culturels Canada finance des infrastructures culturelles, l'achat d'équipement spécialisé pour soutenir des activités culturelles permanentes et, enfin, la réalisation d'études de faisabilité pour des projets d'infrastructure culturelle. Le financement est accordé à la suite d'un processus d'évaluation en deux étapes faisant en sorte que les besoins des groupes moins bien desservis, notamment les CLOSM, soient considérés de manière appropriée. Premièrement, une analyse à l'échelle régionale permet de classer les projets par ordre de priorité selon des critères d'évaluation et des objectifs de programme. Deuxièmement, un Comité national d'examen évalue et intègre les résultats à une stratégie nationale reposant sur la distribution des fonds dans l'ensemble du pays et les besoins des groupes cibles à l'échelle nationale. Même s'ils ont été conçus pour soutenir les artistes professionnels, des programmes comme Espaces culturels Canada ont une incidence bien plus vaste, car les installations qu'ils contribuent à construire servent aussi à des projets et des activités communautaires de niveau amateur.

En 2004-2005, le programme a financé 13 demandes provenant d'organismes francophones en situation minoritaire (9,7 p. 100 du total des demandes subventionnées) pour un total qui dépassait 1,5 million de dollars, soit 8 p. 100 des sommes distribuées (voir le tableau 6). Ce pourcentage représente une augmentation par rapport aux années antérieures bien que les sommes

Patrimoine canadien a créé, au sein d'Espaces culturels Canada, un cadre d'analyse nommé Stratégies d'investissement régionales qui sert à optimiser l'incidence des fonds alloués par le programme en renforçant la viabilité financière des projets d'infrastructure dans toutes les régions. Les besoins des CLOSM occupent une place importante dans l'élaboration de ces stratégies régionales.

**Tableau 6 – Soutien accordé par Espaces culturels Canada**

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre total de subventions	78	57	81	134
Subventions à des CLOSM francophones	6	4	1	13
<b>Pourcentage*</b>	<b>7,7 %</b>	<b>7,0 %</b>	<b>1,2 %</b>	<b>9,7 %</b>
Total des fonds versés	35 272 392 \$	24 777 083 \$	15 505 126 \$	19 804 560 \$
Fonds versés à des CLOSM francophones	2 044 646 \$	1 179 727 \$	150 000 \$	1 585 796 \$
<b>Pourcentage*</b>	<b>5,8 %</b>	<b>4,8 %</b>	<b>1,0 %</b>	<b>8,0 %</b>

\* Part accordée aux CLOSM francophones par rapport à l'ensemble du programme.

totales distribuées soient inférieures à ce qu'elles étaient en 2001-2002. Toutefois, comme ce programme sert à financer des infrastructures ou des projets ponctuels, on peut comprendre que les sommes investies varient fortement d'une année à l'autre. Le même constat s'applique au Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens. Il faudrait sans doute examiner ces programmes sur une période plus longue pour y déceler une quelconque tendance.

Entre 2001-2002 et 2004-2005, Espaces culturels Canada assumait jusqu'à 33 p. 100 des coûts admissibles de construction, d'agrandissement ou de rénovation et jusqu'à 50 p. 100 de l'achat de matériel spécialisé ou de la réalisation d'études de faisabilité. Le programme peut, dans des cas exceptionnels, couvrir davantage de dépenses admissibles. Ces cas exceptionnels peuvent être des projets dans des zones rurales ou isolées ou chez des populations moins bien desservies (autochtones, jeunes, CLOSM, communautés ethnoculturelles, etc.).

### *Présentation des arts Canada*

Présentation des arts Canada a pour mandat d'appuyer la présentation à la population canadienne de diverses expériences artistiques en subventionnant des festivals et des séries de spectacles. Les fonds versés par ce programme ont presque décuplé depuis 2001-2002 et les

subventions accordées à des projets des CLOSM francophones ont suivi ce rythme (voir le tableau 7). Le nombre de subventions accordées à des festivals ou à des spectacles dans des CLOSM est passé de 10 en 2001-2002 à 58 en 2004-2005. On a donc assisté à une augmentation importante (jusqu'à 200 p. 100) du nombre de productions en tournée, d'organismes de diffusion et de spectacles, ce qui a eu pour effet d'attirer deux fois plus de spectateurs. Selon des représentants du programme qui ont participé aux entrevues, il était indispensable de mettre en place un solide réseau de diffusion pour appuyer et promouvoir la culture francophone hors Québec.

**Tableau 7 – Soutien accordé par Présentation des Arts Canada**

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre total de subventions	104	370	557	599
Subventions à des CLOSM francophones	10	32	52	58
<b>Pourcentage*</b>	<b>9,6 %</b>	<b>8,6 %</b>	<b>9,3 %</b>	<b>9,7 %</b>
Total des fonds versés	2 319 566 \$	12 362 023 \$	20 448 315 \$	21 543 616 \$
Fonds versés à des CLOSM francophones	272 700 \$	920 004 \$	1 664 157 \$	1 597 200 \$
<b>Pourcentage*</b>	<b>11,8 %</b>	<b>7,4 %</b>	<b>8,1 %</b>	<b>7,4 %</b>

\* Part accordée aux CLOSM francophones par rapport à l'ensemble du programme.

### *Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens*

Le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens cherche à renforcer la situation organisationnelle, administrative et financière des organismes voués aux arts et au patrimoine, ainsi qu'à souligner et à soutenir les réalisations des collectivités canadiennes dans le domaine des arts et de la culture.

Le programme compte cinq volets :

- Projets de stabilisation;
- Incitatifs aux fonds de dotation;
- Développement des compétences;
- Prix Capitales culturelles du Canada;
- Projets de réseautage.

Les organismes sont évalués notamment quant à la mesure dans laquelle ils dispensent des services à des communautés déclarées prioritaires (autochtones; communautés ethnoculturelles, rurales ou isolées; minorités de langue officielle; ou jeunes) et la mesure dans laquelle les projets proposés accroîtront la capacité de desservir la communauté en question.

#### **Projets de stabilisation**

Ce volet a pour but de favoriser l'autonomie des organismes voués aux arts et au patrimoine et de les aider à engager les experts professionnels et techniques dont ils ont besoin, à réduire leur déficit et à se constituer une réserve de fonctionnement. Plusieurs organismes francophones se sont prévalus de cette aide et 10 p. 100 des organismes soutenus à Toronto et dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Manitoba sont francophones.

#### **Incitatifs aux fonds de dotation**

Ce volet a pour but d'encourager le public à donner aux organismes voués aux arts et au patrimoine. Ainsi, 2 p. 100 des sommes allouées au cours des cinq dernières années ont été déposées dans des fonds de dotation pour des organismes des CLOSM francophones, soit un montant d'environ 1,14 million de dollars sur un total de presque 56 millions de dollars.

#### **Développement des compétences**

Ce volet fournit une aide financière directe pour des projets ayant pour but de renforcer l'efficacité organisationnelle et de développer les compétences opérationnelles et financières. Le tableau 8 indique les sommes allouées aux organismes voués aux arts et à la culture dans les CLOSM francophones.

En 2004-2005, ce volet a accordé 190 subventions. De ce nombre, 6 (soit 3,16 p. 100) ont été attribuées à des organismes francophones en situation minoritaire, qui ont reçu 1,8 p. 100 des fonds distribués. Compte tenu du mandat de ce programme pour lequel les CLOSM sont des « communautés prioritaires », on peut se surprendre du nombre relativement faible de subventions (ou peut-être du petit nombre de demandes).

**Tableau 8 – Soutien accordé par le volet Développement des compétences du Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens**

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre total de subventions	197	204	190
Subventions à des CLOSM francophones	2	11	6
<b>Pourcentage*</b>	<b>1,02 %</b>	<b>5,39 %</b>	<b>3,16 %</b>
Total des fonds versés	8 998 455 \$	7 474 451 \$	5 522 407 \$
Fonds versés à des CLOSM francophones	59 647 \$	537 500 \$	101 192 \$
<b>Pourcentage*</b>	<b>0,7 %</b>	<b>7,2 %</b>	<b>1,8 %</b>

\* Part accordée aux CLOSM francophones par rapport à l'ensemble du programme.

### **Capitales culturelles du Canada**

Ce volet reconnaît et appuie les municipalités canadiennes qui mettent à profit les nombreux avantages que procurent les arts et la culture dans la vie de leurs membres. Parmi les critères d'évaluation des candidatures, on retrouve la mesure dans laquelle la culture de la CLOSM est mise en valeur et le degré de participation de ses membres au projet. Par exemple, la ville de Caraquet, au Nouveau-Brunswick, a reçu en 2003 une contribution de 212 500 \$ à titre de capitale culturelle.

### **Projets de réseautage**

Ce volet contribue à des projets de réseautage pancanadiens qui visent à renforcer certaines compétences des participants. Ces projets doivent rendre les participants plus aptes à élaborer des politiques et des plans d'action culturels ou à conclure des partenariats stratégiques favorisant les arts et la culture, et ce, à l'échelle locale. En 2005-2006, il a accordé une subvention au réseau québécois Les Arts et la ville afin que ce dernier puisse accroître la portée de son action au sein des collectivités francophones hors Québec.

### **Fonds alloués aux arts et à la culture de la communauté anglophone du Québec**

Les sommes indiquées dans cette section sont celles qui ont été dépensées spécifiquement pour des projets dans les communautés anglophones dans le cadre des trois programmes Espaces culturels Canada, Présentation des arts Canada et le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien (plus précisément son volet Développement des compétences).

On peut constater que les fonds alloués à la communauté anglophone du Québec varient considérablement d'une année à l'autre. À cet égard, les représentants de Patrimoine canadien nous ont fait remarquer que les budgets consacrés à ces programmes peuvent subir des fluctuations importantes d'une année à l'autre.

### **Modes de consultation**

Pour élaborer son cadre de politique des arts, la Direction générale de la politique des arts de Patrimoine canadien a eu des entretiens avec des représentants des CLOSM, dans un contexte de diversité régionale et culturelle. Selon la Direction générale, l'orientation des programmes doit être fondée sur ces considérations et aucune communauté ne doit être marginalisée. Des tournées de consultation sont menées avant de renouveler des programmes – on dit alors que le bureau national de Patrimoine canadien « prend la route ». Étant donné que la prestation des trois grands programmes est régionale, le Ministère peut entretenir des liens avec la communauté en permanence. Selon des personnes interrogées à Patrimoine canadien, on s'assure que les CLOSM sont représentées aux tables rondes quand de hauts fonctionnaires visitent une région.

La Direction générale mène des consultations officielles et non officielles auprès de représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que d'autres intervenants afin de déterminer les besoins des CLOSM et la faisabilité des programmes. En outre, une réunion annuelle de haut niveau entre le Secteur des Affaires culturelles, incluant la Direction générale de la politique des arts, les organismes représentant les CLOSM, des agents régionaux responsables des CLOSM et d'autres intervenants du milieu des arts. Ces consultations permettent de dégager les priorités associées aux CLOSM et aux régions mal desservies et de les intégrer aux programmes.

**Tableau 9 – Soutien accordé aux CLOSM anglophones par la Direction générale de la politique des arts de Patrimoine canadien**

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Espaces culturels Canada	s.o.	71 507 \$	750 000 \$	581 220 \$
Présentation des arts Canada	177 862 \$	401 500 \$	801 000 \$	1 067 138 \$
Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien	s.o.	40 000 \$	186 500 \$	99 414 \$

### **3. Direction générale des industries culturelles**

#### **Mandat**

La Direction générale des industries culturelles a pour mandat de favoriser la viabilité commerciale des industries culturelles afin de contribuer à l'économie et au sentiment d'identité culturelle. Pour ce faire, elle gère des programmes de soutien des quatre principales industries de production – enregistrements sonores, livres, longs métrages et périodiques<sup>19</sup>.

Patrimoine canadien a confié la gestion des programmes consacrés aux enregistrements sonores et aux longs métrages à divers organismes, dont FACTOR, MUSICACTION, Téléfilm Canada, l'Office national du film et le Fonds canadien de télévision. Étant donné que ces programmes seront traités en profondeur un peu plus loin, nous n'abordons ici que l'industrie de l'édition.

Le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) aide les éditeurs à absorber les coûts de publication des livres canadiens et aide directement les maisons d'édition détenues et contrôlées par des intérêts canadiens à produire et à diffuser.

Le PADIÉ compte quatre volets :

- Aide aux éditeurs;
- Initiatives collectives (auparavant Aide à l'industrie et aux associations);
- Soutien au Projet de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie canadienne du livre;
- Aide à la commercialisation internationale.

#### **Appui aux CLOSM**

Il n'existe pas de programme consacré précisément aux éditeurs anglophones ou francophones en situation minoritaire. Les lignes directrices du programme proposent toutefois des mesures incitatives et font preuve de souplesse pour les CLOSM. Reconnaisant la conjoncture difficile des éditeurs des CLOSM, le volet Aide aux éditeurs a par exemple adapté certains de ses critères d'admissibilité en fonction de cette clientèle de façon à

augmenter leur part de financement. En principe, les fonds alloués par le gouvernement fédéral sont proportionnels au volume des ventes, selon un calcul particulier. Cependant, étant donné que les ventes des éditeurs des CLOSM sont en général beaucoup plus faibles que celles des grands éditeurs, on a adapté le calcul en question pour compenser une aide jugée insuffisante. Ainsi, le niveau du financement qui serait normalement accordé à de petites maisons d'édition des CLOSM (d'après le calcul utilisé pour tous les demandeurs) est multiplié par un certain facteur. La Direction générale dispense par ailleurs une aide ciblée aux éditeurs qui vendent des livres traduits dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. Enfin, toutes les ententes de contribution comportent l'obligation précise de prendre en compte les besoins des communautés de langue officielle et, en conséquence, de soutenir leur développement et leur croissance.

Le volet Initiatives collectives accorde la priorité aux projets de planification d'entreprise, de stage en édition, de commercialisation et de perfectionnement professionnel qui bénéficient aux éditeurs et aux CLOSM. Le financement des stages couvre une plus grande proportion du salaire des stagiaires et des coûts du perfectionnement professionnel si les stagiaires sont issus de CLOSM. Ces dernières années, ce programme finance également davantage les éditeurs de langue officielle en situation minoritaire. Par conséquent, le montant des frais admissibles a été augmenté pour leurs projets d'édition, lesquels sont considérés comme étant prioritaires.

Le volet Soutien au Projet de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie canadienne du livre vise à favoriser la modernisation des pratiques commerciales dans le secteur canadien de l'édition. Cet objectif peut se réaliser notamment par l'amélioration des données bibliographiques, la promotion du transfert électronique de documents uniformisés et l'accessibilité des données sur les ventes de livres.

Le quatrième volet, Aide à la commercialisation internationale, est géré par l'Association pour l'exportation du livre, qui ne collecte pas de statistiques sur les sommes investies dans les deux groupes linguistiques. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure d'inclure ce volet dans nos données sur le PADIÉ.

---

19 Comme nous l'avons mentionné dans la section « Méthodologie », le soutien à l'industrie des périodiques n'est pas abordé dans la présente étude.

Comme le montre le tableau 10, les sommes allouées aux éditeurs et aux maisons d'édition des CLOSM francophones ont presque doublé depuis 2000-2001. Cependant, dans l'ensemble, elles demeurent modestes. De fait, ces éditeurs et maisons d'édition ne reçoivent que 1,8 p. 100 du total des subventions versées.

**Tableau 10 – Soutien accordé par le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (les trois volets étudiés)**

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre total de subventions	268	290	447	472	520
Subventions à des CLOSM francophones	14	16	14	16	26
<b>Pourcentage*</b>	<b>5,2 %</b>	<b>5,5 %</b>	<b>3,1 %</b>	<b>3,4 %</b>	<b>5,0 %</b>
Total des fonds versés	27 238 202 \$	32 049 879 \$	30 773 727 \$	30 347 911 \$	32 265 231 \$
Fonds versés à des CLOSM francophones	262 689 \$	291 425 \$	322 228 \$	383 295 \$	565 055 \$
<b>Pourcentage*</b>	<b>1,0 %</b>	<b>0,9 %</b>	<b>1,0 %</b>	<b>1,3 %</b>	<b>1,8 %</b>

\* Part accordée aux éditeurs des CLOSM francophones par rapport à l'ensemble du programme.

Le niveau de financement accordé aux éditeurs francophones varie beaucoup d'un volet à l'autre : ils ont reçu 0,6 p. 100 des fonds d'Aide aux éditeurs, 3,2 p. 100 des fonds de Soutien au Projets de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie canadienne du livre et 7,4 p. 100 des fonds d'Initiatives collectives.

Le tableau 11 présente les fonds versés par le PADIE à la communauté anglophone du Québec. Comme on peut le constater, le financement qui leur a été accordé au fil des ans a augmenté depuis 2000-2001, et les montants sont comparables à ceux reçus par les éditeurs des CLOSM francophones.

### Modes de consultation

La Direction générale des industries culturelles consulte régulièrement les CLOSM sur leurs besoins particuliers lors de réunions organisées entre Patrimoine canadien et les communautés.

**Tableau 11 – Soutien accordé aux CLOSM anglophones par le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (les trois volets étudiés)**

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Fonds versés	368 337 \$	450 565 \$	475 387 \$	455 370 \$	448 207 \$	480 855 \$	493 659 \$

## C. FONDS DE LA MUSIQUE DU CANADA

Le Fonds de la musique du Canada a été créé en 2001 par le ministère du Patrimoine canadien afin d'aider l'industrie musicale canadienne à s'épanouir dans un univers concurrentiel. Il soutient les auteurs-compositeurs et appuie le développement de nouveaux artistes, la production de

nouveaux enregistrements et la conservation des œuvres musicales canadiennes.

Il compte sept volets distincts qui sont administrés soit par des organismes fédéraux (tels que le Conseil des Arts du Canada et Bibliothèque et archives du Canada) ou par des organismes non gouvernementaux. Deux volets génèrent davantage de retombées dans les CLOSM, soit Nouvelles œuvres musicales et Initiatives collectives.

Le volet Nouvelles œuvres musicales soutient la production d'un album, la commercialisation, le démarchage et les artistes émergents. Le volet Initiatives collectives contribue au financement des activités de promotion, des concours, des galas, des réunions et des rassemblements, favorisant ainsi le succès des artistes à l'échelle tant régionale que nationale et internationale. Ces deux volets sont administrés par la Foundation Assisting Canadian Talent on Recordings (FACTOR) pour la musique anglophone et MUSICACTION pour la musique francophone.

## **1. FACTOR**

### **Mandat**

Les volets du Fonds administrés par FACTOR aident avant tout les interprètes et les auteurs-compositeurs de la scène anglophone à produire des disques et à répondre aux possibilités de tournées et de présentations nationales et internationales. L'appui vise également les éléments d'infrastructure nécessaires à la progression des artistes et des producteurs sur la scène internationale – maisons de disques, distributeurs, studios d'enregistrement, sociétés de production vidéo, réalisateurs, etc. En 2005-2006, FACTOR a reçu plus de 9 millions de dollars pour le volet Nouvelles œuvres musicales et près de 1,4 million de dollars pour celui des Initiatives collectives.

### **Appui aux CLOSM**

Les volets du Fonds administrés par FACTOR visent à répondre aux besoins des artistes canadiens qui enregistrent en anglais. Cependant, l'accord de contribution conclu en 2006 entre Patrimoine canadien et les administrateurs du Fonds de la musique du Canada exige que ces derniers intègrent des mesures appropriées afin d'assurer un soutien aux artistes des CLOSM. Il peut s'agir notamment d'adapter les règles de financement afin de tenir compte d'un contexte de production et de diffusion différent, de faire en sorte que des membres des CLOSM fassent partie dans les jurys de sélection, d'établir des comités d'évaluation dans les régions où se trouvent les minorités de langue officielle.

FACTOR destine son appui financier à tous les artistes canadiens, qu'ils soient francophones ou anglophones, qui enregistrent en anglais, sans recueillir de données sur la première langue officielle des demandeurs ni calculer la part que représentent les sommes allouées à la minorité anglophone du Québec. Par conséquent, on peut se demander comment FACTOR peut respecter son engagement de prendre les mesures qui s'imposent à l'égard des artistes des CLOSM. Toutefois, selon des personnes interrogées à Patrimoine canadien, les créateurs anglo-québécois occuperaient une place de choix dans l'industrie musicale canadienne et n'auraient pas besoin de mesures d'aide spécifiques.

### **Modes de consultation**

Afin de se tenir au courant des questions provinciales et régionales, FACTOR s'est affilié à des associations de musique dans tout le Canada, mais la fondation ne consulte pas précisément la minorité anglophone du

Québec en tant que groupe distinct. Il faut tenir compte cependant du fait que les artisans anglo-québécois de la musique n'ont pas d'organisme de représentation pour défendre leurs intérêts.

## **2. MUSICACTION**

### **Mandat**

MUSICACTION est l'équivalent francophone de FACTOR dont le mandat est d'offrir du soutien aux artistes et entreprises du secteur de la musique du Québec et des autres régions du Canada qui produisent des œuvres en français. Cet organisme administre, au nom de Patrimoine canadien, les volets Nouvelles œuvres musicales et Initiatives collectives du Fonds de la musique du Canada en vue de soutenir le secteur de la musique francophone.

### **Appui aux CLOSM**

Comme chez FACTOR, il n'existe pas de programme qui vise précisément les minorités francophones. Cependant, comme nous l'avons déjà dit, l'accord de contribution conclu en 2006 précise que les administrateurs doivent prendre des mesures appropriées pour favoriser les artistes provenant des CLOSM.

De plus, il existe, pour les francophones hors Québec, un jury indépendant composé de membres de ces CLOSM. Le conseil d'administration de MUSICACTION, dont les membres sont surtout du Québec, a récemment invité la direction générale de l'Alliance nationale de l'industrie musicale (qui représente les intérêts de l'industrie musicale francophone hors Québec) à y siéger, ce qui pourrait influencer sa façon de percevoir le travail des artistes francophones hors Québec.

Le tableau 12 (voir page suivante) montre que le financement accordé par MUSICACTION a légèrement diminué depuis 2002-2003. Il faut toutefois prendre en considération l'augmentation remarquable des sommes investies sur une période de cinq ans puisqu'elles ont presque quadruplé depuis 2000-2001, passant d'environ 200 000 dollars en 2000-2001 à plus de 746 000 dollars en 2004-2005 (soit de 5,6 p. 100 à 8,5 p. 100 du budget total).

Une analyse des sommes investies par volet montre de grands écarts d'un volet à l'autre. Dans le cadre du volet Initiatives collectives, les francophones en situation

minoritaire reçoivent en moyenne 32 p. 100 du financement total. Ce volet a permis d'accorder des subventions à Coup de cœur francophone, au Réseau national des galas de la chanson et à Réseau Ontario notamment. Dans le volet Nouvelles œuvres musicales, les demandes provenant des CLOSM obtiennent 6,2 p. 100 des sommes investies pour la production d'un album; 4,3 p. 100 pour la commercialisation nationale et internationale; 1,7 p. 100 pour le démarchage; et 57,1 p. 100 pour le soutien à l'émergence. En 2004-2005, la minorité francophone a présenté 68,4 p. 100 des demandes soumises dans le cadre de ce volet.

En général, le taux d'acceptation des demandes présentées par des francophones hors Québec semble être excellent puisqu'il est comparable à celui des francophones québécois<sup>20</sup>. Malgré ce taux élevé, les artistes en situation minoritaire n'ont obtenu que 8,5 p. 100 du financement versé sous forme de subventions (pour l'ensemble des volets) en 2004-2005. Ils ont cependant reçu 12,3 p. 100 du nombre de subventions accordées, ce qui s'approche de leur poids démographique (15 p. 100).

**Tableau 12 – Soutien accordé par MUSICTION**

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre total de demandes	1034	766	802	739	866
Demandes par des artistes des CLOSM francophones	58	56	82	99	108
<b>Pourcentage*</b>	<b>5,3 %</b>	<b>7,3 %</b>	<b>10,2 %</b>	<b>13,4 %</b>	<b>12,1 %</b>
Nombre total de subventions	447	572	574	623	729
Subventions accordées à des artistes des CLOSM francophones	28	42	60	85	93
<b>Pourcentage*</b>	<b>6,3 %</b>	<b>7,3 %</b>	<b>10,5 %</b>	<b>13,5 %</b>	<b>12,3 %</b>
Fonds versés	3 561 481 \$	5 926 036 \$	8 143 706 \$	6 696 455 \$	8 754 135 \$
Fonds versés à des artistes des CLOSM francophones	200 538 \$	342 280 \$	892 541 \$	757 769 \$	746 480 \$
<b>Pourcentage*</b>	<b>5,6 %</b>	<b>5,8 %</b>	<b>11,0 %</b>	<b>11,3 %</b>	<b>8,5 %</b>

\* Part des CLOSM francophones par rapport à l'ensemble des projets soumis.

## Modes de consultation

MUSICTION a récemment invité un représentant de l'Alliance nationale de l'industrie musicale (qui voit aux intérêts de l'industrie musicale francophone hors Québec) à siéger au conseil d'administration. Ce siège et le fait qu'un jury soit composé de représentants des CLOSM permettent à l'organisme de se renseigner sur les besoins particuliers des communautés.

## D. OFFICE NATIONAL DU FILM

### Mandat

L'Office national du film (ONF) a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales (fiction, documentaires, animation, nouveaux médias) qui présentent un point de vue canadien unique. Des fonds sont prévus pour la réalisation et la production de films, le perfectionnement professionnel et la distribution. L'organisme s'attache surtout à cultiver le talent des nouveaux cinéastes canadiens dans toutes les communautés.

### Appui aux CLOSM

L'ONF a mis en place des programmes distincts, pour les œuvres en français et celles en anglais, afin d'aider les cinéastes de l'ensemble du Canada. La prestation de ces programmes a été confiée à des studios régionaux, dont quelques-uns (Studio Acadie à Moncton, Centre de production du Québec à Montréal, Studio Ontario et Ouest à Toronto) desservent les minorités linguistiques.

20 MUSICTION consigne le nombre de subventions demandées et le nombre de subventions accordées, ce qui permet de calculer le taux d'acceptation des demandes en fonction du statut des demandeurs.

Dans le cadre du PICLO, l'ONF a créé, en 2002-2003, la « Stratégie triennale pour le développement de la production et la distribution cinématographiques dans les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire », un programme destiné aux deux communautés de langue officielle. La stratégie compte trois volets :

- Relève cinématographique;
- Formation et perfectionnement professionnel;
- Diffusion et accès à la cinématographie canadienne.

En plus d'un studio de production francophone, on trouve à Montréal le Centre de production du Québec et l'Animation Studio qui se consacrent entièrement à la production en anglais. Ainsi, toutes les sommes dépensées par ces deux organismes sont dirigées vers la production anglophone du Québec.

En plus des programmes réguliers de l'ONF, le Centre de production du Québec a mis en œuvre trois initiatives distinctes en partie subventionnées par PICLO, soit :

- **Doc Shop**, une initiative visant à découvrir de jeunes cinéastes ou vidéastes talentueux. Toutes les productions sélectionnées par Doc Shop sont télédiffusées par le réseau anglais de Radio-Canada;
- **Voices from the Hood**, une initiative ayant pour but de donner aux jeunes anglophones en situation minoritaire la possibilité de s'exprimer au moyen de vidéos et de courts métrages;
- **Making Music with the National Film Board**, une initiative permettant à des jeunes musiciens anglophones d'explorer le lien entre le cinéma et la musique.

De plus, le Centre de production du Québec et le Animation Studio administrent conjointement le Filmmaker Assistance Program, un programme de soutien qui fournit des services techniques aux cinéastes indépendants afin de les aider à réaliser des courts métrages de fiction et des documentaires.

Finalement, Wapikoni Mobile est un programme itinérant destiné aux autochtones, sans égard à la langue, dans le but de leur enseigner les technologies numériques afin qu'ils réalisent leurs propres films sur les enjeux qui les préoccupent.

Le tableau 13 fait état des sommes dépensées ces dernières années pour la production de langue anglaise au Québec. Les données présentées comprennent non seulement les subventions mais aussi les coûts de fonctionnement du programme anglais au Québec.

**Tableau 13 – Dépenses du programme de l'Office national du film destiné à soutenir la production anglophone au Québec\***

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
<b>Centre de production du Québec</b>			
Doc Shop	51 507 \$	16 007 \$	0 \$
Voices from the Hood	19 225 \$	26 917 \$	0 \$
Making Music with the National Film Board	0 \$	0 \$	43 310 \$
Filmmaker Assistance Program	180 954 \$	129 140 \$	183 655 \$
Programmation régulière	3 608 549 \$	3 340 058 \$	3 253 906 \$
<b>Studio d'animation (en anglais)</b>			
Filmmaker Assistance Program	26 513 \$	22 022 \$	6 356 \$
Wapikoni Mobile	0 \$	0 \$	0 \$
Programmation régulière	2 049 590 \$	1 955 818 \$	1 568 575 \$
<b>Total</b>	<b>5 936 652 \$</b>	<b>5 489 962 \$</b>	<b>5 055 802 \$</b>

\* Les montants indiqués comprennent les coûts de fonctionnement.

Dans le cadre du PICLO, les programmes Doc Shop et Voices from the Hood ont reçu ensemble 25 000 \$ de Patrimoine canadien en 2004-2005 et en 2005-2006. Wapikoni Mobile n'a pas accordé de soutien pour des projets anglophones ces trois dernières années, mais des fonds ont été alloués pour l'année 2007-2008.

Pour l'instant, nous ne pouvons comparer les sommes allouées aux Anglo-Québécois à l'ensemble des dépenses pour le Canada anglais ou pour les francophones hors Québec. Cependant, il est vrai que les anglophones de Montréal remportent depuis longtemps des succès

exceptionnels dans la production de films d'animation et d'art, et de documentaires grâce à l'aide de l'ONF. On ignore toutefois dans quelle mesure l'ONF peut répondre aux besoins des communautés anglophones situées à l'extérieur de Montréal. Doc Shop et Voices from the Hood constituent des exemples de mesures positives, mais leur avenir n'est pas assuré.

Le programme français comporte deux volets qui s'adressent aux francophones de l'ensemble du Canada :

- Production régionale;
- Mise en marché régionale.

En 2004-2005, les deux volets ont reçu un pourcentage élevé de demandes de la part d'artistes des CLOSM francophones, soit 33,6 p. 100 et 15,8 p. 100 respectivement (voir le tableau 14). Par contre, les

demandeurs des CLOSM francophones ont obtenu 20 p. 100 des fonds du volet Production régionale, mais seulement 3,1 p. 100 du volet Mise en marché régionale. En fait, les montants investis dans les CLOSM francophones dans le cadre du volet Mise en marché régionale ont chuté de façon spectaculaire, passant d'environ 231 000 \$ en 2000-2001 à tout juste 30 000 \$ en 2004-2005, alors que le volet Production régionale a subi une réduction de près de 20 p. 100 au cours de la même période.

Au cours des dernières années, l'ONF a subi des compressions budgétaires qui ont entraîné des réductions importantes tant dans le programme anglais que dans le programme français. Par ailleurs, l'Office a décidé d'utiliser une plus grande part de ses fonds pour rendre ses produits cinématographiques davantage accessibles, ce qui a eu pour effet de réduire l'enveloppe budgétaire allouée à la production. Malgré tout, dans son volet « Production régionale », l'ONF a réussi à augmenter à 20 p. 100 la part des fonds attribués aux communautés francophones hors Québec.

**Tableau 14 – Soutien accordé par le Programme français de l'Office national du film**

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
<b>Production régionale</b>					
Nombre total de subventions	83	78	90	109	122
Subventions à des projets dans les CLOSM francophones	20	24	21	32	41
<b>Pourcentage*</b>	<b>24,1 %</b>	<b>30,8 %</b>	<b>23,3 %</b>	<b>29,4 %</b>	<b>33,6 %</b>
Fonds versés	8 819 815 \$	7 687 550 \$	7 719 076 \$	7 843 945 \$	6 518 344 \$
Fonds versés à des projets dans les CLOSM francophones	1 606 375 \$	1 533 636 \$	1 224 666 \$	1 390 952 \$	1 300 427 \$
<b>Pourcentage*</b>	<b>18.2%</b>	<b>19.9%</b>	<b>15.9%</b>	<b>15.9%</b>	<b>20.0%</b>
<b>Mise en marché régionale</b>					
Nombre total de subventions	26	43	23	25	38
Subventions à des projets dans les CLOSM francophones	3	7	5	4	6
<b>Pourcentage*</b>	<b>11,5 %</b>	<b>16,3 %</b>	<b>21,7 %</b>	<b>16,0 %</b>	<b>15,8 %</b>
Fonds versés	809 090 \$	934 930 \$	773 186 \$	953 583 \$	987 031 \$
Fonds versés à des projets dans les CLOSM francophones	231 153 \$	156 918 \$	110 361 \$	96 788 \$	30 624 \$
<b>Pourcentage*</b>	<b>28,6 %</b>	<b>16,8 %</b>	<b>14,3 %</b>	<b>10,1 %</b>	<b>3,1 %</b>

\* Part des projets francophones des CLOSM par rapport à l'ensemble des projets francophones.

#### **Modes de consultation**

L'ONF tient une réunion annuelle avec la FCCF et participe à trois séances dirigées par Patrimoine canadien en vue de sensibiliser les organismes aux problèmes et aux besoins des CLOSM. L'organisme consulte régulièrement les cinéastes et les producteurs des CLOSM. En outre, des rencontres sont tenues dans le cadre de l'Entente multipartite.

## E. CENTRE NATIONAL DES ARTS

### Mandat

Le Centre national des Arts (CNA) est un centre des arts de la scène et la vitrine nationale des œuvres et productions des artistes canadiens et internationaux. Il soutient l'excellence dans toutes les disciplines (musique classique, théâtre français, théâtre anglais, danse, variétés, programmation communautaire) ainsi que les artistes et les organismes artistiques dans tout le Canada. Le CNA exécute son mandat par des productions, des coproductions, des festivals en région, des tournées et un programme complet d'enseignement et de sensibilisation des jeunes.

### Appui aux CLOSM

Le CNA a mis en œuvre divers programmes, surtout pour le théâtre français, qui sont principalement destinés à soutenir les artistes francophones et les productions en français dans l'ensemble du Canada, dont :

- le Festival Zones théâtrales;
- les Laboratoires de théâtre français;
- le Programme de développement du théâtre en région.

Le Festival Zones théâtrales (auparavant appelé le Festival du théâtre en région) a maintenant lieu tous les deux ans<sup>21</sup> dans la région d'Ottawa-Gatineau et a pour mandat de présenter en français des productions théâtrales professionnelles en provenance des régions. Les fonds versés en 2005 aux productions francophones hors Québec se chiffraient à 85 000 \$, ce qui représente 88 p. 100 du budget total pour l'année (voir le tableau 15) Comme cette initiative s'adresse au théâtre francophone des régions, il n'est pas surprenant que 88 p. 100 des fonds soient attribués aux productions provenant des CLOSM.

**Tableau 15 – Soutien accordé à des productions francophones des régions par le Festival Zones théâtrales**

	1995	1999	2001	2005
Nombre total de subventions	6	13	15	20
Subventions à des productions des CLOSM francophones	6	9	11	17
<b>Pourcentage*</b>	<b>100 %</b>	<b>62,9 %</b>	<b>73,3 %</b>	<b>85 %</b>
Fonds versés	25 570 \$	73 579 \$	124 100 \$	95 500 \$
Fonds versés à des productions des CLOSM francophones	25 570 \$	57 113 \$	85 700 \$	84 750 \$
<b>Pourcentage*</b>	<b>100 %</b>	<b>77,6 %</b>	<b>69,1 %</b>	<b>88 %</b>

\* Part accordée à des productions des CLOSM francophones par rapport à l'ensemble des productions.

Les Laboratoires de théâtre français proposent aux artistes francophones en situation minoritaire des possibilités de perfectionnement professionnel. Le nombre d'artistes francophones des CLOSM invités à prendre part à ces laboratoires sert à évaluer l'investissement dans le perfectionnement de cette clientèle. Or, ils représentaient de 30 p. 100 à 65 p. 100 des participants entre 2002 et 2005.

Quant au Programme de développement du théâtre en région, il a investi 100 000 \$, en 2004-2005, dans les CLOSM francophones.

Le CNA présente également de grands festivals, tels que Scène Atlantique, Scène albertaine, Scène Québec, qui tous présentent des productions des deux groupes linguistiques, donnant ainsi la chance aux productions des CLOSM. En outre, le CNA prévoit une Programmation régionale à la Quatrième salle afin d'y présenter des spectacles et productions de plusieurs régions du pays.

Il existe par ailleurs des programmes visant à promouvoir le théâtre anglophone du Québec. Plus de 175 000 \$ ont été investis à cet effet dans la communauté anglophone du Québec. Un programme vise également à présenter des chanteurs folk anglophones du Québec à la Quatrième salle du CNA.

21 Le Festival du théâtre en région avait eu lieu à intervalles irréguliers. Depuis 2005, le Festival Zones théâtrales est un événement biennal, mais pour l'instant, on ne connaît pas son sort pour la prochaine édition. La pérennité de ce festival dépend des projets du directeur artistique du théâtre français.

Les sommes dépensées ces trois dernières années pour la communauté anglophone du Québec sont allées essentiellement au développement du théâtre anglophone au Québec et à Scène Québec (voir le tableau 16).

**Tableau 16 – Soutien accordé par le Centre national des Arts à des productions théâtrales et des spectacles anglophones du Québec**

	2004-2007	
	Total	Portion du PICLO
Théâtre anglophone	175 192 \$	87 500 \$
Chanteurs folk du Québec (Quatrième salle)	15 646 \$	4 500 \$
Scène Québec 2007	612 970 \$	252 110 \$

Le degré de participation des artistes des CLOSM semble fluctuer selon les événements. Lors de la préparation de Scène albertaine, le CNA a établi des liens durables avec le Rassemblement des artistes francophones de l'Alberta. En revanche, les résultats de Scène Québec 2007 ont déçu certains artistes anglophones du Québec. Selon le porte-parole d'ELAN, le CNA n'a pas consulté son organisme avant de sélectionner les artistes et les écrivains pour le volet anglophone de l'événement. Ainsi, des adaptations en anglais d'œuvres françaises ont été présentées, mais aucune œuvre originale anglo-québécoise n'était inscrite au programme. Le Centre affirme avoir consulté les principaux organismes des arts de la scène du Québec, soit le Quebec Writers' Federation, le Playwrights' Workshop Montréal et le Centaur Theater Company de Montréal. Il souligne que les artistes anglophones du Québec étaient fortement représentés dans toutes les disciplines. Une discussion sur les attentes de la communauté à l'égard du volet anglophone de Scène Québec permettrait sans doute de faire le point sur ces avis opposés.

Tout en reconnaissant que le CNA contribue à la création d'œuvres et de productions théâtrales dans les régions et les CLOSM, les artistes et les organismes artistiques des CLOSM s'interrogent sur le très faible nombre de productions des CLOSM pendant la saison régulière.

### Modes de consultation

Le CNA participe aux consultations de Patrimoine canadien et rencontre chaque année les représentants de la FCCF. Les équipes artistiques du CNA organisent régulièrement des réunions avec des associations et des membres des CLOSM francophones, mais rien n'indique que les artistes et organismes artistiques anglophones du Québec sont systématiquement consultés sur les programmes qui les concernent.

## F. CONSEIL DES ARTS DU CANADA

### Mandat

Le Conseil des Arts du Canada a pour mandat de « favoriser la production et la diffusion » des œuvres dans toutes les disciplines artistiques, soit la danse; la musique; le théâtre; les arts médiatiques, visuels et interdisciplinaires; les arts du spectacle; la rédaction et l'édition. Il aide les organismes et les artistes sur les plans de la création, de la production, de la diffusion, du perfectionnement professionnel et de l'accès du public à la création artistique.

### Appui aux CLOSM

Tous les programmes s'adressent aux artistes qui travaillent dans l'une ou l'autre des langues officielles, dans toutes les régions du pays; le seul appui consacré exclusivement aux CLOSM est le financement généré par le PICLO. Cependant, le Conseil prend depuis quelques années des mesures pour que les deux langues officielles et les CLOSM soient équitablement représentées aux comités d'évaluation par les pairs. Les francophones hors Québec sont plus nombreux à participer à l'évaluation des demandes dans toutes les disciplines artistiques. Chacune des sections responsables d'évaluer les demandes de financement pour les différentes disciplines compte à présent un agent responsable des CLOSM.

Le Conseil s'efforce par ailleurs de sensibiliser le personnel et les comités d'évaluation à la situation des artistes des CLOSM. En 2000, les éditeurs francophones se sont aperçus que les membres des jurys comprenaient mal l'environnement de travail dans les CLOSM. Les comités d'évaluation ont alors commencé à se servir de « fiches contextuelles ». Ces fiches ont été préparées avec l'aide de

la FCCF afin de fournir aux comités d'évaluation par les pairs la situation des arts et de la culture dans une région donnée. Cette méthode a été adoptée pour toutes les autres disciplines, à l'exception des arts visuels. Par la suite, le Conseil a demandé à des organismes d'expression anglaise (par l'entremise d'ELAN) de fournir des fiches contextuelles, comme celles préparées par la FCCF. Les organismes en ont préparé, mais il semble qu'elles ne soient pas utilisées. En fait, leur utilisation est controversée, même dans les disciplines où l'on s'en sert. Quelques artistes estiment que ces fiches ont un effet stigmatisant, et l'idée d'avoir obtenu une subvention grâce à une analyse contextuelle de leur environnement de travail les rebute.

Le nombre de subventions accordées par le Conseil des Arts du Canada à des artistes et à des organismes francophones en situation minoritaire et les montants correspondants (sans les sommes versées par le PICLO) ont atteint des sommets en 2002-2003 (voir le tableau 17). Le financement a ensuite diminué d'environ 12 p. 100 en 2004-2005 jusqu'à un niveau légèrement supérieur à celui de 2000-2001.

Les ententes du PICLO constituent néanmoins une source de financement supplémentaire pour les artistes et les organismes culturels des CLOSM. Un certain nombre de demandes présentées par des francophones ont été acceptées grâce aux fonds provenant du PICLO (voir le tableau 18). Ainsi, en 2002-2003, le pourcentage des demandes acceptées pour des projets francophones dans des CLOSM a atteint 5 p. 100 et ces projets ont reçu 2,8 p. 100 des fonds attribués. Selon le Conseil, cette augmentation est attribuable aux séances ciblées de sensibilisation et d'information tenues dans l'ensemble du pays et au fait que davantage de personnes intéressées savent qu'ils peuvent obtenir des fonds supplémentaires (notamment grâce au PICLO). Cependant, on note une baisse en 2004-2005, alors que le pourcentage des demandes acceptées est tombé à 2,9 p. 100 et que le taux de financement a diminué à 2,2 p. 100. Il y a donc lieu de s'interroger sur l'efficacité des séances de sensibilisation.

**Tableau 17 – Soutien accordé par le Conseil des Arts du Canada  
(sans les fonds du PICLO)**

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre total de subventions	5712	6320	6474	6074	5917
Subventions accordées à des projets des CLOSM francophones	164	182	181	150	139
<b>Pourcentage*</b>	<b>2,9 %</b>	<b>2,9 %</b>	<b>2,8 %</b>	<b>2,5 %</b>	<b>2,3 %</b>
Fonds versés	104 578 889 \$	122 906 739 \$	128 519 464 \$	125 456 533 \$	121 055 702 \$
Fonds versés à des projets des CLOSM francophones	2 185 371 \$	2 447 825 \$	2 584 550 \$	2 344 800 \$	2 264 503 \$
<b>Pourcentage*</b>	<b>2,1 %</b>	<b>2,0 %</b>	<b>2,0 %</b>	<b>1,9 %</b>	<b>1,9 %</b>

\* Part accordée à des projets des CLOSM francophones par rapport à l'ensemble des projets (incluant les subventions au fonctionnement).

**Tableau 18 – Soutien supplémentaire accordé grâce au PICLO à des projets des CLOSM francophones par le Conseil des Arts du Canada**

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre de demandes supplémentaires	19	48	117	65	57
<b>Pourcentage*</b>	<b>2,3 %</b>	<b>2,8 %</b>	<b>5,0 %</b>	<b>3,0 %</b>	<b>2,9 %</b>
Fonds supplémentaires	1 326 171 \$	1 305 925 \$	1 525 050 \$	1 234 500 \$	1 153 153 \$
<b>Pourcentage*</b>	<b>2,5 %</b>	<b>2,6 %</b>	<b>2,8 %</b>	<b>2,3 %</b>	<b>2,2 %</b>

\* Part accordée à des projets dans les CLOSM francophones par rapport à l'ensemble des projets lorsqu'on y ajoute les fonds provenant du PICLO.

La part de financement obtenu varie énormément selon les disciplines. Toutefois, exception faite des arts du langage (théâtre et littérature), les divers pourcentages demeurent peu élevés, aux environs de 2 p. 100. Si le nombre de demandes soumises par des artistes des CLOSM demeure faible, le Conseil précise que le taux d'acceptation des demandes de cette clientèle est similaire à celui des demandes soumises par des artistes ou des organismes artistiques en situation majoritaire.

Nous ne pouvons vérifier cette affirmation puisque le nombre des demandes présentées n'est pas rendu public.

Il est néanmoins évident que le PICLO a contribué à

l'augmentation du nombre de projets subventionnés et du financement accordé.

Cependant, il s'agit d'une faible augmentation, en général inférieure à 1 p. 100, et, en fait, le pourcentage de financement a diminué, passant de 2,5 p. 100 en 2000-2001 à 2,2 p. 100 en 2004-2005.

Pour ce qui est des artistes et des organismes artistiques anglophones (voir le tableau 19), les montants qui leur ont été versés par le Conseil des Arts du Canada ont augmenté plus ou moins progressivement depuis 2000.

### Modes de consultation

Tous les ans, le Conseil des arts offre des séances d'information un peu partout au pays afin d'informer les artistes des CLOSM sur les programmes existants. En outre, des employés du Conseil assistent régulièrement aux assemblées des divers organismes artistiques et culturels des CLOSM.

**Tableau 19 – Soutien accordé aux artistes et organismes anglophones par le Conseil des Arts du Canada et soutien supplémentaire provenant du PICLO**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Conseil des Arts du Canada	3 458 984 \$	4 110 808 \$	4 494 850 \$	4 476 056 \$	4 186 540 \$	4 367 213 \$	5 073 745 \$
PICLO	s.o.	257 700 \$	521 094 \$	501 729 \$	500 081 \$	295 750 \$	296 338 \$
<b>Total</b>	<b>3 458 984 \$</b>	<b>4 374 406 \$</b>	<b>5 015 944 \$</b>	<b>4 977 785 \$</b>	<b>4 686 621 \$</b>	<b>4 662 963 \$</b>	<b>5 370 083 \$</b>

## G. TÉLÉFILM CANADA

### Mandat

Téléfilm Canada se consacre au développement et à la promotion des productions de l'industrie audiovisuelle du Canada, y compris les films, les programmes télévisés et les nouveaux médias qui reflètent la dualité linguistique et la diversité culturelle de la société canadienne. La société d'État soutient toutes les activités liées à la production audiovisuelle : la rédaction du script, la commercialisation par investissement direct, la production de versions pour des marchés linguistiques précis, la gestion de coproductions et le soutien pour la commercialisation nationale et internationale.

Téléfilm Canada tire ses fonds de trois sources principales, soit le Fonds canadien de télévision, le Fonds du long métrage du Canada et le Fonds des nouveaux médias du Canada. Tous les créateurs canadiens, y compris ceux des CLOSM ont accès à ces fonds.

### Appui aux CLOSM

Depuis la création du PICLO, Téléfilm Canada a pu accorder un soutien particulier aux créateurs de contenu issus des CLOSM. Deux protocoles d'entente signés avec Patrimoine canadien en 2001 et 2004 ont facilité la collaboration avec les CLOSM, Téléfilm Canada et ses partenaires. Par exemple, on a lancé un concours destiné aux producteurs, auteurs et réalisateurs francophones hors Québec qui leur permet de produire deux courtes dramatiques pour la télévision. En 2006-2007, un nouveau volet a été créé pour les anglophones du Québec afin de les aider à tourner, dans leur langue, des longs métrages et des dramatiques télévisuelles.

Le tableau 20 indique les sommes dépensées dans les productions issues de CLOSM francophones (télévision et longs métrages). On remarque une augmentation de plus de 66 p. 100 des sommes versées aux producteurs francophones hors Québec en cinq ans, qui sont passées d'environ 3,4 millions de dollars en 2000-2001 à presque 5,7 millions de dollars en 2004-2005.

Dans l'ensemble, le soutien accordé par Téléfilm Canada aux CLOSM a surtout servi aux producteurs francophones du secteur télévisuel puisque les sommes investies dans le long métrage sont généralement la moitié de celles investies dans la télévision. Téléfilm Canada estime d'ailleurs que les producteurs télévisuels des CLOSM francophones possèdent maintenant les compétences nécessaires pour accéder aux fonds principaux du Fonds canadien de télévision pour l'aide au développement<sup>22</sup>.

Téléfilm Canada aimerait étendre son aide aux autres secteurs tels que les nouveaux médias et le long métrage. En 2006, les producteurs de longs métrages et de multimédias francophones dans les CLOSM n'ont obtenu que 2,9 p. 100 des fonds alloués à l'ensemble des demandeurs de langue française. Téléfilm Canada souhaite donc aider les producteurs télévisuels avec lesquels il a forgé des relations depuis six ans à prendre le virage multiplateforme. Ainsi, Téléfilm Canada a annoncé en décembre 2006 la création d'une stratégie de soutien destinée aux créateurs qui travaillent en dehors de Montréal et du Québec. Intitulée « Écrire au long », cette stratégie permettra d'effectuer les activités de préproduction et de production de longs métrages de fiction en français. Il y a une forte demande pour les programmes de formation. En outre, le nombre de diffuseurs disposés à investir dans des productions francophones réalisées hors Québec a également augmenté.

Téléfilm Canada a soutenu les producteurs anglophones du Québec en leur allouant presque 5 millions de dollars en 2005-2006 et plus de 16 millions de dollars en 2006-2007, en grande partie pour des longs métrages.

Tableau 20 – Soutien accordé par le programme français de Téléfilm Canada

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre total de subventions	275	340	316	419	436
Subventions accordées à des projets des CLOSM francophones	30	37	41	44	69
<b>Pourcentage*</b>	<b>10,9 %</b>	<b>10,9 %</b>	<b>13,0 %</b>	<b>10,5 %</b>	<b>15,8 %</b>
Fonds versés	46 279 000 \$	56 598 000 \$	57 562 000 \$	82 755 000 \$	66 728 511 \$
Fonds versés à des projets des CLOSM francophones	3 412 617 \$	4 716 294 \$	4 593 853 \$	5 599 854 \$	5 678 116 \$
<b>Pourcentage*</b>	<b>7,4 %</b>	<b>8,3 %</b>	<b>8,0 %</b>	<b>6,8 %</b>	<b>8,5 %</b>

\* Part accordée à des projets des CLOSM francophones par rapport à l'ensemble des projets francophones.

22 Par conséquent, Téléfilm compte mettre fin progressivement à ses programmes d'aide à la production télévisuelle destinés aux producteurs francophones hors Québec.

En 2006-2007, cette clientèle a reçu dans l'ensemble 23,9 p. 100 des fonds alloués aux projets en anglais au Canada. Cependant, les producteurs situés à l'extérieur de Montréal ont reçu moins de 1 p. 100 des sommes investies dans les productions en langue anglaise au Québec. L'organisme souhaite donc amplifier la portée de ses initiatives pour les anglophones du Québec, notamment afin de stimuler la créativité dans les régions.

### **Modes de consultation**

Téléfilm Canada a mobilisé son personnel afin qu'il travaille avec les intervenants dans les régions et les deux communautés de langue officielle afin de comprendre leurs besoins particuliers et de trouver les moyens de les satisfaire. Chacun des groupes de travail pour le long métrage (il en existe un pour le marché anglophone et un autre pour le marché francophone) ont parmi leurs membres un représentant des créateurs de contenus issus des CLOSM. Il n'existe en revanche aucun mode de consultation pour aborder précisément les besoins des CLOSM de façon globale, dans tous les secteurs d'activités.

## **SOUTIEN FÉDÉRAL**

### **AU SECTEUR ARTISTIQUE ET CULTUREL DANS LES CLOSM : CONSTATATIONS**

L'une des difficultés inhérentes à la présente étude a été de définir les questions pertinentes pour les artistes et les organismes artistiques des deux minorités linguistiques. Bien évidemment, il y a des différences dans les types d'obstacles que ces dernières rencontrent. Les artistes anglophones de musique populaire (qu'ils soient du Québec ou d'ailleurs) ne s'inquiètent pas de la viabilité du marché, puisqu'ils disposent d'un énorme marché anglophone. La question des infrastructures n'est pas aussi aiguë au Québec qu'ailleurs, puisque les zones urbaines et semi-urbaines sont en général équipées d'infrastructures culturelles adéquates. Par conséquent, quelques-unes des questions formulées dans la présente section ne s'appliqueront peut-être pas aux deux communautés de langue officielle ou ne s'appliqueront pas à chacune dans la même mesure. De plus, nous ne possédons pas des informations équivalentes sur les deux communautés.

L'étude visait néanmoins à définir des principes généraux et des mesures positives qui favorisent l'épanouissement des deux minorités linguistiques. Ces principes et ces mesures peuvent être appliqués de façon asymétrique, si l'on tient compte des besoins et des priorités propres à chacune des minorités.

### **A. FINANCEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE DANS LES CLOSM**

Les représentants du milieu artistique s'entendent pour souligner l'effort consenti depuis dix ans par le gouvernement fédéral en vue de financer davantage les programmes de soutien aux arts et à la culture des CLOSM.

En ce qui concerne la minorité anglo-québécoise, nous ne connaissons pas les montants relatifs qui lui ont été consacrés par rapport à l'ensemble des fonds et, par conséquent, nous n'avons pu suivre l'évolution de ce financement. Cependant, la communauté reconnaît que les fonds accordés à ses membres et organismes ont une importance indéniable et représentent une amélioration certaine puisqu'ils étaient quasi inexistantes il y a moins d'une décennie. Le PICLO a contribué à la mise sur pied d'un bon nombre de nouvelles initiatives, tout particulièrement à l'ONF (Doc Shop, Voices from the Hood), au CNA (Scène Québec, Programme de développement du théâtre en région) et Téléfilm Canada pour le développement de longs métrages et de dramatiques télévisuelles en anglais. Cependant, l'avenir de ces initiatives reste incertain.

En ce qui a trait aux francophones, l'*Étude sur le positionnement de la francophonie canadienne au sein des grandes institutions culturelles fédérales 2004-2005* montre, dans bien des cas, une augmentation du financement de façon générale et une augmentation de la part des fonds alloués aux artistes ou aux organismes artistiques des CLOSM francophones.

Quelques progrès remarquables peuvent être soulignés :

- le programme Présentation des Arts du Canada a multiplié par dix les fonds investis dans les communautés minoritaires depuis 2000-2001 ainsi que le nombre de subventions accordées;
- le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition a doublé les sommes allouées aux éditeurs en général et la part des fonds versés aux éditeurs des CLOSM;
- MUSICACTION a presque quadruplé les sommes allouées aux artistes des communautés minoritaires et ces artistes ont reçu 12,1 p. 100 des fonds versés;
- le Festival Zones théâtrales du CNA ne dispose que d'un petit budget, mais les fonds sont presque entièrement destinés au théâtre des CLOSM;
- Téléfilm Canada a augmenté les fonds alloués au programme français et, de façon proportionnelle, la part consacrée aux projets dans les CLOSM.

Il s'agit donc de progrès certains. Cependant, même si la situation s'est nettement améliorée sur une période de dix ans, les dernières années offrent un portrait moins positif. Ainsi, nous avons noté quelques tendances inquiétantes :

- les sommes versées dans le cadre des Ententes Canada-communautés et des volets du programme Développement des communautés de langue officielle ont diminué;
- le volet Développement des compétences du Programme de consolidation des arts et du patrimoine a versé des sommes moins importantes à l'ensemble de sa clientèle et la portion vouée aux organismes francophones reste minime;

- après avoir connu des augmentations importantes jusqu'en 2002-2003, le financement alloué par le PICLO a été considérablement réduit en 2004-2005, conformément à la politique de sevrage progressif de Patrimoine canadien, et la majorité des autres partenaires n'ont pas augmenté leurs contributions, même que bon nombre d'entre eux les ont diminuées;
- le Conseil des Arts du Canada a diminué, depuis 2002-2003, son aide financière à la minorité francophone, qui reçoit année après année un maigre 2 p. 100 de l'ensemble du fonds d'aide. Les contributions reçues du PICLO ont tout juste permis de compenser la réduction du financement provenant du programme régulier du Conseil. Puisque le Conseil représente l'une des grandes sources de financement des artistes et des organismes culturels, cette diminution a des répercussions très importantes sur la vitalité des arts et de la culture dans les CLOSM francophones.

Ainsi, selon l'analyse effectuée par la FCCF, les sommes allouées au milieu francophone par l'ensemble des institutions fédérales depuis 2002-2003 auraient subi une diminution globale de 2,8 millions de dollars (passant de 36,6 millions à 33,8 millions de dollars), soit une perte nette de 7,7 p. 100<sup>23</sup>.

De plus, le PICLO ne semble pas avoir eu l'effet escompté. Nous citons à cet effet l'étude de positionnement de la FCCF :

« Au total, alors que le PICLO était censé avoir un effet structurant sur l'accès des communautés francophones aux programmes du Conseil, on doit constater non seulement qu'il n'a pas eu cet effet mais même qu'il a eu l'effet contraire. [...] les subventions reçues par les communautés francophones se retrouvent en 2004-2005 à peu près au même niveau (en dollars courants!) que cinq ans plus tôt, alors même que le Conseil a obtenu dans l'intervalle une augmentation significative de son budget, représentant en cinq ans plus de 16 millions [de dollars...]<sup>24</sup> »

23 Fédération culturelle canadienne-française, *Observations sommaires*, p. 6; document accompagnant l'étude de positionnement publiée en mars 2007. Ces chiffres comprennent des sources de financement qui ne font pas partie de notre étude, telles que le Fonds canadien de télévision.

24 Idem, p. 7.

Certaines institutions fédérales ou certains programmes fédéraux (Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens, du PADIÉ, de MUSICACTION et de Téléfilm Canada) ont effectivement accordé davantage de fonds aux CLOSM francophones. La part qu'ils leur ont allouée demeure cependant toujours en deçà de celle qui constituerait un minimum en fonction du poids démographique de ces communautés. Nous reconnaissons que ces institutions et programmes ont fait des efforts notables à cet égard, mais il leur faudrait faire en sorte que les CLOSM puissent recevoir leur juste part.

En dépit des baisses relatives des dernières années, il faut reconnaître que les institutions fédérales ont essayé d'accroître leur soutien financier lorsque l'on évalue la situation sur une longue période. Cependant, comme il en sera question dans les prochaines sections, des obstacles systémiques (financiers et autres) empêchent les CLOSM de s'épanouir sur les plans des arts et de la culture. Par ailleurs, nous n'avons pu déterminer si le financement consenti avait eu des effets positifs. L'étude de positionnement de la FCCF indique les fonds investis au fil des ans, mais elle ne permet pas de bien comprendre les conséquences du soutien financier dans les organismes artistiques et de ses effets réels sur les artistes des CLOSM. Le soutien financier devrait permettre de surmonter certains obstacles et contribuer à la vitalité des communautés, mais nous ne savons pas si c'est le cas. Pour la communauté anglophone, il faudrait d'abord procéder à une analyse d'ensemble, similaire à celle de la FCCF, du soutien financier que les institutions fédérales lui ont apporté ces dernières années.

En outre, les fonctionnaires qui sont responsables de ces programmes semblent essouffés en raison des besoins toujours croissants et peut-être, dans certains cas, du manque de résultats apparents et vérifiables des répercussions des fonds investis. En fait, on se demande si les résultats attendus des fonds investis étaient réalistes et s'ils tenaient compte de la réalité d'ensemble des minorités linguistiques. Trop souvent, surtout lorsque l'accent est mis seulement sur les effets structurants, on s'attend à obtenir des résultats similaires à ceux observés chez la majorité, comme des organismes performants et stables, c'est-à-dire capables de varier leurs sources de financement et de conserver leur main-d'œuvre, entre autres choses.

Les membres des CLOSM sont conscients que les institutions fédérales doivent périodiquement faire face à des restrictions budgétaires. Cependant, ces communautés ont été longtemps négligées et les mesures spéciales visant à redresser la situation sont relativement récentes dans l'histoire de ces institutions. Ainsi, les communautés sentent qu'elles commencent tout juste à amorcer un rattrapage et croient qu'elles devraient pouvoir profiter d'un financement constant et progressif afin de poursuivre sur cette lancée. Lors de compressions budgétaires, les institutions fédérales devraient voir à protéger les acquis des communautés qui ont longtemps été négligées.

Les organismes de service dans le domaine artistique et culturel démontrent une capacité d'entreprendre et de réussir des projets structurants pour l'ensemble de la minorité qu'ils servent. Pourtant, ils n'ont toujours pas l'assurance que les institutions culturelles fédérales détermineront leur soutien financier en tenant compte du temps requis et des ressources nécessaires pour passer de la phase du développement à celle de la maturité.

## **B. POURCENTAGE DES FONDS ATTRIBUÉS AUX CLOSM**

Comme nous l'avons vu dans la description des programmes de la section précédente, les fonds attribués aux artistes et organismes artistiques des CLOSM sont souvent présentés sous forme de pourcentage de tous les fonds alloués à l'ensemble de la clientèle. Cette pratique amène naturellement la comparaison avec le poids démographique de la communauté francophone. Il n'est pas rare non plus de voir les CLOSM demander qu'un pourcentage égal à leur poids démographique leur soit réservé.

Dans quelques cas (Espaces culturels Canada, Présentation des Arts du Canada, l'ONF, etc.), l'appui aux artistes et aux organismes culturels des CLOSM atteint ou dépasse, dans quelques cas, le niveau équivalent au poids démographique de leur communauté, selon les chiffres les plus récents de la FCCF. Cependant, les besoins de ces communautés dépassent souvent le niveau de financement correspondant à leur poids démographique, et le fait d'atteindre ce chiffre magique n'est ni un gage de réussite, ni une preuve de traitement équitable. Par ailleurs, les représentants des institutions fédérales soulignent, à juste titre, que des

facteurs régionaux, géographiques et économiques affectent la distribution des fonds. Par exemple, les régions plus densément peuplées ont plus d'infrastructures, lesquelles favorisent l'élaboration de projets artistiques et culturels qui, eux, génèrent des rentrées de fonds, ce qui peut créer l'impression d'un traitement inéquitable pour les autres régions.

La question du poids démographique des francophones en situation minoritaire par rapport au financement est délicate : on peut considérer qu'établir le financement en fonction du poids démographique représente une façon raisonnable de redresser les erreurs du passé. Rares sont ceux qui voudraient voir disparaître ce mécanisme puisque la bureaucratie (et les communautés) peut s'en servir pour stimuler le développement des CLOSM. Cependant, le poids démographique devrait être considéré comme un critère permettant d'établir un niveau minimal de financement auquel il faut ajouter des mesures positives qui prennent spécifiquement en compte les besoins des artistes et des organismes artistiques des CLOSM.

La question du financement proportionnel est vue d'une manière tout à fait différente au Québec. D'un côté, de nombreux événements artistiques et culturels ont lieu à Montréal, la métropole du Canada français et l'une des plus importantes capitales culturelles du Canada. D'un autre côté, de nombreux organismes artistiques de Montréal ne peuvent facilement être classés précisément dans l'une ou l'autre des communautés de langue officielle. Par conséquent, l'analyse proportionnelle ne fournit pas un portrait juste de la situation de la communauté artistique anglo-québécoise. Il pourrait donc être préférable de vérifier la part de financement qui est allouée aux artistes anglophones œuvrant à l'extérieur de la métropole. En d'autres termes, il faudrait une analyse plus fine qui permettrait de saisir les enjeux particuliers auxquels doivent faire face les artistes anglo-québécois situés dans les plus petites communautés.

## C. REPRÉSENTATION DES CLOSM AU SEIN DE CERTAINS ORGANISMES

Les conseils d'administration de plusieurs organismes (le Fonds de la musique du Canada, le Fonds canadien du cinéma, MUSICACTION, etc.) réservent un siège à un représentant des CLOSM. Or, ce siège est considéré comme étant purement « symbolique » par les communautés, car il ne permet pas à leurs représentants d'exercer une influence réelle au moment de mettre en œuvre ou d'améliorer des programmes ou des politiques sur les arts et la culture qui auront des répercussions dans les CLOSM. L'une des personnes interrogées nous a confié : « notre poids démographique [au sein des conseils d'administration] ne nous permet pas d'engendrer l'impact nécessaire pour provoquer des changements en profondeur au sein de l'appareil fédéral ».

## D. DIVERSITÉ CULTURELLE

Les minorités de langue officielle s'inquiètent de l'effet éventuel du changement accéléré du portrait démographique du pays<sup>25</sup>. Les membres des minorités craignent que leur statut en tant que peuples fondateurs en vienne à s'affaiblir si leur nombre diminue par rapport à celui d'autres cultures. Les deux minorités linguistiques pensent que la protection garantie par la *Loi sur les langues officielles* pourrait être diluée par des mesures spéciales visant à favoriser la diversité culturelle. La *Loi* et la politique de multiculturalisme ne sont pas incompatibles, mais les minorités de langue officielle se sentent de plus en plus comme un maillon de la chaîne de la diversité culturelle et craignent, par conséquent, de perdre les gains que la *Loi* leur a permis de faire.

Certaines politiques ou pratiques des institutions fédérales viennent renforcer cette inquiétude. Dans un récent document préparé en vue d'un exercice de consultation, le Conseil des Arts du Canada a identifié deux communautés qui constituent des priorités stratégiques en vue d'orienter le financement qui sera alloué à l'avenir. Il s'agit des communautés autochtones et des communautés culturelles

---

25 Consultations de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, octobre 2006.

d'origine autre que britannique ou française. Par conséquent, les CLOSM ne font pas partie des communautés jugées prioritaires, bien que la dualité linguistique soit inscrite comme une des valeurs fondamentales du Conseil. Cette omission a été corrigée par le Conseil des Arts du Canada dans son nouveau Plan d'action 2008-2011, lequel cible les CLOSM comme une des priorités de l'organisme<sup>26</sup>.

L'influence de la diversité culturelle grandissante doit donc faire partie intégrante des préoccupations de Patrimoine canadien, ministère duquel relèvent à la fois la responsabilité de veiller à la vitalité des CLOSM et la priorité stratégique que sont « l'expression et le partage d'expériences culturelles diverses entre nous et avec le monde<sup>27</sup> ».

La *Loi sur les langues officielles* permet de protéger les minorités de langue officielle en vertu de la Constitution. Toutefois, cette protection pourrait s'avérer insuffisante si l'on ne reconnaît pas que les CLOSM jouent un rôle déterminant dans la préservation de la dualité linguistique canadienne et que les arts et la culture sont indispensables à la vitalité de ces communautés.

Par conséquent, nous sommes d'avis que cet enjeu doit faire l'objet d'une étude plus poussée afin d'en analyser d'autres aspects. Par exemple, elle pourrait chercher à répondre aux questions suivantes : Quelle est la place attribuée par les institutions fédérales aux CLOSM dans le contexte de la diversité culturelle? Comment les CLOSM peuvent-elles protéger leurs acquis dans le contexte d'un accroissement des besoins et d'une répartition des fonds à un nombre croissant de communautés? Comment les CLOSM peuvent-elles utiliser la culture pour mieux intégrer les membres des autres communautés culturelles partageant la même langue?

## **E. CAPACITÉS ET INFRASTRUCTURES DES ORGANISMES DE SERVICES DANS LE DOMAINE DES ARTS**

Toutes les CLOSM ont besoin de capacités accrues pour stimuler les organisations en place ou pour en créer au besoin. Dans de nombreux organismes, la croissance et le développement sont freinés par un soutien financier insuffisant. Selon certaines personnes interrogées,

ceci pourrait être lié au fait que les institutions fédérales saisissent mal les modes et les raisons de la croissance. Un cadre supérieur d'un organisme national voué aux arts nous a confié :

*« Les minorités de langue officielle ont beau recevoir parfois le même soutien financier que les autres groupes culturels de la majorité, nous ne pouvons le faire fructifier parce que nous n'avons pas l'infrastructure nécessaire. Il semble que nous serons toujours à la traîne. » [Traduction]*

Certains organismes consultés sont d'avis que la notion de coût réel associé au travail en région échappe parfois aux fonctionnaires responsables de la conception des programmes et des critères. Une des personnes interrogées du milieu des arts et de la culture a fait cette analogie : « peu importe le nombre de personnes qui montent à bord de l'autobus, il faudra toujours un chauffeur ». Ainsi, bien que les programmes d'infrastructure immobilière du ministère du Patrimoine canadien soient conçus pour aider notamment à la rénovation et à la construction des lieux essentiels à la diffusion, y compris ceux situés dans les CLOSM, les organismes disent manquer souvent des moyens nécessaires (outils logistiques et ressources humaines ou financières) pour gérer de tels dossiers.

Selon les représentants du Ministère, le personnel serait conscient des capacités limitées des organismes culturels des CLOSM et a déjà démontré qu'il pouvait offrir certains accommodements, sans pour autant affaiblir le principe de diligence raisonnable. Par exemple, le programme Espaces culturels Canada reconnaît, à titre de dépenses admissibles, les coûts associés aux services professionnels qui s'avèrent nécessaires à la réalisation d'un projet d'infrastructure culturelle (les honoraires d'un chargé de projet). Cependant, il est possible que les coûts supplémentaires associés au fait d'être en région (distances plus grandes, coûts plus élevés de certains produits ou services, accès limité à certains produits et services, etc.) ne soient pas entièrement pris en compte dans les accommodements en question.

26 Conseil des Arts du Canada, *Cap sur l'avenir : Plan d'action 2008-2011*, février 2008, 17 pages.

27 Selon l'actuel Cadre de politique pour les arts de Patrimoine canadien.

Il serait possible d'avoir une perspective différente sur la question si le contexte dans lequel évoluent les CLOSM était mieux compris. Les communautés estiment qu'un financement suffisant à long terme leur permettrait de bâtir des infrastructures durables et efficaces pour de nombreuses formes d'art. Elles ont besoin d'un leadership soutenu et des ressources constantes pour fonctionner selon un modèle financier différent et plus complexe. Le financement fondé sur les projets – ce que les CLOSM reçoivent si souvent – n'est en aucun cas le meilleur moyen d'obtenir des résultats sur les plans du développement et de la viabilité.

Des organismes comme ELAN, le Quebec Drama Federation ou le Réseau atlantique de diffusion des arts de la scène ont besoin principalement de stabilité en matière de financement, de personnel et de locaux. Nombre d'entre eux obtiennent des résultats remarquables pour leur communauté, mais sans pouvoir atteindre leur potentiel ou exploiter d'importantes possibilités de croissance parce qu'ils manquent de ressources financières et humaines et qu'ils ressentent la précarité de leurs activités.

Par ailleurs, il existe une tendance à imposer une obligation de rendre des comptes. Cette obligation constitue en soi un défi pour quiconque fait affaire avec les administrations publiques puisqu'il faut assumer certaines dépenses pour satisfaire aux exigences des processus de demande de financement et de communication des résultats. Cette tendance a des répercussions pour les organismes des CLOSM qui ne disposent pas d'autant de moyens que les clients plus importants et plus solides de l'appareil gouvernemental. Lorsque nous lui avons posé des questions sur le temps qu'elle doit consacrer à la gestion axée sur les résultats, la directrice d'un organisme artistique nous a déclaré : « Il semble que je doive toujours prouver que je travaille dur. J'aimerais [que les fonctionnaires] s'assoient dans mon fauteuil un moment – un fauteuil que j'ai sauvé du dépotoir parce qu'on ne peut

m'en payer un neuf. » [Traduction] L'extrême fragilité des structures qui desservent actuellement les artistes des CLOSM est une autre source d'inquiétude. Une fois la main-d'œuvre engagée, il faut du perfectionnement professionnel et des occasions d'établir des réseaux qui renforceront les divers groupes et favoriseront la transmission des connaissances.

La question des capacités comprend le manque de constructions physiques servant d'infrastructures culturelles, soit celles faites de briques et de ciment pour répondre exclusivement aux besoins des intervenants du milieu artistique et culturel des CLOSM. Ce manque d'infrastructures en dehors des grandes villes est un énorme désavantage pour ceux qui s'efforcent de développer localement des industries culturelles susceptibles de favoriser l'épanouissement et la fierté des communautés. Pour les organismes subventionnaires, il ne serait pas judicieux sur le plan économique de construire des infrastructures culturelles en dehors des grands centres urbains.

## **F. VIABILITÉ DES INDUSTRIES CULTURELLES**

Le cinéma, la télévision, le livre, les périodiques et la musique sont au nombre des industries culturelles. Lorsqu'il est question de l'évolution de ces dernières, le gouvernement fédéral se fait principalement reprocher d'avoir favorisé des industries très compétitives et très concentrées, dont les géants de la production et de la distribution se partagent une grande partie des fonds et des profits en ne laissant que des miettes pour les petites entreprises. Les artistes des CLOSM ne trouvent pas leur place dans cet univers compétitif et les communautés ne peuvent y voir le reflet de leur culture et de leur réalité.

Selon plusieurs intervenants du milieu des arts et de la culture, la croissance et le développement des organismes à but non lucratif des CLOSM correspondent en fait au modèle de cycle de vie de l'industrie ou des produits dont parlent souvent les ouvrages portant sur la gestion<sup>28</sup>. Ce modèle est divisé en quatre phases :

- (1) la phase du démarrage : elle nécessite des investissements financiers importants, et les efforts visent à se donner une image de marque et à se faire connaître du plus large public possible;
- (2) la phase de la croissance ou du développement : l'organisme détermine ce qu'il peut faire et il consolide son infrastructure pour passer à l'action; cette phase nécessite aussi des investissements financiers pour que le développement soit durable;
- (3) la phase de la maturité : l'organisme est relativement stable;
- (4) la phase finale du déclin : l'organisme n'arrive pas à s'adapter à des faits nouveaux et sa survie est compromise.

La plupart des organismes culturels des CLOSM sont en phase du démarrage, laquelle nécessite des investissements importants et constants. Toutefois, leur croissance n'a pu suivre une courbe normale parce que le financement est accordé en fonction d'un rendement préétabli et, comme nous l'avons dit dans la section précédente, parce que les CLOSM n'ont pas les capacités et les infrastructures nécessaires.

Dans l'industrie de la musique francophone, l'accent a été mis depuis plus de 15 ans sur les fonds alloués à la chanson populaire essentiellement du Québec (soit 75 p. 100 des fonds pour la production et la distribution). Cette concentration du soutien financier s'est faite au détriment des autres styles d'expression musicale francophone, et l'ensemble de l'industrie – radio, télévision, enregistrement, interprétation en direct – en souffre parce que les artistes qui ne suivent pas les grands courants ou qui ne sont pas établis au Québec ont moins la chance de se faire connaître.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les créateurs de produits musicaux anglo-québécois qui se situent dans la vague musicale nord-américaine se débrouillent fort bien et n'auraient pas besoin de programmes particuliers pour les soutenir.

Dans l'industrie du livre, la situation reste problématique pour la minorité anglophone autant que pour la minorité francophone, mais pour des raisons différentes.

L'augmentation de l'aide financière au livre francophone ces dix dernières années a permis l'établissement de petites maisons d'édition et de petites librairies francophones, et nombre d'entre elles sont passées de la phase du démarrage à celle du développement plus établi. L'Ontario français bénéficie maintenant d'une importante structure d'édition formée de neuf maisons d'édition lesquelles profitent du soutien de certains établissements (comme les écoles et les bibliothèques), de quelques librairies et d'événements particuliers (comme les salons du livre). Toutefois, en dépit de cette croissance et de la survie relative des maisons d'édition et des librairies indépendantes au Canada francophone par rapport à celles du Canada anglophone, la situation reste précaire pour la plupart des maisons d'édition et plus particulièrement celles qui sont situées dans l'Ouest et en Acadie.

Selon les constatations du Regroupement des éditeurs canadiens-français, la plupart des maisons d'édition doivent composer avec un effectif minimum (souvent des bénévoles), des budgets d'exploitation plus que modestes, et une relève qui est loin d'être assurée. De plus, elles ont peu de ressources à consacrer à la promotion et à la commercialisation. Le Regroupement considère important de soutenir les plus petites maisons d'édition afin qu'elles puissent continuer de se développer pour être en mesure d'assurer la continuité des programmes d'édition, d'accroître leur chiffre d'affaires et de bonifier leur structure d'exploitation.

Les maisons d'édition qui se sont développées à ce niveau doivent se donner une structure d'exploitation solide et stable à long terme qui leur permettra de poursuivre leur essor commercial. Il faut assurer le maintien du réseau d'édition dans les différentes régions du pays et donner

---

28 Analogie tirée de Susan Kenny Stevens, *Non-Profit Lifecycles: Stage-Based Wisdom for Nonprofit Capacity*, Stagewise Entreprises, 2002.

aux éditeurs les moyens de former leur relève. Pour atteindre ces objectifs, le Regroupement propose notamment d'améliorer l'accès au financement du PADIÉ et du Conseil des Arts du Canada et de créer des programmes comme la Brigade volante (une initiative que le Conseil des Arts du Canada a lancée pour la danse et le théâtre et qui consiste à fournir aux organismes des services d'expert-conseil de gestion) ainsi que des occasions de formation afin de professionnaliser les pratiques des éditeurs.

La situation des écrivains anglophones au Québec comporte sa part de problèmes. Au Canada, le marché anglophone de l'édition est en grande partie contrôlé par de grandes maisons d'édition nationales et transnationales, dont la plupart ont leur siège social canadien à Toronto, la capitale littéraire du Canada anglophone. Malgré l'émergence au Québec d'une nouvelle génération d'auteurs anglophones de haut calibre (comme Neil Bissoondath, David Homel et Trevor Ferguson, pour ne nommer que ceux-là), les nouveaux auteurs anglo-québécois ont de la difficulté à se faire publier par l'un de ces géants de l'édition<sup>29</sup>. Il existe bien au Québec quelques maisons d'édition anglophones ou bilingues, mais les écrivains anglo-québécois veulent, à juste titre, faire leur place dans le milieu littéraire canadien et profiter d'une distribution dans l'ensemble du pays plutôt qu'au Québec seulement. Par ailleurs, la vente du livre anglophone est en grande partie entre les mains des géants de la distribution qui, contrairement aux petites librairies indépendantes, font peu de place aux écrivains régionaux. Ces facteurs pourraient expliquer que la population canadienne en général n'a pas encore découvert la richesse de la littérature anglo-québécoise contemporaine.

La saturation du marché est souvent évoquée pour expliquer le refus d'investir de fortes sommes dans les entreprises culturelles des CLOSM. En effet, il est largement admis que le marché actuel et potentiel au Canada suffit tout juste à assurer la survie des industries culturelles en général, surtout dans les secteurs du film et de l'édition. Les organismes de financement et de prestation de services considèrent qu'il ne serait pas réaliste de mettre en place d'autres infrastructures, en particulier dans les CLOSM en raison surtout de leur petite

taille. Il est encore moins souhaitable d'encourager des productions qui ne sont pas destinées à rejoindre de grands marchés. Or, les petites entreprises des CLOSM occupent souvent des niches particulières, porteuses du caractère unique de la communauté minoritaire, mais délaissées par les grandes entreprises parce qu'elles n'apportent pas de revenus suffisants.

Ce point de vue, qui est logique sur le plan économique, ne tient pas compte du souhait des communautés, ou de la nécessité pour elles, que des produits culturels reflètent leur réalité et leur fierté. À cet égard, il faudrait considérer l'évolution des industries culturelles du Québec : des investissements importants et réguliers, qui n'étaient pas motivés par le potentiel de marché, ont été consentis pour soutenir le développement et la production et ils ont donné d'excellents résultats. Des productions québécoises rejoignent à présent des marchés de bonne taille, à l'échelle nationale et internationale.

Il est difficile pour les organismes subventionnaires d'arriver à un juste milieu entre aider les projets à valeur commerciale qui obtiennent du succès et aider ceux qui ont été lancés depuis peu et qui tentent de s'imposer dans un contexte difficile (c'est-à-dire dans des communautés de petite taille, isolées et dispersées). En l'absence d'une politique culturelle globale pour le Canada, les organismes subventionnaires ont de la difficulté à concilier les nombreux intérêts divergents du milieu des arts et de la culture et à attribuer des fonds qui ne suffisent pas à combler les besoins légitimes de tous les projets peu importe leur situation. L'une des personnes interrogées se posait les questions suivantes : Qui va décider qu'il s'agit d'un « projet communautaire » plutôt que d'un « projet à valeur commerciale »? Faut-il que les projets soient industriels selon des critères fixés par la majorité avant que nous puissions en mesurer la réussite quant à la contribution à l'épanouissement des minorités linguistiques?

Compte tenu de la *Loi sur les langues officielles*, il est impossible de prendre une décision tranchée ou de décider en fonction seulement du rendement économique. La pénétration du marché est un aspect important, mais il ne peut constituer la seule mesure du rendement appliquée aux organismes des CLOSM si l'on veut respecter

---

29 La dernière génération des écrivains montréalais anglophones (Hugh McLennan, Mordecai Richler, Irving Layton, et Leonard Cohen, par exemple) a eu sa part de gloire à l'échelle nationale et internationale. C'est la génération actuelle et les écrivains émergents qui ont de la difficulté à percer le marché canadien.

les dispositions de la *Loi*. Qui plus est, la taille et l'isolement relatif des CLOSM en font un objectif impossible à atteindre. Les fonds doivent plutôt être attribués en fonction du fait qu'ils permettent aux artistes, aux arts et aux organismes culturels de renforcer l'identité culturelle du Canada et qu'ils favorisent grandement l'épanouissement des communautés.

## G. VISIBILITÉ

Les artistes des CLOSM anglophones et francophones souffrent d'un manque de visibilité, et ce, aussi bien au sein de la majorité linguistique qui les entoure que dans leur propre grande communauté linguistique.

Les artistes francophones hors Québec estiment en général qu'il leur est difficile de travailler en dehors de leur province, dans le reste de la francophonie canadienne et surtout au Québec où il y a déjà une culture francophone et multiculturelle florissante. Malgré tout, bon nombre d'entre eux doivent quitter leur communauté pour bénéficier du rayonnement et de l'infrastructure qu'offre Montréal. Quoi qu'il en soit, il est encore plus difficile pour la plupart de percer auprès du public anglophone, qui connaît peu, en général, les artistes francophones.

Les artistes anglophones du Québec dont l'art utilise le langage font face au même problème, et ce, aussi bien dans leur province que dans le reste du Canada. Selon une recherche récemment menée par l'Association of English-language Publishers of Quebec et la Quebec Writers' Federation<sup>30</sup>, les auteurs anglo-québécois connaissent un sérieux problème, celui de ne pas être considérés comme des écrivains québécois dans les événements promotionnels provinciaux ou régionaux et d'être ignorés des librairies, des maisons d'édition, des médias et des événements littéraires anglophones ailleurs au pays. En fait, le PADIÉ remettra sous peu à la Quebec Writers Federation une subvention de 25 000 \$ destinée à faire connaître davantage la littérature anglo-québécoise à la population des autres provinces.

Un article de Richard Burnett est particulièrement révélateur : « Pendant des années, les auteurs anglophones de la province ont travaillé fort pour se faire reconnaître à l'extérieur du Québec, mais ils n'ont obtenu que de l'indifférence de la part des éditeurs, des organisateurs de salons du livre et des autres élites du milieu littéraire canadien, et ce, même lorsqu'ils gagnaient de prestigieux prix littéraires [...] Rares sont les membres des médias littéraires hors Québec qui peuvent nommer un auteur anglo-québécois à part bien sûr Mordecai Richler<sup>31</sup>. »  
[Traduction]

Aussi, il n'est pas rare, dans les librairies du Québec, de trouver les livres écrits par des auteurs anglo-québécois sur les rayons de la littérature étrangère plutôt que de la littérature québécoise. Cependant, ces dernières années, les écrivains de langue anglaise notent une plus grande ouverture chez leurs collègues francophones ainsi que chez les critiques. Des événements, tels que Métropolis Bleu, qui font la promotion de plusieurs littératures contribuent sans doute à ce plus grand intérêt pour la littérature anglo-québécoise. Dans le reste du Canada, on semble ignorer qu'il existe une littérature contemporaine de langue anglaise au Québec<sup>32</sup>. On semble oublier, au Québec et ailleurs au Canada, que les auteurs de la minorité anglophone, bien qu'issus d'une réalité qui leur est propre, n'en sont pas moins représentatifs du Québec tout en faisant partie de la littérature canadienne actuelle.

Puisque leurs œuvres ne disposent pas d'un marché suffisant au Québec, ces auteurs doivent trouver des éditeurs et des réseaux de distribution d'expression anglaise dans le reste du Canada. Leurs produits sont en général perdus dans la masse des produits artistiques anglophones hors Québec, effet semblable à celui ressenti par les artistes francophones hors Québec submergés dans la vaste production culturelle québécoise. La même situation serait observable à CBC I Radio-Canada qui accorde peu de temps d'antenne aux productions et aux artistes des CLOSM anglophones et francophones depuis des années<sup>33</sup>.

---

30 Association of English-language Publishers of Quebec et Quebec Writers Federation, *Quebec English-language Writers and Publishers Research Project: Final Report*, 2005. Version en ligne (<http://www.qwf.org/media/ReportRaisingProfile.pdf>).

31 Richard Burnett, « Writing on the Wall », dans *Hour*, 17 novembre 2005. Version en ligne (<http://www.hour.ca/books/books.aspx?ilDArticle=7673>) consultée le 5 janvier 2008.

32 Dans son analyse de la place de la littérature anglo-québécoise sur la scène littéraire canadienne qu'elle a intitulée *Quebec Fiction in English during the 1980s : A case study in marginality*, Linda Leith propose quelques hypothèses plus politiques pour expliquer ce phénomène, notamment le rejet du nationalisme québécois. Elle est d'avis qu'au moins une partie des écrivains québécois décrivent une réalité différente, issue de la cohabitation de deux cultures, et dans une langue différente, souvent comprenant des mots ou expressions en français, ce qui contribuerait à leur marginalisation.

33 Comme nous l'avons mentionné au début du présent rapport, le Commissariat analysera, dans une autre étude qui sera publiée dans les prochains mois, la production télévisuelle dans les CLOSM.

Ce manque de visibilité est particulièrement inquiétant pour les artistes dont le travail aborde des problèmes propres à leur milieu. Si leur travail est essentiel pour renforcer l'identité et la fierté culturelles, il peut n'attirer qu'un faible auditoire. Ce dernier peut être attribuable au fait que ces artistes ne sont pas dans le champ de vision des principaux organes médiatiques, festivals, maisons d'édition et autres principaux mécanismes de distribution, ou au fait que les politiques en faveur de la concentration des industries culturelles ont fait disparaître les mécanismes d'affectation des fonds qui les avantageaient.

Le manque de visibilité des produits culturels des CLOSM a un effet pervers à un autre égard, celui des perceptions de la population canadienne pour ce qui est de la vitalité des minorités anglophones et francophones et de l'utilité de la dualité linguistique au Canada. Certaines personnes peuvent en arriver à penser qu'une culture dont la majorité ne connaît ni ne perçoit les produits n'est plus que du folklore et qu'elle ne vaut alors pas la peine d'être préservée. De la même façon, d'autres pourraient être tentés de conclure que les Anglo-Québécois ne peuvent donner un essor à leur culture et qu'il est donc inutile d'essayer plus longtemps de favoriser la dualité linguistique dans le reste du Canada.

Cet état de fait rappelle au gouvernement qu'il doit soutenir ceux qui vivent et travaillent en marge, c'est-à-dire de nombreux artistes des CLOSM. En outre, il donne à penser que les communautés francophones doivent jouer un rôle dans les industries culturelles afin de pouvoir en tirer les mêmes avantages que la majorité et de faire en sorte que les produits culturels reflètent correctement leur réalité<sup>34</sup>. La minorité anglophone du Québec tient pratiquement le même discours.

Pour que les fonds investis dans la création donnent des résultats, il faudrait investir simultanément dans la distribution et la diffusion des produits culturels, ce qui n'a pas été fait autant qu'il l'aurait fallu. Pour ce faire, il faut soutenir en permanence non seulement l'écrivain dans l'acte de création, mais aussi tous les intervenants qui forment la chaîne de diffusion et de distribution, jusqu'à ce que l'œuvre soit mise en vente en librairie.

## H. LANGUE ET ART : FORMES ARTISTIQUES VERBALES ET NON VERBALES

Chez les francophones, les formes d'art fondées sur la langue ont davantage réussi que les autres à obtenir une part accrue de l'aide financière accordée par les programmes fédéraux<sup>35</sup>. Un certain nombre de facteurs ont pu contribuer à ce déséquilibre. Par exemple, dans le domaine de l'édition, des critères d'équivalence existent maintenant pour répondre à la réalité des maisons d'édition en situation minoritaire; le financement alloué par MUSICACTION dans le milieu de la chanson et de l'industrie musicale des CLOSM a presque quadruplé en cinq ans<sup>36</sup>; de façon générale, le milieu théâtral et littéraire et l'édition ont fait de grands bonds en avant en termes d'appui du Conseil des Arts du Canada.

En parallèle, le milieu des arts visuels francophone tire toujours de la patte... L'une des personnes interrogées nous a déclaré que les formes artistiques qui ne sont pas fondées sur la langue ne se portent pas aussi bien que le théâtre, la littérature et le cinéma, et ce, même si elles sont produites par des minorités linguistiques.

Ainsi, sur les quelque 2 629 452 \$ investis par le Conseil des Arts du Canada en 2004-2005 dans des projets présentés par des francophones en situation minoritaire, près de 70 p. 100 de cette somme est allée au théâtre, aux lettres et à l'édition alors que les arts médiatiques, la musique et la danse se sont partagé le reste.

Au total, toutes disciplines confondues, le Conseil des Arts du Canada a investi 2,2 p. 100 de son budget dans des projets provenant des communautés minoritaires francophones. Cependant, ce pourcentage est très variable selon les disciplines, allant de 0,6 p. 100 pour la musique, 0,8 p. 100 pour la danse, 1,2 p. 100 pour les arts médiatiques et pour les arts visuels, contre 4,2 p. 100 pour les lettres et l'édition et 4,4 p. 100 pour le théâtre. Nous ne connaissons toutefois pas les taux d'acceptation dans les diverses disciplines, car les données du Conseil des Arts du Canada ne révèlent pas le nombre de demandes de subvention reçues. Si ce taux était plus bas dans les disciplines « non linguistiques », il faudrait chercher les raisons de ces variations et tenter d'y remédier.

34 Fédération culturelle canadienne-française, *Plan stratégique 2004-2009*.

35 Nous n'avons pas suffisamment de données pour faire des assertions semblables concernant le financement des diverses disciplines parmi les anglophones québécois. En fait, la situation pourrait bien être contraire à celle des francophones, c'est-à-dire que les arts visuels et les arts non basés sur la langue pourraient être en meilleure position, surtout si on considère la situation difficile des écrivains anglo-québécois. Cependant, la preuve reste à faire.

36 En 2000-2001, MUSICACTION remettait environ 200 000 \$ aux artistes du Canada français. En 2004-2005, son soutien se chiffrait à plus de 746 000 \$.

Cette situation peut être attribuable en partie à la difficulté de recueillir des données fiables sur l'appartenance linguistique des artistes et organismes du milieu des arts visuels et médiatiques. Nombre d'artistes visuels hésitent à proclamer leur appartenance à un groupe minoritaire soit parce qu'ils sentent une allégeance plus grande avec la communauté des artistes visuels de toutes origines qu'avec leur communauté linguistique ou parce qu'ils préfèrent se présenter comme des artistes sans allégeance linguistique. Le cas des artistes anglophones au Québec en est un exemple frappant puisque la grande majorité d'entre eux est bilingue et peut travailler dans les deux langues, au sein d'organisations bilingues ou francophones<sup>37</sup>.

Même si la langue est un élément central de l'identité culturelle, toutes les formes d'expression artistique peuvent contribuer au sentiment d'appartenance culturelle. En communiquant leur propre vision du monde, les danseurs, les peintres, les sculpteurs, les mimes et les musiciens contribuent à la vitalité de leur communauté. Ils attirent l'attention sur l'expérience humaine, aident à stimuler et à provoquer, à susciter la connaissance et la compréhension des problèmes contemporains, tout autant que leurs collègues dont l'art est fondé sur la langue.

Par conséquent, il nous apparaît essentiel de sensibiliser les pouvoirs publics à ce déséquilibre. Comme l'a déclaré la FCCF en d'autres mots, il faudrait peut-être parler de cultures officielles et non seulement de langues officielles. Or, une culture s'exprime dans un éventail de formes et de styles, tous aussi essentiels les uns que les autres.

## I. PROGRAMMES CIBLÉS

Selon les organismes subventionnaires, le PICLO est une action ciblée de financement qui a permis aux artistes des CLOSM de faire d'importants progrès. Rappelons que Patrimoine canadien voulait alors inciter les autres ministères et organismes fédéraux à financer de nouvelles initiatives dans l'intention de diminuer ou de retirer progressivement sa propre contribution au PICLO à mesure que ces initiatives deviendraient stables. Le milieu a toutefois des doutes quant à l'efficacité du partenariat.

La FCCF reconnaît ce qui a été acquis, mais soutient que le PICLO a institué un régime de financement à court terme, axé sur les projets, alors qu'il faudrait des efforts à long terme. Dans un rapport publié en mai 2004, l'Association des groupes en arts visuels francophones se demande quant à elle si le programme, qui est destiné à soutenir financièrement les CLOSM francophones et leurs artistes, n'aurait pas un effet pervers dans le milieu des arts visuels<sup>38</sup>. Elle déteste l'idée que les artistes des CLOSM soient qualifiés de « piclotés », c'est-à-dire qu'ils soient considérés comme des groupes d'intérêts entièrement dépendants d'une aide particulière qui leur serait dédiée.

Le problème du rattrapage – nécessaire du fait d'un passé de négligence à l'égard des CLOSM francophones – est lié à celui de l'application de méthodes à court terme pour répondre à des besoins à long terme. Bien que de nombreux artistes et organismes culturels des CLOSM soient encore en développement, les fonds du PICLO sont distribués depuis quelques années à de nombreux autres organismes, les bénéficiaires initiaux se retrouvant ainsi avec moins de ressources. Ces fonds ne sont malheureusement pas structurés pour apporter l'appui stable et à long terme qu'il faudrait pour passer à l'étape suivante. De fait, même si le PICLO a été conçu comme un incitatif pour obliger les organismes subventionnaires à substantiellement augmenter le financement accordé aux CLOSM, ceci ne s'est pas encore concrétisé dans les proportions attendues par ses concepteurs.

À l'ère de la mesure des résultats, plusieurs intervenants du milieu gouvernemental parmi les personnes interrogées se posent de sérieuses questions à savoir si les fonds supplémentaires et ciblés, comme le PICLO, ont nécessairement contribué à la vitalité des communautés linguistiques en situation minoritaire. Pour d'autres, ces fonds ne sont pas les « agents catalyseurs » que l'on imaginait, comme en font foi les progrès inégaux, surtout dans le domaine des industries culturelles. Il semble y avoir un décalage entre les attentes des instances gouvernementales et l'impact réel sur les artistes des CLOSM.

Selon le milieu des arts et de la culture, les progrès obtenus depuis la création du PICLO sont inégaux, c'est-à-dire qu'ils sont importants dans des domaines comme le théâtre et

---

37 Le sondage mené par Kirwan Cox en 2003 auprès des producteurs de langue anglaise montrait que 30 p. 100 des documentaires produits par les compagnies sondées étaient en français.

38 Association des groupes en arts visuels francophones, *Rapport sur l'entente CAC-PICLO sur le secteur des arts visuels*, Toronto, mai 2004.

l'édition, mais pratiquement inexistant dans les arts visuels. Par ailleurs, ce programme n'aurait pas permis de surmonter plusieurs obstacles, comme la difficulté pour les artistes des CLOSM de percer à l'échelle nationale, l'absence des minorités francophones et anglophones à la télévision, et la précarité de la plupart des organismes culturels des CLOSM.

## **J. CRITÈRE D'EXCELLENCE ET MARGINALISATION**

Du point de vue des organismes culturels, l'une des difficultés inhérentes au traitement équitable des groupes des CLOSM est le problème du maintien de « normes nationales » dans le respect des différences régionales et linguistiques. Les pouvoirs publics par nature préfèrent l'uniformité et ont tendance à vouloir créer des programmes d'application universelle. Ceci se justifie probablement du point de vue de l'efficacité, mais a pour effet de désavantager les organismes ou les artistes dont la situation ne leur a pas encore permis de se qualifier.

Des organismes, tels que le Conseil des Arts du Canada, font appel à des mesures telles que les « fiches contextuelles » qui sont remis aux membres de jury pour les renseigner sur la situation des demandeurs des CLOSM. Ces mesures pourtant ne garantissent pas toujours un résultat équitable et les jurys du domaine des arts visuels ont refusé d'en tenir compte. Ainsi qu'on l'a déjà mentionné, le pourcentage des subventions obtenues en 2004-2005 par les visualistes et les artistes du multimédia francophones a été bien plus faible (1,2 p. 100) que celui constaté dans les disciplines fondées sur la langue telles que le théâtre (4,4 p. 100) et la littérature (4,2 p. 100).

Par rapport à la fonction de conservateur ou producteur artistique que jouent quelques institutions, les résultats à l'égard des CLOSM sont inégaux. La qualité artistique et la qualité marchande demeurent les considérations premières, ce qui est une politique qui se comprend pour des institutions qui interviennent sur la scène nationale et internationale. Cependant, les efforts du CNA par exemple pour présenter des artistes des CLOSM grâce à des programmes à leur intention ou bien pour les inclure dans des événements organisés en dehors de sa saison régulière ont souvent pour effet de les marginaliser.

On ignore la raison pour laquelle les artistes visuels francophones réussissent moins bien à obtenir des subventions du Conseil des Arts du Canada et cette question mériterait d'être étudiée par le Conseil. Une diversité d'œuvres artistiques et de produits culturels sont créés et produits dans les CLOSM, et comme partout ailleurs, leur qualité couvre toute la gamme, du niveau amateur jusqu'au professionnel. Il faut que les Canadiens entendent parler de ces communautés, non parce qu'elles sont des minorités, mais parce que ce qu'elles ont à dire est souvent unique et différent et qu'il s'agit d'une partie essentielle de notre propre identité canadienne. Il faudrait que, replacées dans leur propre contexte, les meilleures œuvres produites dans ces communautés trouvent leur place sur la scène nationale. Pour ce faire, il faut repenser notre définition d'excellence.

## **K. OBSTACLES ADMINISTRATIFS**

Les obstacles administratifs viennent s'ajouter aux autres difficultés que doivent surmonter les artistes des CLOSM. En résumé, la plainte est identique dans tout le milieu de la culture : les exigences liées aux demandes et à la communication des résultats sont trop coûteuses et nécessitent un degré de connaissances ou tout simplement des effectifs que le financement n'autorise pas et que les structures communautaires sont souvent trop nouvelles pour pouvoir fournir. On a souligné dans quelques entretiens qu'au Québec, les exigences bureaucratiques du Conseil des arts et des lettres du Québec sont moins coûteuses que celles de l'administration fédérale.

À ce problème s'en ajoutent d'autres, liés à l'incapacité apparente du système de décider en temps utile des subventions et des versements afin de respecter les besoins de flux de trésorerie. Du fait des versements en retard, il revient aux bénéficiaires, qui ont peu de ressources et n'ont bien souvent pas accès à des marges de crédit, de régler le problème du flux de trésorerie. Ce sont là des caractéristiques de la bureaucratie fédérale qui touchent tous les artistes et organismes artistiques, mais en particulier ceux des CLOSM et ceux moins nantis : trop de formulaires, trop d'étapes, trop d'exigences par rapport aux fonds en jeu et aux ressources ou à la capacité d'y faire face.

En réponse aux préoccupations de la communauté, la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles de Patrimoine canadien a mis de l'avant certaines mesures afin de faciliter le travail des organismes artistiques et culturels :

- versement d'un financement provisoire de 25 p. 100 pour la programmation : cette mesure vise à répondre aux besoins des organismes en leur permettant de toucher une partie des fonds de Patrimoine canadien leur étant consacrés dès le début de l'exercice financier;
- financement pluriannuel pour la programmation : cette mesure a été mise en place dans le cadre des demandes d'appui pour 2006-2007, mais un très faible nombre d'organismes ont présenté une demande à cet effet. Patrimoine canadien relancera l'appel pour l'exercice 2007-2008;
- révision du formulaire de demande : cette mesure est en cours et elle vise à simplifier le processus de demande pour les organismes ainsi qu'à faciliter le travail des employés responsables du traitement des demandes.

Ces mesures touchent l'ensemble des subventions versées par cette direction générale, et non pas les arts et la culture seulement. Elles sont appréciées, mais d'autres améliorations sont nécessaires afin de réduire les tracasseries administratives imposées à des organismes déjà fragiles.

## **L. CRITÈRES DE PROGRAMME**

En matière de financement, les artistes des CLOSM francophones sont souvent aux prises avec des critères de programme qui conviennent sans doute à la culture dominante, mais auxquels les minorités ne peuvent satisfaire. Les Anglo-Québécois qui présentent une demande à des programmes nationaux de Patrimoine canadien se heurtent à des critères qui les obligent à assurer une présence dans au moins trois provinces ou territoires. Cette exigence ne peut être remplie par des organismes qui, pour des raisons évidentes, fonctionnent exclusivement au Québec, mais qui ont un mandat national en tant que représentants d'une minorité de langue officielle.

D'autres problèmes surgissent pour les organismes nationaux ou régionaux quand ils sont tenus de solliciter du soutien auprès de multiples bureaux régionaux et se heurtent à des priorités incompatibles entre elles. Le Réseau atlantique de diffusion des arts de la scène (RADARTS) en est un exemple flagrant. Il s'agit d'un organisme basé au Nouveau-Brunswick qui vise à desservir les quatre provinces atlantiques. Selon les critères actuels, il doit préparer une demande par province. Et pourtant, RADARTS joue un rôle majeur lorsqu'il s'agit de rassembler les artistes et les organismes artistiques francophones ainsi que d'englober les principes de la dualité linguistique. L'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick et le Regroupement artistique francophone de l'Alberta (RAFA) éprouvent également des difficultés parce qu'ils s'occupent de nombreuses disciplines.

Par ailleurs, bon nombre d'artistes des CLOSM sont associés à des organismes communautaires plutôt qu'à des organismes artistiques. De ce fait, il leur est parfois difficile d'obtenir les fonds nécessaires à leur développement, soit parce que les organismes ne répondent pas aux critères des programmes de financement de la culture, soit parce que ces organismes utilisent à d'autres fins la majeure partie des fonds qu'ils reçoivent.

La FCCF affirme que les acquis ont été obtenus jusqu'à présent en grande partie après qu'on a fait des accommodements, qu'on a fait preuve de souplesse ou qu'on a trouvé des solutions qui n'étaient pas forcément conformes aux règles, mais qui respectaient toutefois l'intégrité des programmes.

## **M. CROISSANCE DES ORGANISMES NATIONAUX DE SERVICE AUX ARTS QUI REPRÉSENTENT DES ARTISTES DES CLOSM**

Le nombre et le savoir-faire des organismes de service dans le domaine des arts ont beaucoup augmenté depuis dix ans. Grâce à des recherches et à des statistiques, ils ont réussi à s'informer et à informer les autres sur la situation des artistes des CLOSM. Ayant eu à faire face à des défis d'organisation dès le départ, ils ont porté l'attention sur les besoins des communautés.

Grâce à la création d'ELAN, premier organisme de service à représenter ses intérêts, le milieu artistique anglophone du Québec, surtout de Montréal, commence à présent à articuler ses besoins en tant que minorité de langue officielle. Inspiré par le travail des organismes artistiques francophones, ELAN tente de recueillir les données de base, de construire l'infrastructure nécessaire pour desservir ses plus de 800 membres et d'être un partenaire solide auprès des organismes subventionnaires du gouvernement fédéral.

Des organismes des CLOSM francophones estiment qu'ils ont maintenant dépassé la phase visée par les programmes et mesures spéciales. Ils ont atteint leur vitesse de croisière, mais ne sont pas convaincus que le gouvernement fédéral pourra les suivre dans la réalisation de leurs idées. Ils aimeraient que le gouvernement ait une vision à long terme qui leur permettrait de préparer l'avenir.

## **N. CONSULTATION ET COLLABORATION**

Selon la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement fédéral est tenu d'élaborer des mesures et des programmes en consultation avec les CLOSM. La majorité des organismes interrogés estiment avoir été consultés – souvent à l'excès. Une personne s'est plainte d'avoir récemment perdu deux journées non rémunérées pour assister à une « consultation », qui n'était selon elle qu'un exercice de promotion. Elle estimait qu'elle pouvait difficilement consacrer autant de temps à cette activité puisqu'elle n'avait personne pour la remplacer lorsqu'elle s'absentait. D'autres personnes se plaignent que la consultation a finalement donné peu de résultats ou qu'elle n'a pas été faite en temps opportun (avant de lancer de nouveaux programmes, par exemple, ce qui donnerait l'occasion aux personnes consultées de proposer des modifications), ce qui a entraîné des problèmes ultérieurs quand des résultats inégaux ont été obtenus.

Afin de garantir des résultats concrets, la FCCF et ses organismes membres nationaux ont organisé une série de réunions régulières avec toutes les institutions culturelles fédérales. Ils ont le leadership qu'il faut pour exercer un partenariat efficace et faire avancer les dossiers, mais estiment que l'élan fédéral est plutôt en perte de vitesse.

La Direction générale du Programme des langues officielles de Patrimoine canadien a joué un rôle majeur dans la participation des communautés aux consultations au niveau du sous-ministre et à l'échelon ministériel. Il a aidé, en encourageant la collaboration horizontale dans tous ses services, à faire comprendre l'importance d'une démarche uniforme et cohérente.

Il demeure que les porte-parole des artistes des CLOSM doivent présenter leurs arguments encore et encore. Le fait d'augmenter les consultations n'aboutit pas forcément à de meilleurs résultats si celles-ci ne sont pas planifiées au bon moment et encadrées comme il convient et la communauté n'a pas toujours la possibilité de participer pour veiller à ce qu'il y ait des résultats concrets.

## **O. LEADERSHIP**

Nous avons vu plus haut que l'obligation positive des ministères et organismes fédéraux de donner effet à la *Loi sur les langues officielles* a engendré une variété de programmes ciblés et de mesures dynamiques qui bénéficient concrètement aux artistes et aux organismes artistiques des CLOSM. La situation est cependant complexe. Les questions relatives aux langues officielles sont liées à d'autres tout aussi difficiles, à propos notamment de la diversité culturelle, des arts et de la culture. Les communautés sont vulnérables dans chacun de ces domaines. Si les intérêts ne divergent pas toujours, ils ne convergent pas toujours non plus.

Il faut un leadership gouvernemental fort pour démêler l'écheveau de besoins et d'aspirations. Ce leadership est indispensable pour créer une démarche plus cohérente et plus soutenue. Plus encore que des programmes, des incitatifs, des cadres et des mécanismes de reddition de comptes, des critères et des formulaires, les institutions culturelles fédérales doivent forger une idée claire des objectifs à atteindre et des bénéfices qui en résulteront si c'est l'esprit de la *Loi*, plutôt que la lettre, qui est appliqué.

Pour l'instant, le manque de leadership fédéral affirmé pour rallier tous les acteurs du gouvernement fédéral à la cause commune les empêche d'y parvenir. On arrive à une situation où, en dépit de mesures positives dans bien des services, la compréhension des questions et des problèmes

auxquels font face les CLOSM est souvent superficielle et incohérente. Les mesures sont à court terme ou semblent transitoires. L'avenir des initiatives précoces et ciblées est incertain et les communautés constatent peu de signes qu'une démarche systémique, stable et à long terme en vue de reconnaître leur importance a été engagée. En l'absence d'une telle démarche, elles considèrent que la dualité linguistique se dilue, en tant que pierre angulaire fondamentale de l'identité canadienne.

Selon une des personnes interrogées, la politique artistique et culturelle du Québec est une inspiration à cet égard :

*« Une seule province a fait “des arts et de la culture” un projet de société. [...] Pourquoi ne peut-il y avoir de débat sérieux sur la façon dont les arts et la culture, avec toute leur complexité – minorités et majorités ensemble – font de ce pays ce qu'il est aujourd'hui? » [Traduction]*

Certains veulent remettre aux collectivités elles-mêmes (ou à leurs représentants) la responsabilité de veiller à ce que les arts et la culture soient au programme gouvernemental. Ils sont d'avis que les intervenants dans les arts et la culture doivent trouver un moyen de convaincre leur collectivité que ce sont là des priorités au même titre que l'éducation et la santé, car les arts et la culture renforcent l'identité et aident par le fait même à lutter contre l'assimilation. De leur point de vue, les concepts de culture et de communauté sont en évolution et les artistes des CLOSM ont peut-être à modifier leur approche pour prendre en compte les réalités nouvelles. Il s'agit notamment de projeter une image plus contemporaine et de participer activement à leur culture, et pas simplement de s'en servir comme étiquette.

Ceux qui ont applaudi le leadership démontré lors du dépôt en 1998 de l'Entente de collaboration multipartite et des initiatives du PICLO en 2000 ressentent à présent un certain essoufflement de la part des institutions culturelles fédérales. Quelques institutions de financement (Téléfilm Canada, par exemple) ont relevé le défi d'appliquer les dispositions de la Loi et en ont pris la responsabilité à leurs niveaux supérieurs, ce qui aboutit en général à une

démarche plus novatrice, plus dynamique; d'autres en ont délégué la responsabilité à un niveau subalterne, ce que les artistes des CLOSM estiment être une indication de la priorité plus faible accordée à la question de leur inclusion.

Globalement, il y a désormais plus de partenaires, mais le financement spécial a certainement produit des résultats intéressants. Les avancées obtenues doivent être évaluées par rapport aux attentes à l'origine des efforts initiaux. Ces institutions vont-elles saisir la nature permanente des questions auxquelles font face les CLOSM et, par conséquent, le besoin de soutien permanent?

En dépit des efforts et des réalisations des autorités fédérales jusqu'à présent, les organismes artistiques et culturels des CLOSM ont l'impression que les acquis sont fragiles et dépendent parfois des fonctionnaires en place plutôt que des lignes directrices en vigueur. Les CLOSM francophones estiment que de nombreux ministères ont encore beaucoup de chemin à faire pour véritablement saisir la réalité des CLOSM et respecter l'esprit de la loi :

*« Nous avons cependant l'impression que cette vision se perd parfois, au profit d'une perception plus contraignante des choses, établie par les articles 41 et 42 de la Loi sur les langues officielles et la politique de la concertation interministérielle qui en découle. Sans vouloir désavouer cette politique, qui a été instrumentale jusqu'ici, nous ne croyons pas toutefois qu'elle soit suffisante s'il n'existe pas au sein des institutions visées une adhésion réelle à cette vision que nous exprimons. Le meilleur exemple en est donné par cette clause qui revient dans la plupart des ententes et qui établit que les institutions signataires ne s'engagent pas “au-delà du cadre défini par leurs programmes” (voir l'art. 5.4 de l'Entente multipartite : L'approbation des projets et le versement des fonds aux bénéficiaires devront s'effectuer selon les modalités d'appui aux programmes concernés). Il est entendu que cette clause vient, avant même d'engager la discussion, fermer la porte à toutes les solutions originales qui permettraient, justement, de tenir compte de la situation particulière de nos communautés<sup>39</sup>. »*

39 Fédération culturelle canadienne-française. *Travailler ensemble au rayonnement de la culture francophone à travers le pays*, [En ligne], mars 2003. [Cité le 8 janvier 2007.] ([http://www.fccf.ca/media\\_uploads/pdf/87.pdf](http://www.fccf.ca/media_uploads/pdf/87.pdf))

## P. SUSCITER L'ENGAGEMENT DES AUTRES PALIERS DE GOUVERNEMENT

De nombreuses discussions dans le contexte de l'étude ont porté sur le rôle et les initiatives des provinces et des municipalités pour aider les CLOSM et leurs artistes. On a soutenu que même si aucune loi n'oblige d'autres ordres de gouvernement à jouer un rôle pour développer les aptitudes et les capacités des artistes de langue officielle minoritaire, ils en ont la responsabilité sociale ou morale.

Diverses ententes entre l'administration fédérale et les CLOSM associent des provinces et des municipalités, qui ne sont pas pour autant uniformément engagées envers le soutien de la dualité linguistique et les mesures favorisant l'épanouissement. La FCCF affirme ce qui suit :

*« Les communautés francophones et acadienne font face à de nouveaux défis qui requièrent des interventions accrues de la part de leurs instances nationales auprès des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux dans les domaines des arts et de la culture, de l'éducation, de l'immigration et du développement économique. Il est clair que les communautés francophones et acadienne devront se positionner par rapport aux instances municipales pour ne pas être laissées de côté. Les liens entre les deux parties sont souvent ténus, plusieurs municipalités offrant peu de soutien aux organismes artistiques et culturels d'expression française. Quand on ajoute à cela l'insouciance des gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes de représentation comme la FCCF ont le fardeau additionnel d'orchestrer de nouvelles interventions auprès de ces paliers de gouvernement<sup>40</sup>. »*

Les CLOSM (en particulier francophones) souhaiteraient une collaboration plus étroite, tant verticale qu'horizontale, et davantage de politiques et de méthodes exemplaires que d'autres ordres de gouvernement pourraient suivre. Elles sont conscientes de l'utilité des accords et des mécanismes de consultation intergouvernementaux en place, et espèrent voir des progrès à long terme. Cependant, elles sont les premières à faire les frais des difficultés créées par l'absence de législation ou d'instrument de coercition aux niveaux provincial et municipal. Elles doivent se battre sur tous les fronts. Selon une personne interrogée :

*« En tant que francophones hors Québec, nous ne sommes pas à égalité avec la majorité francophone, en partie parce que les provinces n'aident pas à créer l'« effet accélérateur » observé au Québec. Les minorités de toutes les autres provinces seront donc toujours désavantagées. »*  
[Traduction]

Il faut agir sur tous les fronts pour appliquer les objectifs de la *Loi sur les langues officielles*, et il y faut aussi de la patience pour accepter que le changement ne peut se faire sur tous les fronts du jour au lendemain.

---

40 Fédération culturelle canadienne-française, dans son mémoire au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations pré-budgétaires, octobre 2005, p. 2 et 7.

## DUALITÉ LINGUISTIQUE ET DIALOGUE INTERCULTUREL : CONSTATATIONS

Les échanges interculturels constituent un véhicule idéal pour mettre en valeur la dualité linguistique et par conséquent, les programmes et politiques facilitant les rapports entre artistes anglophones et francophones, l'appréciation des arts et de la culture de l'autre groupe linguistique, et les rencontres entre auditoires francophones et anglophones doivent être mis à contribution en vue de cet objectif. On peut considérer que les artistes, ouverts au monde qui les entoure, notamment aux autres cultures, sont des passeurs de culture par excellence. Ceci est particulièrement vrai des artistes des CLOSM anglophones et francophones, qui sont pour la plupart bilingues et bien au fait de l'autre culture.

Grâce au programme Mise en valeur des langues officielles, la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles de Patrimoine canadien encourage notamment les activités favorisant le rapprochement entre anglophones et francophones. Des événements tels que le Festival littéraire international de Montréal Metropolis bleu (le premier festival littéraire bilingue au monde... un lieu de rencontre pour les langues du monde) ou la série de spectacles Scènes régionales du Centre national des Arts (Scène albertaine, Scène atlantique, Scène Québec) aident chaque groupe linguistique à faire connaissance avec la culture de l'autre. D'autres actions favorisent aussi le rapprochement, notamment l'entente réciproque entre RADARTS et Réseau Ontario afin de présenter des artistes de leurs provinces respectives, le Festival Frye à Moncton (un festival littéraire bilingue), la série des écrivains francophones à Banff et le Winnipeg Writers' Festival.

Soulignons que le soutien à la traduction des livres par le Service des lettres et de l'édition du Conseil des Arts du Canada continue de faciliter l'accès à la littérature dans les deux langues officielles. L'Association nationale des éditeurs de livres encourage d'ailleurs Patrimoine canadien à développer en parallèle aux efforts du Conseil des Arts du Canada son propre programme de promotion des traductions d'auteurs canadiens afin de favoriser une meilleure connaissance de nos deux réalités linguistiques. La Quebec Writers' Federation a aussi relevé ce défi et attribue un prix annuel de traduction, alternativement vers l'anglais et vers le français, encourageant ainsi la traduction dans l'autre langue officielle de livres en anglais ou en français écrits par des auteurs québécois.

Dans tout le Canada, des événements (surtout littéraires) prennent en compte les deux cultures et les intègrent. Ces possibilités résultent toutefois d'actions prises par les organismes eux-mêmes, non pas d'un effort stratégique fédéral en vue d'encourager de tels événements. Ceci démontre que plus de groupes que jamais savent à présent que le dialogue culturel est indispensable et constitue en lui-même une tendance positive. En revanche, cela démontre aussi que l'administration fédérale pourrait jouer un rôle beaucoup plus important pour encourager de tels événements.

Il y a peu d'initiatives qui font appel aux arts et à la culture pour favoriser le dialogue. Ceci a de quoi surprendre, dans un pays qui s'enorgueillit de son bilinguisme en tant que trait distinctif et qui a adopté des lois et élaboré une structure pour renforcer ce caractère bilingue.

## CONCLUSIONS

L'étude tente de brosser un tableau d'ensemble du rôle joué par les institutions fédérales pour favoriser la dualité linguistique par les arts et la culture et contribuer à l'épanouissement des CLOSM, deux objectifs de la *Loi sur les langues officielles*. Le *Plan d'action pour les langues officielles*, qui devait susciter une orientation et une énergie renouvelées dans les CLOSM, ne fait nulle part état des arts et de la culture. Cette omission a été bien décevante pour les artistes francophones et anglophones et pour leurs représentants qui vivent les défis de la création, de la production et de la diffusion des œuvres dans un milieu minoritaire. Grâce aux modifications déposées en 2005, la *Loi* impose à présent une obligation directe à tous les ministères et organismes fédéraux d'adopter des mesures positives pour leur permettre de satisfaire à ces objectifs.

De nombreux documents soulignent la capacité unique des arts et de la culture de renforcer l'identité et de favoriser le rapprochement des cultures. Les institutions fédérales mises en place par le Parlement et dont le mandat porte sur les arts et la culture ont eu à redéfinir les éléments de ce mandat. On leur a demandé de trouver de meilleures façons d'incorporer les besoins des CLOSM à leur raisonnement et à leurs programmes. La plupart ont fait de grands progrès pour prendre ces besoins en compte : il y a davantage d'outils, plus de dialogue et de consultations systématiques. Toutefois, celles-ci ne sont pas toujours efficaces et les communautés ne veillent pas toujours à l'atteinte de résultats. Le financement est dans une large mesure fondé sur des initiatives spéciales (comme le PICLO) dont la durée est peut-être limitée, ce qui peut parfois stigmatiser et marginaliser les bénéficiaires. On ne reconnaît pas assez le besoin de stratégies à long terme qui conviennent aux organismes artistiques et aux industries culturelles en phase de développement.

Les communautés artistiques et culturelles francophones hors Québec ont commencé à s'organiser aux niveaux national et régional bien avant les modifications à la *Loi*.

Leurs progrès ont été certes inégaux, mais ils sont remarquables, et leurs demandes sont bien documentées. Elles ont reconnu très tôt l'importance de recueillir des données de base pour étayer leur dossier et mesurer les progrès au fil du temps. À bien des égards, il faut en tenir compte.

Les artistes et les groupes culturels des communautés anglo-québécoises commencent tout juste à s'organiser. Ils collaborent avec leurs homologues francophones de la FCCF et d'autres organismes de service dans le domaine des arts, et bénéficient des réussites de ceux-ci. L'une des prochaines grandes étapes consistera à assurer la collecte de données et l'analyse critique afin de documenter leur expérience et de soutenir leurs efforts.

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire ne sont pas des groupes d'intérêts spéciaux : elles font partie intégrante de notre identité canadienne. Il est de notre intérêt collectif de favoriser leur visibilité, de développer leur capacité et de veiller à leur épanouissement. Les institutions fédérales doivent apprendre à cette fin à ne pas les considérer selon la même optique que la culture dominante. Elles ne doivent pas non plus se satisfaire de mesures spéciales qui, même si elles conviennent parfois, isolent ces communautés. Elles doivent dans la mesure du possible répondre de façon coordonnée et cohérente à la demande de pleine participation et d'égalité d'accès à leurs programmes. Il faudra au besoin élaborer de nouveaux outils et des démarches créatives : principes directeurs, pratiques exemplaires, mesures du rendement, indicateurs de vitalité des communautés, mécanismes de reddition de comptes, nouveaux modes de soutien des infrastructures et de diffusion des œuvres. Les institutions fédérales doivent s'engager à travailler ensemble et avec le milieu à la cause commune, démontrant par là l'importance des arts et de la culture dans notre patrimoine social.

Les institutions fédérales doivent également revoir les questions de la dualité linguistique et du rapprochement des cultures, ainsi que la façon dont les programmes fédéraux peuvent mieux soutenir ces objectifs. Il y a quelques exemples éloquentes d'organisations non gouvernementales qui ont présenté des événements qui nous aident à mieux nous connaître et qui favorisent l'appréciation de la profondeur et de la richesse de nos racines culturelles. Le fait qu'il y ait assez peu d'incitatifs ou d'initiatives gouvernementales souligne la nécessité d'en faire davantage.

Si l'on insère les arts et la culture dans un plan d'action complet, si l'on injecte de nouvelles ressources dans le système et si l'on fait preuve d'un tel leadership dynamique, cela aidera très certainement les intervenants individuels à aller au-delà de la lettre de la loi pour en atteindre l'esprit. Qui plus est, cela permettra d'éclairer les talents des communautés de langue officielle en situation minoritaire, de donner de la visibilité à l'invisible et de susciter de nouvelles perspectives.

## RECOMMANDATIONS

### A. NOUVELLE VISION À FORMULER

Le Commissariat est d'avis qu'il faut formuler une nouvelle vision qui reconnaît le rôle essentiel que doivent jouer les arts et la culture dans la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le Commissariat souhaite donc que Patrimoine canadien, en collaboration étroite avec les organismes artistiques et culturels des communautés de langue officielle et en partenariat avec les institutions fédérales jouant un rôle dans les arts et la culture, formule une vision commune pour guider les actions futures dans ce domaine. Cette vision doit prendre en considération les enjeux particuliers auxquels font face les organismes et les artistes évoluant dans le milieu minoritaire et viser la vitalité accrue de ces communautés. Par conséquent, le commissaire recommande :

#### Recommandation 1

Que le ministère de Patrimoine canadien, en collaboration avec d'autres institutions fédérales jouant un rôle dans les arts et la culture, travaille avec les représentants des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire à la formulation d'une nouvelle vision des arts et de la culture qui serait globale, cohérente et porteuse d'avenir, et qui servirait à guider le gouvernement (de même que les organismes et les administrateurs de fonds) dans leurs initiatives touchant aux arts et à la culture des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Il incombe au gouvernement et aux intervenants du milieu des arts et de la culture de formuler cette nouvelle vision. Cependant, cette dernière devra tenir compte des obligations de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* et s'articuler autour d'un certain nombre de principes, notamment :

- la reconnaissance de la vitalité du milieu des arts et la culture dans les CLOSM comme indicateur de la vitalité des CLOSM en général;
- la nécessité d'administrer les programmes avec souplesse afin qu'un rattrapage puisse se faire et que la réalité particulière des CLOSM soit prise en compte;
- la nécessité d'évaluer l'efficacité des programmes et des initiatives en fonction de la vitalité du milieu des arts et de la culture dans la communauté plutôt qu'en fonction d'un rendement direct (financier ou autre);
- la nécessité de transformer les pratiques positives en politiques permanentes;
- la nécessité d'appliquer une stratégie globale de financement pour le développement des arts et de la culture des CLOSM.

Par conséquent, le commissaire recommande :

### **Recommandation 2**

Que Patrimoine canadien incorpore, dans sa nouvelle vision des arts et de la culture, une stratégie globale de financement à long terme qui prenne en compte le niveau de développement des diverses entreprises culturelles dans les communautés ainsi que les priorités déterminées par les intervenants et les communautés elles-mêmes de manière à continuellement favoriser la vitalité culturelle et artistique de ces dernières.

Les arts et la culture occupent une place fondamentale dans l'identité et le sentiment d'appartenance des membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les arts et la culture doivent rester au centre des efforts du gouvernement fédéral pour favoriser l'épanouissement de ces communautés. Par conséquent, étant donné la fin du *Plan d'action pour les langues officielles* en mars 2008 et la possibilité qu'un autre plan vienne le remplacer, le Commissariat souhaite, comme il est exprimé dans son rapport annuel 2006-2007, que les arts et la culture fassent partie de cet éventuel plan. Les initiatives contenues dans la prochaine initiative devraient servir à appuyer la nouvelle vision des arts et de la culture des CLOSM. Par conséquent, le commissaire recommande :

### **Recommandation 3**

Que Patrimoine canadien s'assure que la prochaine version du *Plan d'action pour les langues officielles*, ou l'initiative qui y fera suite, comprenne une stratégie et des fonds permettant de répondre aux besoins et aux priorités du milieu des arts et de la culture dans les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire.

## **B. STRUCTURE DE GOUVERNANCE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES COMMUNAUTÉS**

Selon le Commissariat, les besoins des communautés francophones et anglophones quant aux arts et à la culture seraient mieux pris en considération s'il existait un comité consultatif des arts et de la culture comme il en existe dans le domaine de la santé et de l'immigration. Ainsi, il s'agirait d'un comité formé d'intervenants du milieu, de représentants de Patrimoine canadien et de représentants d'autres organismes fédéraux qui jouent un rôle dans le domaine des arts et de la culture. Certains diront que la création d'un autre comité alourdira inutilement la tâche des organismes culturels et artistiques, mais nous sommes d'avis qu'un tel comité pourrait en fait servir à centraliser la consultation et à en accroître l'efficacité.

Un comité serait créé pour chacune des deux grandes communautés de langue officielle, c'est-à-dire un comité anglophone et un comité francophone. Au nom de l'ensemble de sa communauté linguistique, chacun serait chargé de participer à la formulation de la nouvelle vision et à l'élaboration d'une stratégie cohérente fondée sur les priorités, de veiller à la mise en œuvre de cette vision, et de conseiller le gouvernement sur toutes les questions liées aux arts et à la culture dans leur communauté respective. Il existe plusieurs modèles de ce genre de comité, qui présentent tous avantages et inconvénients. Nous préconisons une structure paritaire, c'est-à-dire une coprésidence assurée par un représentant du gouvernement et un représentant des organismes de la communauté. Le représentant du gouvernement qui occupera cette fonction devrait être un sous-ministre ou un autre haut fonctionnaire. Par conséquent, le commissaire recommande :

### **Recommandation 4**

Que Patrimoine canadien crée deux comités consultatifs – l'un francophone et l'autre anglophone –, formés de représentants du gouvernement et des communautés qui travailleront en partenariat à la réalisation de leur mandat, soit de formuler une vision commune, de surveiller la mise en œuvre de cette vision et de conseiller le Ministère et les autres institutions faisant partie du comité sur les diverses questions d'intérêt pour le milieu des arts et de la culture dans les communautés francophones ou anglophones en situation minoritaire.

## C. SECRÉTARIAT DES AFFAIRES FRANCOPHONES

Patrimoine canadien a récemment créé le Secrétariat des affaires francophones pour s'occuper des questions concernant les aspects professionnels, économiques et industriels des arts et de la culture de la francophonie canadienne. Le Secrétariat pourrait faire des recommandations aux responsables des programmes et, pour ce faire, entreprendre des recherches, effectuer des études de positionnement ou de marché, mener des consultations, etc. Le commissaire aux langues officielles approuve la création du Secrétariat, car il estime qu'un tel organisme pourrait avantageusement exercer un rôle de vigie dans ce domaine.

Le Commissariat espère que le Secrétariat sera en mesure de s'occuper des questions qui inquiètent particulièrement les artistes et les intervenants du milieu culturel dans les CLOSM. De nombreuses questions touchent l'ensemble de la francophonie, mais celles qui sont liées aux arts et à la culture des CLOSM francophones sont très particulières, et il ne faudrait pas les évacuer. Le Secrétariat doit être en mesure d'examiner séparément les questions relatives aux arts et à la culture des CLOSM francophones. Par conséquent, le commissaire recommande :

### Recommandation 5

Que le Secrétariat des affaires francophones de Patrimoine canadien se dote des moyens nécessaires pour examiner les questions particulières relatives aux arts et à la culture des communautés francophones en situation minoritaire et qu'il aide le comité consultatif francophone des arts et de la culture, soit par un appui direct aux activités du comité, soit par des travaux de recherches ou des consultations qui seront utiles au comité.

## D. RECHERCHE

Il est important de bonifier et d'élargir la fonction de recherche afin de bien orienter les actions du gouvernement. Par exemple, il est essentiel d'effectuer des travaux de recherche, de nature autant qualitative que quantitative, pour déterminer la situation actuelle du milieu des arts et de la culture des CLOSM afin d'être en mesure d'examiner plus tard la réelle incidence des programmes. En ce qui concerne le milieu des arts et de la culture anglophone du Québec, il importe de cerner davantage les enjeux qui lui sont propres et de trouver les meilleures solutions. Il importe également de déterminer les pratiques exemplaires des différentes institutions fédérales à l'égard du milieu des arts et de la culture des CLOSM et de les mettre en commun. Comme nous l'avons déjà dit, le Secrétariat des affaires francophones pourrait être chargé de coordonner de tels travaux de recherche. Par conséquent, le commissaire recommande :

### Recommandation 6

Que Patrimoine canadien poursuive, aux fins de la formulation de la nouvelle vision, un programme de recherches ciblées, de nature autant qualitative que quantitative, sur les arts et la culture au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire afin, notamment, de mieux connaître la situation particulière du milieu des arts et de la culture des communautés francophones et anglophones et de pouvoir y mesurer l'incidence des programmes fédéraux afférents.

## E. FLEXIBILITÉ DES PROGRAMMES

### 1. Critères d'admissibilité des programmes

Les programmes devraient être assortis de critères d'admissibilité suffisamment souples pour que les organismes culturels et artistiques de divers types (organismes régionaux, provinciaux ou nationaux; organismes voués à une seule discipline ou à plusieurs;

organismes exclusivement culturels ou non) puissent obtenir le soutien financier qu'ils dispensent. RADARTS et l'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick sont au nombre de ces organismes dont la structure ne correspond pas aux critères définis par les programmes susceptibles, en théorie, de leur venir en aide. Les critères devraient être fondés sur les objectifs des organismes plutôt que sur leur structure organisationnelle ou sur le fait d'avoir une assise régionale, provinciale ou nationale. Par conséquent, le commissaire recommande :

#### **Recommandation 7**

Que Patrimoine canadien et les autres organismes subventionnaires des arts et de la culture dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire examinent les critères d'admissibilité de leurs programmes en vue de s'assurer que ces critères ne nuisent pas à certaines catégories d'artistes ou d'organismes, de sorte que cet examen permette d'adapter les programmes aux besoins des communautés.

### **2. Communauté anglo-québécoise**

Les critères d'admissibilité des programmes nationaux de Patrimoine canadien nuisent particulièrement à la communauté anglo-québécoise puisqu'ils font en sorte que les organismes anglo-québécois sont considérés comme des organismes provinciaux (ce qui limite leur accès à certains types de programmes) et doivent transiger avec l'administration régionale pour obtenir des fonds. Or, la communauté anglo-québécoise dans son ensemble gagnerait à ce que ses besoins particuliers soient considérés comme étant nationaux plutôt que provinciaux ou régionaux. Le Quebec Community Groups Network, le principal organisme représentant les Anglo-Québécois, a d'ailleurs demandé à l'été 2007 que la communauté anglo-québécoise soit considérée comme une minorité nationale plutôt que provinciale, au même titre que la minorité francophone. La vitalité de cette communauté doit être

considérée comme un enjeu national et une vision stratégique de son avenir doit s'articuler à partir de l'administration centrale à Ottawa. Par conséquent, le commissaire recommande :

#### **Recommandation 8**

Que Patrimoine canadien examine les divers moyens pour faire en sorte que les questions relatives au milieu des arts et de la culture des communautés anglophones du Québec soient considérées comme étant nationales et traitées comme telles.

### **3. Modes de financement**

Les programmes devraient s'éloigner du modèle unique de financement et être plutôt axés sur les besoins réels des organismes pour permettre à ceux-ci de cheminer, de croître et d'atteindre un niveau de développement qui leur permettra de contribuer de façon marquée à la vitalité des communautés. Certains programmes ont déjà modifié leur mode de financement : par exemple, Espaces culturels Canada permet un plus grand financement des coûts selon la situation particulière d'une communauté, tandis que le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition multiplie le montant de son appui financier par un certain facteur lorsqu'il s'agit de petites entreprises dans les CLOSM. Il s'agit d'excellents exemples de mesures positives, mais il en faudrait davantage et elles devraient constituer des politiques permanentes. Par conséquent, le commissaire recommande :

#### **Recommandation 9**

Que Patrimoine canadien et les autres organismes fédéraux qui subventionnent les artistes et les organismes artistiques et culturels dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire examinent les modes d'attribution des fonds en vue de favoriser une aide évolutive des organismes en fonction de leur maturité, du rattrapage nécessaire et de leur situation particulière.

#### 4. Mesures des résultats des organismes

Les mesures utilisées pour évaluer les résultats des organismes voués aux arts et à la culture doivent tenir compte du contexte dans lequel ils évoluent. Il s'agit de tenir compte par exemple des conditions particulières (coûts additionnels de fonctionnement dans les régions, infrastructure limitée, revenus moindres, etc.) ainsi que des facteurs liés à l'évolution des organismes, au rattrapage nécessaire, etc. Par conséquent, le commissaire recommande :

##### **Recommandation 10**

Que Patrimoine canadien, en consultation avec les organismes artistiques et culturels des communautés de langue officielle en situation minoritaire, élabore des indicateurs de rendement qui tiennent compte du contexte particulier dans lequel ces organismes évoluent.

#### 5. Nécessité de simplifier la bureaucratie

Les organismes artistiques et culturels ont témoigné de certains obstacles bureaucratiques qui alourdissent leurs tâches et quelquefois fragilisent leur organisation. Le Commissariat est conscient que les organismes artistiques et culturels ne sont pas les seuls à se heurter à ce type d'obstacles. Cependant, il appert que Patrimoine canadien a pris certaines mesures ces dernières années pour simplifier les procédures bureaucratiques et diminuer l'impact financier des retards dans les paiements. Le Commissariat souhaite que Patrimoine canadien et les autres organismes concernés continuent de chercher des façons de simplifier les procédures de demande et d'alléger le fardeau bureaucratique pour les artistes et organismes dans la communauté. Par conséquent, le commissaire recommande :

##### **Recommandation 11**

Que Patrimoine canadien et les autres organismes subventionnaires fédéraux continuent de chercher des solutions afin d'alléger les procédures bureaucratiques auxquelles doivent se soumettre les organismes artistiques et culturels et de diminuer les répercussions financières de certaines pratiques sur ces organismes.

## F. MESURES DE RENDEMENT DES INSTITUTIONS

### 1. *Clauses linguistiques*

Dans certains cas, les ententes de transfert de fonds entre les institutions fédérales et les administrateurs de fonds (comme MUSICACTION, FACTOR et Téléfilm Canada) comprennent une clause qui précise le pourcentage minimum à accorder aux CLOSM. Le Fonds canadien de télévision en est un exemple puisque l'entente de transfert stipule que le Fonds doit consacrer aux CLOSM 10 p. 100 de ses fonds. Ces ententes sont bénéfiques, non seulement parce qu'elles fixent un seuil d'investissement, mais aussi parce qu'elles soulignent le statut des CLOSM en tant que communautés prioritaires. Par conséquent, le commissaire recommande :

##### **Recommandation 12**

Que les prochaines ententes régissant les transferts de fonds destinés aux arts et à la culture, entre Patrimoine canadien et les organismes chargés d'administrer ces fonds (comme MUSICACTION, FACTOR et Téléfilm Canada) comprennent une clause linguistique précisant un pourcentage minimum à accorder aux communautés de langue officielle en situation minoritaire et qu'une telle clause soit ajoutée aux ententes en vigueur au moment de leur renouvellement.

### 2. *Collecte et analyse des données*

La présente étude a permis de constater que les pratiques varient en ce qui concerne la collecte et la compilation des données sur la répartition des fonds. Les données sur les fonds alloués à la communauté anglo-québécoise sont difficiles à obtenir, soit qu'elles n'ont pas été recueillies (comme à FACTOR), soit qu'elles sont recueillies sans être compilées ou analysées. Les données sur les minorités francophones sont plus nombreuses grâce aux études de la FCCF commanditées par Patrimoine canadien depuis 2002, mais il reste encore quelques lacunes. Afin de pouvoir rendre compte de la répartition du financement en tenant compte du statut minoritaire (anglophone ou francophone), les institutions doivent se doter de pratiques systématiques et recueillir des données exhaustives. Par conséquent, le commissaire recommande :

### **Recommandation 13**

Que les institutions fédérales qui soutiennent financièrement les arts et la culture – ou les organismes qui sont mandatés par le gouvernement fédéral pour allouer les fonds prévus à cet effet – recueillent des données exhaustives et utiles sur le statut minoritaire (anglophone ou francophone) de ceux qui reçoivent ces fonds, et ce, dans tous les programmes où c'est pertinent de le faire, qu'ils fassent rapport de la répartition des fonds selon le statut minoritaire et qu'ils permettent aux intervenants concernés d'avoir régulièrement accès à ces renseignements.

### **Recommandation 14**

Que les organismes fédéraux œuvrant dans le domaine des arts et de la culture – dont Patrimoine canadien, le Conseil des Arts du Canada, le Centre national des Arts, l'Office national du film, Téléfilm Canada – continuent de calculer le pourcentage des ressources allouées aux communautés de langue officielle en situation minoritaire en fonction de l'ensemble des fonds investis, mais que le poids démographique ne soit pas considéré comme la cible absolue de financement et que l'analyse des données financières prenne en considération d'autres facteurs, tels que la visibilité des artistes, l'accès des communautés à la culture ou la viabilité du secteur des arts et de la culture dans ces communautés.

### **3. Incidence du poids démographique**

Il semble qu'il soit pratique courante, au sein de certains organismes gouvernementaux, de déterminer le financement aux artistes et organismes culturels des CLOSM en fonction du poids démographique des CLOSM. Cette pratique peut être attribuable au fait que les communautés minoritaires ont parfois réclamé que les sommes allouées correspondent, à tout le moins, à leur poids démographique. Cependant, à cause de facteurs régionaux tels que la distance géographique, le manque d'infrastructures, etc., les besoins réels des CLOSM dépassent ces pourcentages; par conséquent, le rapport entre les sommes allouées et le poids démographique de la population minoritaire ne constitue pas une mesure de l'adéquation des subventions accordées. Les organismes pourraient continuer de recueillir ces données car elles sont nécessaires à la reddition de comptes, mais il ne faut pas considérer l'équivalent du poids démographique comme la cible ultime à atteindre. Ceci étant dit, l'établissement de planchers minimums qui dépassent le poids démographique peut être une approche bénéfique pour les CLOSM. Par conséquent, le commissaire recommande :

### **4. Analyse du taux d'acceptation des demandes**

Par ailleurs, il serait important d'avoir accès à des indices du taux réel d'acceptation des demandes d'artistes ou d'organismes des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Certains organismes (comme MUSICACTION) recueillent des données sur le nombre de demandes de subventions et le nombre de demandes acceptées en fonction de la langue du demandeur. Ces données permettent de comparer les taux relatifs d'acceptation des demandes. Cette pratique devrait être adoptée quand il est possible de le faire. Par conséquent, le commissaire recommande :

### **Recommandation 15**

Que les organismes fédéraux (incluant les administrateurs de fonds) œuvrant dans le domaine des arts et de la culture (soit Patrimoine canadien, le Conseil des Arts du Canada, le Centre national des Arts, l'Office national du film, Téléfilm Canada, etc.) recueillent et rendent accessibles des statistiques exhaustives et utiles, y compris le nombre de demandes de subventions et le nombre de demandes acceptées selon le statut minoritaire, de façon à pouvoir mesurer et comparer les taux d'acceptation des demandes de subventions, et que les organismes analysent ces taux en tenant compte des facteurs afférents.

## 5. Le niveau de financement dans les diverses disciplines

Le Commissariat a noté que, toutes proportions gardées, le niveau de financement obtenu par les artistes et organismes francophones œuvrant dans les disciplines non verbales (arts visuels, danse, etc.) est de beaucoup inférieur au financement accordé aux artistes dont la discipline s'appuie sur la langue. Il est possible que le nombre de demandes de subventions soit moins élevé dans ces disciplines, mais l'absence de statistiques précises nous empêche de mieux comprendre cet écart. D'autre part, une comparaison avec le reste de la francophonie ou avec la majorité anglophone pourrait permettre de comprendre ce phénomène. Par conséquent, le commissaire recommande :

### Recommandation 16

Que le Conseil des Arts du Canada examine les écarts entre les taux d'acceptation des demandes de financement présentées par des artistes francophones du milieu des arts non verbaux (arts visuels, danse, multimédia, musique) et les taux d'acceptation dans d'autres disciplines et d'autres groupes linguistiques, si possible, afin de déterminer les causes de ces écarts, et qu'il formule une stratégie pour les corriger ou les réduire. La formulation et la mise en œuvre de cette stratégie pourraient se faire en collaboration avec d'autres organisations ou des ministères, comme Patrimoine canadien.

## G. DUALITÉ LINGUISTIQUE ET RAPPROCHEMENT CULTUREL

L'étude a permis de constater que les institutions fédérales font peu d'efforts pour promouvoir la dualité linguistique et les échanges interculturels à l'aide des arts et de la culture. Le Commissariat souhaiterait que l'on reconnaisse, d'une part, que les arts et la culture sont un terrain idéal pour permettre aux Canadiens de se familiariser avec l'autre communauté linguistique et, d'autre part, que les communautés de langue officielle en situation minoritaire constituent les meilleurs diffuseurs de culture et les champions du dialogue interculturel. Par conséquent, le commissaire recommande :

### Recommandation 17

Que Patrimoine canadien reconnaisse le rôle de premier plan que les communautés de langue officielle en situation minoritaire pourraient jouer dans le cadre du dialogue interculturel, qu'il coordonne, en collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux, la mise au point d'une stratégie afin de promouvoir la dualité linguistique et le dialogue interculturel grâce aux arts et à la culture, et que ces stratégies fassent partie d'un effort concerté et continu.

## ANNEXE

### ORGANISATIONS AYANT CONTRIBUÉ À L'ÉTUDE

#### MINISTÈRES ET ORGANISMES FÉDÉRAUX

##### Patrimoine canadien

Cynthia White-Thornley  
*Directrice générale, Politique des arts*

Michel Lemay  
*Directeur, Programmes et développement des arts*

Hubert Lussier  
*Directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles*

Marjolaine Guillemette  
*Gestionnaire, Direction de la concertation interministérielle*

Hélène Cormier  
*Directrice, Politiques des langues officielles*

Lise Toupin  
*Gestionnaire, Région de l'Ouest  
Opérations et coordination régionale – National  
(dossier arts et culture, francophones hors Québec)*

Jean-François Bernier  
*Directeur général, Industries culturelles*

Beverley Caplan  
*Gestionnaire régionale, Langues officielles  
Bureau régional de Montréal*

#### Conseil des Arts du Canada

Katherine Berg  
*Coordonnatrice nationale chargée d'appliquer l'article 41 de la Loi sur les langues officielles et  
Conseillère spéciale auprès du secrétaire général de la Commission canadienne pour l'UNESCO*

Claire McCaughey  
*Gestionnaire de recherche*

Marianne Heggtveit  
*Chef par intérim, Services aux arts*

#### Office national du film du Canada

Catherine Boucher  
*Analyste principale, Planification, évaluation et vérification*

#### Centre national des Arts

Anne Tanguay  
*Gestionnaire, Services de traduction*

#### Foundation Assisting Canadian Talent on Recordings (FACTOR)

Heather Ostertag  
*Présidente et directrice générale*

## **MUSICACTION**

Andrée Ménard  
*Directrice générale*

## **Téléfilm Canada**

Charles Bélanger  
*Président*

## **ORGANISMES VOUÉS AUX ARTS ET À LA CULTURE**

### **Quebec Drama Federation**

Elise Ménard  
*Directrice générale*

### **Quebec Writers' Federation**

Ian Ferrier  
*Ancien directeur général*  
*Poète (Planète rebelle, Wired on Words)*

### **Réseau atlantique de la diffusion des arts de la scène**

Martine Thériault  
*Directrice générale*

### **Association des groupes en arts visuels francophones**

Liza Fitzgibbons  
*Directrice générale*

## **Alliance nationale de l'industrie musicale**

Benoît Henry  
*Directeur général*  
*Vice-président aux arts et aux industries*  
*culturelles de la FCCF*

## **MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF**

### **Regroupement des éditeurs canadiens-français**

Marc Haentjens  
*Directeur général*

### **Fédération culturelle canadienne-française**

Pierre Bourbeau  
*Directeur général*

### **English-Language Arts Network**

Guy Rodgers  
*Président*

## BIBLIOGRAPHIE

- ALLIANCE DES PRODUCTEURS FRANCOPHONES DU CANADA, « État de la situation pour les producteurs francophones en situation minoritaire », présentation au Comité permanent des langues officielles, juin 2003.
- ASSOCIATION DES GROUPES EN ARTS VISUELS FRANCOPHONES, *Rapport sur l'entente CAC-PICLO sur le secteur des arts visuels*, Toronto, mai 2004.
- ASSOCIATION OF ENGLISH-LANGUAGE PUBLISHERS OF QUEBEC et QUEBEC WRITERS FEDERATION, *Quebec English-language Writers and Publishers Research Project: Final Report*, 2005.
- AUNGER, Edmund A, « Diversité régionale et inégalité politique : les minorités de langue officielle et le problème de deux poids, deux mesures », dans William Floch et Yves Frenette, dir., *Vitalité des communautés, confiance des communautés. Forum de recherche sur les langues officielles*, coll. Nouvelles perspectives canadiennes, Ottawa, ministère du Patrimoine canadien, 2005.
- BURNETT, Richard, "Writing on the Wall", *Hour*, 17 novembre 2005.
- BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ, *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne. Le Plan d'action pour les langues officielles*, Ottawa, Bureau du Conseil privé, 2003.
- COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES, *Rapport annuel 2006-2007*, Ottawa, 2007.
- COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES, *Vers l'avant : l'évolution de la communauté d'expression anglaise du Québec*, étude réalisée par Jack Jedwab, Ottawa, 2004.
- CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA FRANCOPHONIE CANADIENNE, *La francophonie canadienne : enjeux, défis et pistes pour l'avenir*, octobre 2006.
- COX, Kirwan, *Draft Survey of English-Speaking Producers in Quebec*, Quebec Community Groups Network, septembre 2003.
- FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE. *Étude sur le positionnement de la francophonie canadienne au sein des grandes institutions culturelles fédérales : mise à jour des tableaux pour les années 2003-2004 et 2004-2005*, mars 2007.
- FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE, *Mémoire au Comité permanent des finances de la Chambre des communes*, octobre 2005.
- FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE, *Observations sommaires, document accompagnant l'Étude sur le positionnement de la francophonie canadienne au sein des grandes institutions culturelles fédérales : mise à jour des tableaux pour les années 2003-2004 et 2004-2005*, mars 2007.
- FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE, *Plan de développement global du secteur arts et culture 2004-2009*, plan de la Table des organismes nationaux des arts et de la culture, 2004.
- FLORIDA, Richard, *The Rise of the Creative Class And How It's Transforming Work, Leisure and Everyday Life*, New York, Basic Books, 2002.
- GAUVIN, R et HAENTJENS, M., *Les arts visuels dans les communautés francophones vivant en milieu minoritaire*, étude réalisée pour le Conseil des Arts du Canada et le ministère du Patrimoine canadien, Ottawa, ministère du Patrimoine canadien, 2001.

GREATER MONTREAL COMMUNITY DEVELOPMENT INITIATIVE, *Bâtir sur la diversité et les changements au sein des communautés anglophones de la région du Grand Montréal : Poursuivre les stratégies et les objectifs communs en matière de développement*, 2007.

HILL STRATEGIES RECHERCHE, *Les artistes dans les petites municipalités urbaines et rurales*, rapport financé par le Conseil des Arts du Canada, le ministère du Patrimoine canadien et le Conseil des arts de l'Ontario, Ottawa, Hill Strategies, 2006.

LANDRY, Charles, *The Creative City: A toolkit for urban innovators*, London, Comedia/Earthscan Publications, 2000.

LANDRY, Rodrigue, *On ne naît pas Francophone, on le devient...*, allocution prononcée lors du 58<sup>e</sup> Congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française, Winnipeg, octobre 2005.

LA NOVARA, Pina, "Cultural Participation: Does Language Make a Difference?", dans *Focus on Culture*, Quarterly Bulletin from the Culture Statistics Program, Vol. 13, no. 3, Statistique Canada, 2002.

LAZAR, Barry, *Underestimated Importance: la culture anglo-québécoise*. Institut national de la recherche scientifique, Université du Québec, Urbanisation, Culture et société, Montréal, 2001.

LEITH, Linda, "Quebec Fiction in English during the 1980s : A case study in marginality", dans *Études en littérature canadienne*, 1990.

MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN, *Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne*, Ottawa, mars 2002.

MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN, *Les arts au Canada : Étude sur l'accessibilité et la disponibilité*, étude réalisée par Decima Research, Ottawa, ministère du Patrimoine canadien, 2004

O'KEEFE, Michael, *Minorités francophones : assimilation et vitalité des communautés*, coll. Nouvelles perspectives canadiennes, 2<sup>e</sup> édition, ministère du Patrimoine canadien, 2001.

QUEBEC COMMUNITY GROUPS NETWORK, *Community Development Plan for the English-speaking communities of Quebec 2005-2010*, Montréal, 2005.

QUEBEC COMMUNITY GROUPS NETWORK, *Taking Stock: A Mid-Term Review of the Government of Canada's Official Languages Action Plan in Quebec*, Montréal, 2005.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *La pratique culturelle au Québec en 2004 : Recueil statistique*. octobre 2005.

SABER-FREEDMAN, Sara, *Les communautés d'expression anglaise du Québec à l'an 2000 : perceptions et expériences des Québécois d'expression anglaise : rapport préliminaire de recherche*, Montréal, Institut Missisquoi, 2000.

STATISTIQUE CANADA, *Contribution économique de la culture au Canada*, Ottawa, décembre 2004.

STATISTIQUE CANADA, *Dépenses publiques au chapitre de la culture*, Ottawa, octobre 2005.

STEVENS, Susan Kenny, *Non-Profit Lifecycles: Stage-Based Wisdom for Nonprofit Capacity*, Long Lake, Minnessota, Stagewise Entreprises, 2002.

THÉRIAULT, Joseph Yvon, *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999.

WYMAN, Max, *The Defiant Imagination: Why Culture Matters*, Vancouver, Douglas & McIntyre, 2004.